
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 17 décembre 2018

La séance est ouverte à 16 heures 23 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu SOARES procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents: M. Jean-Paul BRET – M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC – M. Didier VULLIERME – Mme Agnès THOUVENOT – M. Mohamed Ali AHAMADA – Mme Sarah SULTAN – M. Richard LLUNG – Mme Anne REVEYRAND – M. Marc AMBROGELLY – Mme Dany MONTOIS – Mme Dominique BALANCHE – M. Damien BERTHILIER – Mme Christelle GACHET – M. Jonathan BOCQUET - Mme Laura GANDOLFI – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - Mme Myriam GROS-IZOPET - M. Alain BRISSARD – Mme Chantal ROUX - Mme Pascale CROZON – M. Jean-Paul CHICH – Mme Antoinette BUTET-VALLIAS – M. Pascal MERLIN – Mme Djamila GHEMRI - M. Hector BRAVO – Mme Chafia TIFRA - M. Yann CROMBECQUE – Mme Samia BELAZIZ – Mme Yasmina SALHI - Mme Natalie PERRET - M. Ikhlef CHIKH – M. Mathieu SOARES – M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Prune CHANAY – Mme Martine MAURICE – Mme Virginie PANICO - M. Hervé MOREL – M. Régis LACOSTE – M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Michèle MOREL – M. Stéphane PONCET – Mme Virginie PANICO - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE – Mme Béatrice VESSILLER – M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Loïc CHABRIER (excusé, pouvoir à Mme Sarah SULTAN)
M. Movses NISSANIAN (en retard, pouvoir à M. Didier VULLIERME)
M. Stéphane FRIOUX (excusé, pouvoir à M. Yann CROMBECQUE)
M. Frédéric VERMEULIN (excusé, pouvoir à Mme Agnès THOUVENOT)
Mme Zemorda KHELIFI (excusée, pouvoir à Mme Béatrice VESSILLER)
Mme Natalie PERRET (en retard, pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)
Mme Marie-Neige BLANC (excusée, pouvoir à M. Mohamed Ali AHAMADA)
Mme Dominique ITRI (excusée, pouvoir à M. Hervé MOREL)
Mme Emmanuelle HAZIZA (excusée, pouvoir à Mme Martine MAURICE)
M. Jacky ALBRAND (absent)
M. Michel CASOLA (absent)

- : -

M. LE MAIRE.- Bonjour à toutes et à tous. Mathieu Soares, notre benjamin, va procéder à l'appel nominal.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Vous aurez à signer la feuille de présence qui va circuler dans les travées. Je vais vous demander maintenant d'adopter le procès-verbal de la précédente séance qui avait lieu le 19 novembre 2018.

- Adopté à l'unanimité -

Merci. Vous avez eu connaissance des différentes décisions que j'ai prises en fonction de la délégation que vous m'aviez confiée au début du mandat et en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités locales, qui ont été jointes à la convocation de ce Conseil. Nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Le prochain aura lieu le 11 février 2019.

(Arrivée de Mme Maurice à 16 heures 28)

1 – BUDGET PRIMITIF 2019 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Pour les deux rapports qui suivent, nous avons convenu, lors de la conférence des présidents, de regrouper les interventions pour la gestion active de la dette et pour l'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France locale. La discussion est globalisée, sachant que c'est quand même le budget qui occupe sinon la totalité la grande partie des interventions. Il y aura dix minutes par groupe pour tous les groupes qui ont demandé à intervenir. Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Merci monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs,

Nous présentons ce soir le budget primitif de l'année 2019 : 185 855 614 €. Je ne ferai pas de comparaison systématique mais vous saurez que nous parlons bien de BP à BP.

(Arrivée de Mme Vessiller à 16 heures 30)

La première diapositive présente l'équilibre budgétaire 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 147,94 M€, en hausse de 1,23 % ; elles recouvrent le produit de la fiscalité directe locale, les produits des services et du domaine, et les subventions et taxes diverses.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 125,49 M€, une progression faible (+0,14 %). Elles intègrent notamment :

- les charges de personnel : 76,36 M€ (+2,85 %) ;
- les charges à caractère général : 23,65 M€ (+2,65 %).

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement ou l'épargne brute, soit 22,45 M€, ce qui représente un taux d'autofinancement brut de 15,17 % en hausse (14,26 % en 2018).

Les recettes d'investissement s'établissent à 60,37 M€. Pour l'essentiel, il s'agit de l'autofinancement que je viens de citer (22,45 M€), des emprunts prévisionnels à hauteur de 17,70 M€ (21,25 M€ en 2018).

Les dépenses réelles de la section d'investissement prévues au BP sont de 60,37 M€, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent de 0,84 % ; elles comprennent notamment :

- les dépenses d'équipement de la ville, les frais d'études, les acquisitions et les travaux pour 47,60 M€ ;
- les subventions d'équipement versées aux partenaires de la Ville pour 9,51 M€.

Nous avons souhaité vous présenter ces courbes qui sont réalisées par le cabinet Michel Klopfer, qui représentent les capacités de désendettement 2017 des villes de plus de 100 000 habitants : Villeurbanne est tout en haut de ce graphique en 2017 avec 1,2 an de remboursement, nous terminerons cette année à 1,4. Cela signifie que nous sommes dans une capacité de manœuvre, d'endettement, de réalisation. Avec les nouvelles normes par le pacte de contractualisation, nous avons une marge très large puisque nous pouvons aller jusqu'à 10 ou 11 ans de désendettement. Villeurbanne est aujourd'hui très largement en capacité de faire et de réaliser.

Quand le taux d'épargne, en comparaison à la fois avec les EPCI, les départements, les régions et les communes, était en moyenne au niveau national à 13,20 %, Villeurbanne était à 14,26 % en 2018 et, en 2019, nous serons à 15,17 %. Ce taux était déjà descendant. Même s'il y avait une hausse de la part des autres communes, nous sommes déjà en avance sur ce taux d'épargne brute, ce qui prouve en tout cas, sur le plan national, la bonne santé financière de la commune de Villeurbanne.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 125 487 836 € (+0,14 %).

(Arrivée de Mme Hadj Mimoune à 16 heures 33)

Les charges à caractère général représentent 18,85 % des dépenses réelles de fonctionnement pour 23,65 M€. Elles évoluent de 2,65 %.

Les postes fluides et énergies globalisés (eau, gaz, électricité, chauffage et combustible) restent le premier poste de dépenses courantes avec 4,50 M€, en hausse de 4,72 %. Elles proviennent principalement de l'électricité (+4,80 %) et du chauffage urbain (+6,6 %), en tenant compte des nouveaux équipements :

- groupe scolaire provisoire Simone-Veil ;
- groupe scolaire Rosa-Parks ;
- gymnase Gratte-Ciel.

Enfin, le budget destiné à l'acquisition de matières premières pour la préparation

des repas de la cuisine centrale est à hauteur de 1,61 M€ (+5,53 %).

Les locations immobilières augmentent de 0,28 M€, prenant en compte l'organisation des Invites et la biennale des associations.

Les dépenses de personnel représentent 76,36 M€ (+2,12 M€), soit +2,85 % d'augmentation. Cette évolution s'explique notamment d'une manière technique :

- le GVT : +0,43 M€ qui correspond à l'avancement d'échelon, de grade et l'effet noria ;
- les répercussions et suppressions, créations ou modifications de postes : +1,09 M€. Nous aurons en 2019 une création de 37,8 postes, ce qui représente un peu plus de 1 M€ dont le détail est dans la délibération.

Les autres charges de fonctionnement représentent 19,9 % des dépenses réelles de fonctionnement, proches de 25 M€, mais elles diminuent de 2,19 %.

Les subventions de fonctionnement aux associations sont de 12,66 M€, au CCAS notamment pour 3,84 M€, certes en baisse du fait de l'ajustement du plan d'accompagnement et de la fermeture de deux EHPAD.

S'agissant de la répartition des dépenses réelles de fonctionnement ventilées par secteur :

- l'éducation qui demeure le premier poste de dépenses de la Ville, représente 34,56 % des dépenses de la section de fonctionnement contre 35,62 % en 2018 ;
- le sport et la jeunesse : 16,07 % ;
- la culture : 17,15 % ;
- La petite enfance : 12,38 %.

Les dépenses sociales aide au logement représentent 4,84 % des charges de fonctionnement. Il convient quand même de souligner qu'elles concernent des compétences dépendant d'une autre collectivité, entre autres la Métropole.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 147 940 925 €.

- la fiscalité directe est le premier poste pour près de 84 M€ (56,76 %) ;
- les impôts locaux : nous avons retenu en hypothèse, pour estimer ce produit en 2019, une évolution nominale des bases de +1,4 % ;
- une évolution physique des bases de fiscalité de +1,5 % pour la taxe d'habitation et +1,3 % pour le foncier bâti.

Il y aura une stabilité des taux en 2019, nous ne voterons pas d'augmentation de taux en mars.

Les dotations versées par la Métropole du Grand Lyon sont quasiment maintenues au niveau 2018 :

- Attribution de compensation : 8,94 M€ ;

- Dotation de solidarité communautaire : 2,83 M€ ;
- Diverses recettes des produits, notamment des domaines : 12,96 M€ ;
- Droits de mutation à titre onéreux : 5,50 M€, un peu supérieur de 0,20 M€ par rapport à l'exercice précédent. Je vous rappelle que cela reste une recette volatile et qui est fonction des permis de construire, des constructions et des livraisons de biens immobiliers ;
- Subventions et compensations versées par l'État : estimées à 7,84 M€, en hausse de 2,22 %.

J'en viens aux dotations de l'État. L'enveloppe des concours de l'État aux collectivités locales reprend diverses dotations. Elle devrait encore cette année rester stable à périmètre constant, c'est le fameux principe qualifié de norme zéro volume et zéro valeur. Nous enregistrons une hausse à hauteur de 3,48 %. Cependant, nous constatons une dégradation de 0,79 % par rapport aux recettes estimées prévisionnelles sur le compte administratif 2018.

La dotation forfaitaire est envisagée à 13,97 M€ contre 14,21 M€, soit une baisse de 1,72 %. Une somme de 4,38 M€ est inscrite au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, intégrant une hausse de 1,99 % par rapport au montant notifié en 2018 car, depuis la loi de finances 2017, les critères de répartition sont plus favorables à notre commune.

À noter que la dotation unique des compensations spécifiques de la taxe professionnelle, qui était une variable d'ajustement depuis 2014, a complètement disparu. Pour mémoire, elle était en 2004 à hauteur de 2,70 M€.

(Arrivée de Mme Khelifi à 16 heures 38)

Enfin, une dotation négative, le fonds de péréquation intercommunal génère un prélèvement sur les recettes fiscales de la Ville. Il devrait maintenant se stabiliser à un niveau relativement proche du montant acquitté en 2017, soit 1,65 M€

Un poste important dans notre commune, le montant des dépenses d'équipement pour 47,60 M€ avec des chapitres différents, notamment le chapitre dit « Immobilisations incorporelles » qui regroupe les études préalables aux travaux d'équipement (+73 %) qui s'élève à 3,41 M€ :

- les groupes scolaires : près de 1 M€ ;
- les équipements sportifs : 690 000 € ;
- l'administration générale : 180 000 € ;
- la culture : 175 000 € dont 60 000 € pour l'amélioration du confort estival au Rize et à la MLIS ;
- la petite enfance : 150 000 € pour la construction d'un équipement d'accueil du jeune enfant au Carré de Soie ;
- les centres sociaux : 50 000 € pour la mise en accessibilité des centres sociaux Cyprian et Croix-Luizet ;

- les études pour l'amélioration thermique, le développement durable et l'accessibilité : 45 000 € ;
- l'éclairage public : 100 000 € ;
- l'informatique : 125 000 €.

Toutes ces études préfigurent de travaux à venir et de dépenses d'équipement à court terme.

Les immobilisations corporelles diminuent de 19,6 %, passant de 14,40 M€ à 11,60 M€. C'est un chapitre qui porte sur les achats d'équipements, de biens immobiliers, matériels, véhicules et terrains, notamment :

- l'acquisition de locaux pour la police municipale rue Sully-Prudhomme (1,50 M€), du terrain d'assiette du gymnase de Cusset (860 000 €) ;
- l'achat de gros matériels d'éclairage public (160 000 €), l'acquisition d'horodateurs (250 000 €) ;
- l'accélération et le renouvellement du parc automobile ;
- l'acquisition de matériel informatique, téléphonique, la mise à niveau des serveurs informatiques du réseau de la ville (280 000 €).

Enfin, le plus important ou en tout cas ce qui apparaîtra comme quelque chose de concret au fur et à mesure des réalisations, ce sont les travaux en cours réalisés sur les équipements municipaux pour 39,61 M€ :

- le secteur scolaire et la restauration collective (13,56 M€) : groupe scolaire Berthelot, finalisation du groupe scolaire Rosa-Parks, 6 classes de maternelle au groupe scolaire Pasteur et l'entretien du patrimoine, notamment pour le secteur scolaire (2,53 M€) ;
- le secteur culturel (0,70 M€) avec le remplacement de la façade en pavés de verre de la MLIS ou encore les sièges du cinéma le Zola ;
- le secteur sportif (7,10 M€) avec la finalisation du pôle sportif Gratte-Ciel (4,30 M€) et les gros entretiens mais également gymnases, stades et piscines ;
- le secteur de l'administration générale (3,73 M€) avec la fin de la réfection intégrale des menuiseries extérieures et la mise en accessibilité du patrimoine bâti pour 980 000 € pour les écoles Zola et Anatole-France ;
- le secteur paysages et nature (1,51 M€).

Les subventions d'équipement versées à d'autres structures mais dont les réalisations profitent à la collectivité concernent notamment :

- la reconfiguration de la cuisine de la résidence Jean-Jaurès dont la capacité de production est accrue pour permettre une livraison de repas aux autres résidences pour 630 000 €, la reconstruction importante de la résidence Château-Gaillard pour 2,20 M€ sur l'exercice 2019 ;
- des participations versées à la SERL dans le cadre des aménagements de la ZAC Gratte-Ciel (3,90 M€), également à la Métropole pour la ZAC de La

Soie (0,60 M€) ;

- le soutien à l'amélioration de la performance énergétique du parc privé (0,51 M€).

Je sais que je vous ai abreuvés de beaucoup de chiffres et de beaucoup de pourcentages mais cela montre aussi l'attractivité et surtout l'activité constante de notre commune. Nous allons le voir en images pour certains secteurs de la commune.

(Projection vidéo)

De façon générale, la Ville agit pour maintenir des soins de premier recours et pallier le départ des médecins généralistes. Certes, la Ville n'est pas forcément concernée par ce type de problématique encore que. Il s'agit de trouver des solutions pour répondre à des enjeux de santé publique : maisons pluridisciplinaires, centres de consultation libérale, maisons médicales de garde, etc.

On peut citer la maison de santé pluridisciplinaire Clos-Caroline située 30, rue du 8-mai-1945 dans le quartier Buers-Croix-Luizet pour laquelle la Ville a acquis les locaux pour 500 000 €, et enfin, la création d'une maison médicale de garde sur laquelle la Ville travaille et qui devrait ouvrir à proximité du Totem au cours de l'année 2019.

(Projection vidéo)

Sur ce chapitre, on peut citer l'aménagement de sentiers urbains pour 120 000 €, le programme annuel de végétalisation verticale au titre du plan paysages et environnemental ou le réaménagement du square Dreieich pour 100 000 € ; après la cour de l'école Edouard-Herriot en 2018, les cours de deux maternelles groupe scolaire Louis-Armand vont faire l'objet d'une rénovation en 2019 avec l'installation de matériaux permettant l'infiltration des eaux de pluie pour 80 000 €.

(Projection vidéo)

Les travaux avancent, ceux du groupe scolaire Rosa-Parks et du complexe sportif seront achevés en 2019. La résidence Néopolis de 53 logements sera livrée à l'automne. Autre étape, le chantier de démolition des bâtiments de la rue Léon-Chomel a commencé. Les travaux de reconstruction du lycée Brossolette qui étaient bloqués débiteront en mars 2019 pour une livraison pour la rentrée 2021. D'ici un an, c'est une nouvelle perspective qui s'ouvrira sur les Gratte-Ciel et l'avenue Henri-Barbusse, préfigurant ainsi le projet d'extension du centre-ville de Villeurbanne.

Trois autorisations de programme pour un montant global de 34 M€ concernent ce secteur :

- le groupe scolaire Rosa-Parks pour 14,91 M€ dont 6,69 M€ en 2019 ;
- le pôle sportif 8,21 M€ dont 3,26 M€ pour 2019 ;
- les participations au titre de la ZAC pour 10,25 M€ dont 3,009 M€ versés en

2019.

(Projection photos)

Quelques photos qui illustrent d'autres programmes :

- le groupe scolaire de la ZAC de La Soie et l'établissement d'accueil de jeunes enfants école Simone-Veil pour un budget global de 13,24 M€ dont 750 000 € prévus en 2019 ;
- l'équipement d'accueil du jeune enfant pour 0,15 M€ et 0,55 M€ pour la partie scolaire :
- un groupe scolaire provisoire pour 3,26 M€ (à noter quatre classes modulaires supplémentaires dans cet équipement) ;
- le groupe scolaire Marcelin-Berthelot pour 10,37 M€ dont 1,69 M€ pour la finalisation prévue en 2019 ;
- un pôle de coopération petite enfance et parentalité aux 35-39 rue Docteur-Rollet dans les locaux partagés de 900 m² au rez-de-chaussée d'un nouvel immeuble d'habitation ;
- une crèche de 30 berceaux portée par Bottines et Bottillons, coopérative économie sociale et solidaire ;
- la ACEPP du Rhône, Association des collectifs enfants parents professionnels ;
- un relais municipal d'assistants maternels ;
- la nouvelle résidence Château-Gaillard : le remplacement de l'existant qui n'est plus aux normes, un bâtiment sur quatre étages de 6 300 mètres carrés avec 138 appartements, un financement sur 2 ans de 2,20 M€ par an, soit 4,40 M€ de fonds de concours versés par la Ville à l'opérateur Est Métropole Habitat :

Pour le sport et la santé :

- le sport sur ordonnance, 50 patients en affection longue durée choisis auprès des médecins généralistes villeurbannais ;
- un bilan individuel réalisé par un éducateur sportif formé à l'activité adaptée ;
- deux ateliers d'une heure par semaine en dehors des congés scolaires pendant un an.

Pour le développement urbain :

- la ZAC de La Soie, un investissement prévisionnel global de 17,20 M€ sur cinq ans avec une crèche et une école, et une participation de 4,20 M€ ; 500 logements ont été livrés en 2017 et 2018, un tiers du volume total du projet ;
- les travaux du parc public Jorge-Semprun et de l'esplanade Miriam-Makeba réalisés ;

- la livraison des lots Cardinal tertiaires et commerces en rez-de-chaussée prévue pour 2019, tout comme celle des 414 autres logements sur trois îlots ;
- le développement d'une ingénierie culturelle en partenariat avec la Métropole pour développer des gestes artistiques et culturels sur le Carré de Soie.

Pour la sécurité :

- le développement de la vidéosurveillance avec notamment des caméras nomades pour 0,15 M€ ;
- l'acquisition de matériel supplémentaire barrières anti-véhicule bélier et de plots en béton pour 0,10 M€ ;
- un renforcement des moyens humains : 6 postes de policiers de plus en 2019.

Les vingt ans de la fête du livre jeunesse avec pour thème la fête : un budget de 0,23 M€ de crédits directs ; 70 projets seront organisés avec des classes de la maternelle au lycée, soit près de 5 000 enfants. Enfin, 500 auteurs et auteures, illustrateurs et illustratrices auront été accueillis à Villeurbanne en vingt ans.

Le BP 2019 qui va être soumis à votre vote ce soir a été bâti dans un contexte réitéré de contraintes. Il a été construit dans la logique du plan d'économies instauré par la Ville pour la période 2016-2019, avec un objectif de 6,4 % de réduction des dépenses, stabiliser les indicateurs fondamentaux qui sont l'épargne brute, l'autofinancement, une capacité de désendettement à un niveau permettant de maintenir une situation équilibrée, mais aussi et surtout répondre à l'évolution de notre territoire et aux besoins de la population à travers la réalisation d'équipements et d'évolution de services publics de qualité.

Pour terminer, je tiens à remercier l'ensemble du personnel de la collectivité pour le travail de qualité accompli tout le long de l'année.

Pour l'élaboration du budget, je tiens à remercier M. Éric Grignard, Mme Paradas, M. Parisot, le service Finances et M. Matret, Mme Caballero et le service Communication, l'ensemble des directeurs et services et l'ensemble de mes collègues adjoints pour leur participation active et réfléchie pour atteindre les objectifs fixés.

La dernière diapositive parlait de fête du livre et de fête tout court. Alors, à tous, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Prosper Kabalo pour cette présentation somme toute assez concise du budget, illustrée pour rendre l'exercice plus facile à entendre et à voir. J'espère que chacun a apprécié le rail cinématographique empruntant à X-Files pour les plus récents et à Sergio Leone pour les plus anciens.

Nous allons ouvrir maintenant les débats et les interventions. Nous commençons par le groupe UDI, monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En préalable, nous remercions les services techniques pour la qualité des documents présentés. Nous avons déjà largement discuté du contexte lors du débat

d'orientations budgétaires. Toutefois, la gravité de l'actualité nous impose d'y revenir car l'irrationnel domine. L'actualité, c'est principalement « la révolte des gilets jaunes » qui a presque mis la République à genoux, ce qui a fortement dégradé la situation économique prévisible pour la France.

Macron a annoncé des mesures pour le pouvoir d'achat pour apaiser la situation mais cela n'est pas financé et cela coûtera entre 10 Md€ et 15 Md€ au budget de l'État chaque année, soit 50 Md€ de dette supplémentaire en fin de mandat et plus de 50 Md€ en moins pour le pouvoir d'achat ! Dommage que ni le gouvernement ni les corps intermédiaires ne se soient vraiment exprimés à ce sujet.

C'est le premier paradoxe de la situation : au-delà des mesures qui auront un effet temporaire, à terme, cela coûtera cher pour le pouvoir d'achat et les premières victimes seront les fonctionnaires et les retraités, des « ménages moyens ».

Cela a aussi fortement dégradé l'image de la France et l'attraction économique de la France va prendre une claque en opposition à ce que nous annonçons le mois dernier : tant pis pour les chômeurs et pour les quartiers en difficulté. Cela risque d'avoir aussi un impact négatif sur les taux d'intérêt, y compris pour les emprunts de notre municipalité, voire de nouvelles baisses de dotations pour notre commune.

Au-delà de l'aspect économique, le mouvement des gilets jaunes a clairement exprimé un problème de démocratie. Nous ne nous attarderons pas sur ceux qui mettent en cause la démocratie représentative, car « *la démocratie est le pire des systèmes de gouvernement, à l'exception de tous ceux qui ont été essayés* », avait fort justement déclaré Winston Churchill en 1947.

Un grand débat national a été annoncé et nous ne doutons pas que Villeurbanne y contribuera et notamment ici même, même si le pouvoir d'achat et les institutions ne sont pas de la compétence des municipalités !

Une autre conséquence négative de ce mouvement est la claque que vient de prendre la France qui, souvent, était considérée comme arrogante sur le plan international pour le développement durable ! Là, elle montre le mauvais exemple en abandonnant la hausse des taxes sur les carburants. C'est peut-être temporaire, mais le mal est fait et l'échec de la COP 24 est dans l'air du temps.

Le pire étant pour nous Trump qui a ainsi eu l'occasion d'ironiser sur la France qui revient dans son camp, celui de la défense du pouvoir d'achat et du mode de vie face à l'avenir de la planète.

Le second paradoxe est donc le dilemme entre les problèmes de fin de mois et ceux de la fin du monde.

Nous sommes attachés au pouvoir d'achat et nous intervenons très régulièrement à ce sujet. Un élastique vient de rompre ! Un autre concerne notre municipalité, car beaucoup de recettes de la Ville reposent sur les ménages moyens et encore plus sur les propriétaires moyens. Cet autre élastique est-il sur le point de rompre ? C'est possible. Le ras-le-bol fiscal est manifeste partout en France alors que la France est le pays européen qui a le plus fort taux de prélèvement, mais qui est à la

traîne sur le plan social sur bien des points, notamment la pauvreté et les quartiers en difficulté.

La France ne représente que 1 % du monde, l'Europe est une grande puissance économique, sur le papier. « *L'Europe ne se fera qu'au bord du tombeau* » disait Nietzsche. La bonne nouvelle, c'est que nous y sommes... au bord du tombeau. La mauvaise est que la démocratie française est aussi au bord du tombeau !

Il existe toutefois des solutions, nos propositions en matière économique. Raymond Barre disait en 1978 : « *Nous dépensons plus, nous travaillons moins et nous empruntons la différence.* » C'est malheureusement toujours vrai et la dette de la France atteint 99 % du PIB. Un gouvernement ne peut faire des réformes que dans les premiers mois d'un mandat. Les réformes de fond sont donc derrière nous. Nous, nous préconisons un retour à 39 heures hebdomadaires et un transfert massif du financement social sur la consommation qui doit se faire en même temps, nous avons bien dit en même temps, pour que les baisses de charges soient réelles et favorisent le travail et le pouvoir d'achat.

Le mouvement des gilets jaunes était clair de ce point de vue : trop de Français qui travaillent n'arrivent pas à boucler les fins de mois.

La situation s'est tellement dégradée que nous ne pouvons plus exclure un gouvernement extrémiste en France, de gauche ou de droite. Sur le plan économique, la différence est mince. Aujourd'hui, le G20 est constitué majoritairement de gouvernements extrémistes, surtout de droite, dont plusieurs font fi des déficits budgétaires. Une crise économique majeure est donc malheureusement possible sur le plan international avec une baisse d'activité et du pouvoir d'achat de 10 % à 30 % alors que la crise des gilets jaunes s'est déclenchée sur un ras-le-bol d'environ 2 %.

La situation est très grave. Apparemment, nous allons vers l'apaisement en France, mais un krach économique majeur sur le plan international est toujours possible.

Un nouveau gouvernement, quel qu'il soit, ne pourra pas faire autrement qu'un nouveau tour de vis pour réduire les dépenses de l'État, car la France a besoin d'emprunter pour payer ses retraités et ses fonctionnaires. Si l'intérêt de la dette s'envolait, nous devrions trouver en quelques mois 50 Md€ à 100 Md€ d'économies, à comparer aux 3 Md€ de hausse de la taxe des carburants qui ont déclenché la crise. C'est pour cette même raison que Tsipras en Grèce a fait le contraire de ce qu'il disait en campagne. Les Grecs lui en veulent beaucoup, mais la situation économique s'améliore en Grèce. Un pays qui dépense plus que ce qu'il gagne finit toujours par le payer très cher !

Sur le plan municipal, la suppression de la taxe d'habitation était une erreur stratégique que nous dénonçons depuis le début. C'est une erreur, car cela va à l'encontre de la décentralisation, et c'est une erreur, car le financement était sans doute imaginé, technocratiquement, comme compensé par la hausse des taxes écologiques, ce qui était hypocrite !

Une illustration concrète de la complexité administrative est le sac de nœuds que représente la dotation de solidarité communautaire (au poste 73212) et la dotation

de solidarité urbaine (au poste 74123) !

Plus que jamais, il est important pour Villeurbanne de réduire nos dépenses, et nous continuons à ne pas voir de stratégie claire pour réduire ces dépenses de fonctionnement.

Les dépenses générales de fonctionnement de la Ville repartent à la hausse (+2.62 %) et les charges de personnel aussi (+2,86 %). Comme nous l'avons dit, 3 % d'économie sur la masse salariale représenterait environ 2,30 M€ par an.

Nous avons eu en commission spéciale un intéressant débat sur la DSP, la délégation de service public. Ce débat a montré que le coût pour la Ville pourrait être largement réduit. Une vraie vision serait de multiplier les DSP qui permettraient de réduire la masse salariale tout en maintenant des services de qualité. Nous pourrions l'appliquer à la cuisine centrale, au périscolaire et à bien d'autres secteurs.

Sur la politique de sécurité, nous continuons d'être critiques. Les événements récents montrent que les forces de l'ordre vont devoir recruter davantage pour maintenir la sécurité dans les manifestations en délaissant probablement la police de proximité, rôle fondamental de la police municipale partout dans le monde, sauf à Villeurbanne. La présentation croisée par fonction montre que le poste de police municipale, la fonction 1 « Sécurité et salubrité publiques », baisse globalement de 13,5 % à 4,80 M€. La sécurité et la salubrité ne semblent pas trop compter pour la municipalité ! C'est fort dommage, et vous n'êtes pas à l'écoute de la population villeurbannaise. Attention aux gilets jaunes !

Sur la consommation énergétique, le poste 60612 augmente de 4,8 %. L'électricité est payée à environ 150 €/MWh. Il serait intéressant de savoir quelle est la part de consommation diurne, car aujourd'hui les installations photovoltaïques d'ampleur sont à moins de 50 €/MWh, soit trois fois moins. Il y a une marge de progrès utilisable en autoconsommation (donc le jour) qui, outre la bonne symbolique sur le développement durable, pourrait apporter des réductions de coût pour la commune. Il est important d'étudier précisément cette question.

Un exemple du millefeuille administratif à la française est la dotation pour le recensement qui ne couvre pas le coût réel pour la commune. Là, vous n'y êtes pour rien, c'est le manque de réforme qui l'est.

Enfin, en commission, vous présentez la grande salle de sport pour l'ASVEL comme un grand équipement privé. Cela n'est pas totalement vrai car 10 000 à 15 000 personnes emprunteront les voiries et les transports en commun et, au minimum, le passage de ces usagers est du ressort de la commune.

Je vous remercie pour votre attention.

(Départ de Mme Khelifi à 17 heures)

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Morel.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Mme Khelifi s'est absentée, c'est Mme Vessiller qui la remplace, enfin par rapport à ce qui nous a été dit. Je vous

laisse la parole.

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le budget 2019 est en légère hausse par rapport à l'an passé en termes de fonctionnement tandis que les dépenses d'équipement baissent un peu. Comme en 2018, le budget de la Ville n'est plus à la baisse comme ce fut le cas en 2017, conséquence directe à ce moment-là de la baisse des dotations de l'État.

Les recettes fiscales, principales ressources de la Ville, progressent car le montant des impôts locaux progresse puisque le taux d'imposition reste constant et nous le saluons. La hausse des recettes s'explique car la construction se poursuit toujours à Villeurbanne, donc le nombre de ménages et de biens assujettis progresse, de même que l'évolution nominale des bases décidée par l'État.

Malgré l'autofinancement à la baisse, vous maintenez un niveau d'équipement assez satisfaisant grâce au recours à l'emprunt qui permet d'engager des dépenses en matière d'équipements publics. C'est le cas pour un certain nombre de travaux prévus l'an prochain que nous saluons : la poursuite de la construction de l'école Rosa-Parks, du gymnase des Gratte-Ciel, l'extension des écoles Berthelot, Pasteur, l'aménagement du parc Elie-Wiesel dans le Terrain des Sœurs, des gros travaux d'entretien dans plusieurs écoles, le déploiement des vidéoprojecteurs, les améliorations thermiques dans différents équipements dont l'Hôtel de Ville, la mise en accessibilité des bâtiments publics, le soutien à la performance énergétique dans le parc privé.

La participation de 444 000 € à la construction de la résidence Château-Gaillard est bien confirmée dans ce budget et nous nous en félicitons car nous étions inquiets l'an passé.

Sur les projets des centres sociaux, nous ne voyons rien sur celui de Croix-Luizet qui a besoin de travaux que vous aviez annoncés en juillet dernier.

Tous ces travaux sont nécessaires, bien sûr, nous ne le contestons pas. En revanche, concernant le secteur paysages et nature, les projets restent tout à fait insuffisants. Nos concitoyens ont besoin de nature en ville quand la ville polluée, imperméabilisée, trop chaude, a besoin de végétalisation pour être rafraîchie et assainie. C'est pourquoi nous regrettons que, sur les 3,40 M€ d'études annoncées en 2019, aucun projet ne soit lancé en matière de nouveau parc, et notamment pas le futur parc Grandclément dont pourtant vous nous avez parlé dans la vidéo que nous venons de regarder, un parc de plus de 3 hectares près de la gare. Rien n'est prévu en 2019 au vu des éléments dont nous disposons.

En matière de réalisation, plus de 32 M€ de budget, il y a bien le parc Elie-Wiesel, il y a bien les rues traversières entre les rues Paul-Lafargue et Rollet qui seront des aménagements intéressants, quelques jardins de poche mais, au total, que ce soit en études ou en réalisations, cela représente à peine plus de 4 % de l'ensemble du budget d'investissement de la Ville en 2019.

Il est question de créer des îlots de fraîcheur et nous avons bien compris l'enjeu et ce que vous appelez de vos vœux de lutte contre la surchauffe urbaine. Nous

voyons qu'il existe un plan ombre dans les parcs de la ville mais pourquoi pas plus de projets concrets de lutte contre ces îlots de chaleur et la surchauffe urbaine ? Notamment plus de réalisations dans les cours d'école pour désartificialiser les sols, également pour les places et les espaces publics, pour végétaliser, ombrager, climatiser réellement la ville ?

D'autant qu'en termes de morphologie urbaine, on prépare avec certaines constructions de nouveaux îlots de chaleur dans plusieurs secteurs. Simple exemple de l'école Rosa-Parks dont le bâtiment en lui-même est certes intéressant mais en revanche, à l'angle de la rue de Pressensé et de la rue Jean-Bourgey, il est à craindre que l'espace public soit assez sévère en termes de confort d'été et d'îlot de chaleur.

Donc la ville se densifie, elle est en chantier de toutes parts, et il y a selon nous trop peu de place aux espaces de respiration. Comblés les retards d'équipements publics, oui, construire et laisser construire chaque mètre carré de libre, non !

Concernant les services publics de proximité, nous ne cautionnons pas le choix d'un délégataire privé pour offrir de nouvelles places en crèche, nous en reparlerons dans une délibération spécifique.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous notons avec satisfaction que l'engagement pour le CCAS est à la hausse, ainsi qu'un certain nombre de structures sociales à Saint-Jean, Cyprien-Les-Brosses, aux Buers. *A contrario*, les prestations versées à l'ASVEL sont à la baisse pour une année supplémentaire, comme en 2016 et 2017 ; c'est une décision que nous approuvons car le club peut aller chercher des recettes ailleurs.

Ces ajustements d'engagement financier envers des organismes partenaires de la Ville vont plutôt dans le bon sens, selon nous, et nous tenons à le souligner. La Mission Locale, en revanche, baisse de quasiment 10 000 €, ainsi que la MJC, ce type de structure doit pourtant être accompagné au maximum et la Ville ne doit pas se désengager d'un centime afin de porter la nécessité de ces structures pour notre territoire et ses habitants.

Dans les dépenses à caractère général, l'augmentation de 4 % des fluides et énergie est à regarder de près. Certes, l'augmentation des surfaces construites est là mais il importe de redoubler d'efforts dans la réhabilitation pour avoir des bâtiments moins énergivores.

Autre chapitre des charges à caractère général, le budget alimentation. Il augmente de 85 000 € mais, dans le rapport développement durable, nous avons vu que Villeurbanne est encore loin de l'objectif des 20 % de la nouvelle loi du gouvernement d'instaurer cette part de produits issus de l'agriculteur biologique dans les cantines puisque nous sommes aujourd'hui à 9 %. Nous regrettons vivement qu'il faille une loi Macron pour augmenter la part du bio et du local dans les produits de la cuisine centrale. Monsieur le Maire, nous vous pensions plus en avance que le président de la République sur certains sujets et, sur celui-ci, on aurait pu espérer.

Force est de constater que nous ne voyons pas dans le budget 2019 en quoi la Ville

va pouvoir progresser sur ce taux de produits bio et locaux. Cette année encore, nous aurions aimé voir une hausse de la part de l'alimentation biologique et/ou locale dans l'approvisionnement mais il n'est peut-être pas trop tard. Il peut y avoir des décisions modificatives.

En conclusion, si nous notons un bon niveau d'investissement, même s'il est un peu en retrait par rapport à l'an passé, un bon niveau de soutien à l'accompagnement de plusieurs structures sociales, nous estimons la dimension écologique de votre budget insuffisante. Nous nous abstenons donc.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Morel pour le groupe Rassemblement National ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, monsieur le premier adjoint, mes chers collègues,

On vous remercie Monsieur KABALO pour vos bons vœux, c'est très sincèrement que nous vous adressons aussi les nôtres.

Ce conseil va être très long, trop de sujets demandent de l'écoute et des interventions. Comme cela a été dit lundi dernier à la Métropole qui s'en plaint aussi, pour la commune que nous sommes, la fréquence des Conseils n'est pas suffisante. C'est une réflexion à laquelle nous vous remercions de réfléchir.

Nous sommes en train de débattre d'un programme communal annuel, comme si de rien n'était, face à la détresse sociale nationale, sans pouvoir présager de ce qu'il en sera d'ici peu de la situation du pays, sur ce champ de ruines laissé par la présidentielle et toutes les précédentes. La crise actuelle n'est pas nouvelle : elle est le fruit attendu de la politique injuste du système, décennies après décennies.

Il est important de le dire car nous sommes à l'aube de grands changements de gouvernance dans une instabilité totale, ce qui fait que tout projet, même local, sur le moyen terme, devient aléatoire, voire obsolète. Le chaos mondialiste a provoqué appauvrissement, inégalités et précarité et même, au niveau local, les choses ne vont pas mieux, j'y reviendrai.

Cette dernière année pleine du mandat est assez traditionnelle : il s'agit de ne plus faire de vagues ni trop de projets ; le chapitre « Travaux en cours » à -17 % en est le reflet, et le niveau d'investissement qui baisse pour un autofinancement regonflé aussi.

Sur les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général seront impactées fortement par la hausse des fluides et l'organisation des Invites. À cet égard, nous répéterons toujours et toujours que lorsqu'il s'agit de programmer des manifestations de cette nature, le budget de fonctionnement alloué par la Ville devrait être absorbé fortement par le mécénat local. Il n'est ni logique ni pérenne que ce soit chaque fois un investissement financier à perte sèche pour la commune.

Ce sont surtout les charges de personnel à +60 % du budget de fonctionnement qui posent un grave problème et deviennent certainement, monsieur le Maire, le point noir de votre bilan. Vous avez la maîtrise de ce poste pour au moins 40 % à 50 % ;

un poste qui vous échappe totalement en bien des domaines : l'absentéisme que vous n'arrivez pas à juguler, des largesses selon des règles propres à votre appréciation pour fidéliser le personnel, etc. Mais la hausse des effectifs, hormis les 6 policiers, insuffisants d'ailleurs, ne s'explique pas dans la mesure où il y a moult transferts de compétences vers la Métropole qui, elle, de son côté, passe de 5 000 à 8 000 agents à sa création (+74 %). C'est un changement d'échelle incroyable !

S'agissant des rythmes scolaires ainsi que de la semaine à 4 jours, presque toutes les communes y sont revenues, d'abord parce que la plupart des enseignants le demandent, les parents d'élèves, n'en parlons pas, et qu'il y a nécessité à resserrer les dépenses publiques quand elles ne sont pas incontournables. Le temps n'est plus à l'entêtement idéologique, il faut lâcher du lest sur cette question, ce qui aurait pu éviter d'ailleurs les 50 000 € en commun avec la CAF pour consulter, faire des tables rondes sur la question quand on connaît la réponse

Quant aux recettes, elles sont au rendez-vous, je veux parler des impôts et des taxes, mais, de ce point de vue, si l'on veut des économies locales drastiques, cela doit passer d'abord par une nouvelle fiscalité caractérisée actuellement par une grande variété de recettes qui ne facilitent ni sa lisibilité ni son pilotage. Les droits de mutation à titre onéreux deviennent une nouvelle cagnotte. Quant à la taxe d'habitation, imposition unique en Europe, on peut la comprendre comme une double taxation des logements qui frappe le propriétaire une seconde fois et un frein à l'accession à la propriété. Sa suppression n'est qu'une compensation à la montée en flèche de la fiscalité énergétique qui sera bien plus lourde.

Je tiens à revenir sur la surtaxe des résidences secondaires : 180 000 €, il n'y a pas de quoi faire un plat, encore que, sur le principe, ils se rajoutent au reste mais pour quelle efficacité : 874 résidences en 2014, 994 en 2016, 1 928 aujourd'hui. Alors, cela ne marche pas ? Une punition aux propriétaires pour qu'ils louent ou vendent leur bien sur la commune, ils décident de faire en fonction de leurs propres intérêts de leur propriété. D'ailleurs cela n'est pas spécifique à Villeurbanne, c'est un constat national. C'est une aubaine fiscale installée durablement alors que ce rajout d'impôt est injustifié. Les propriétaires décident d'aller résider ailleurs, demandez-vous pourquoi. L'honnêteté consisterait à abandonner cette surtaxe inopérante.

Sur les projets 2019, vous arrivez à reconnaître que les trafics de toutes sortes explosent, vous dépassent complètement et, concernant la drogue, dépénaliser ou légaliser le cannabis vous motive au motif que cela engendre des nuisances sonores, des problèmes de propreté et d'insécurité. C'est votre solution ? On ne doit pas vivre sur la même planète ! On avait cru comprendre que l'État voulait au contraire sanctionner les consommateurs.

Le recrutement de 6 policiers est largement insuffisant et ne résoudra rien tellement vous êtes dépassés par rapport aux évolutions de mentalité et d'organisation de la délinquance et nous sommes convaincus qu'à l'heure actuelle, la nécessité, c'est bel et bien la création d'un groupe opérationnel mobile, une unité de force de police pour un réel renfort aux policiers municipaux en difficulté.

On préférerait aussi que vous vous attaquiez aux problèmes de transports en commun les week-ends et jours fériés (je vous en ai parlé récemment) dans les quartiers secondaires. C'est une compétence ancienne du Grand Lyon, en régression à la Métropole, placée en dernier des charges fonctionnelles, comme l'environnement. C'est curieux ! La perspective de la ZFE posera question sur les déplacements des particuliers : êtes-vous réellement écouté à la Métropole, monsieur le vice-Président ?

Nous déplorons aussi, année après année, votre manque de soutien à l'économie locale en dehors des Gratte-Ciel, sauf que cette fois-ci, et Stéphane Poncet en parlera tout à l'heure, nous sommes très favorables au projet, assez réussi on doit le dire, de la rénovation du cours Tolstoï, il aura attendu plusieurs mandats mais si cela marche, tant mieux, en revanche, les autres quartiers secondaires attendront encore mais, d'un point de vue général, vos priorités sont et resteront le social.

Sans surprise, nous ne voterons pas ce budget de fin de règne. Je vous remercie.

(Arrivée de Mme Salhi à 17 heures 22)

M. LE MAIRE.- Merci madame Morel. Monsieur Martin pour le groupe Les Républicains - Changeons Villeurbanne.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ce soir, vous nous demandez de nous prononcer sur le budget primitif 2019 que vient de nous présenter l'adjoint aux finances.

Tout d'abord, permettez-nous de remercier les services et monsieur l'adjoint pour la qualité des documents remis et les réponses apportées aux questions.

Je commencerai par quelques éléments critiques de ce budget primitif, avant de présenter et défendre les amendements que le groupe Les Républicains - Changeons Villeurbanne a déposés.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, vous semblez respecter sensiblement le contrat signé avec l'État en matière d'encadrement des dépenses publiques avec une hausse de 0,14 %.

Malheureusement, cet élément, qui pourrait sembler intéressant pour notre commune, ne résiste pas à notre analyse plus approfondie.

Le chapitre « Charges à caractère général », ainsi que le chapitre « Dépenses de personnel » augmentent deux fois plus rapidement que ce que le contrat signé avec l'État nous permet, avec respectivement des hausses de +2,6 % et +2,9 %.

Ce sont là, et plus particulièrement pour les charges à caractère général, des dépenses qui montrent le train de vie de plus en plus élevé de notre commune.

Malgré les efforts consentis sur les chapitres « Atténuations de produits » et « Autres charges de gestion courante », le total des dépenses de gestion courante augmente de 1,8 %, bien loin des +1,16 % contractualisés.

Regardons encore avec plus de détail les charges à caractère général par fonction. Ces dernières augmentent de 3,6 % pour la fonction « Services Généraux » et de

56,2 % avec l'organisation des Invites pour la fonction « Culture ».

Et cela, alors que d'autres fonctions voient leur budget baisser ou être neutralisé, comme la « Sécurité et salubrité publique » avec -49,1 % malgré le recrutement prévu de 6 agents, « Enseignement-Formation » avec +0,2 %, « Aménagement et services urbains, environnement » avec +0,6 %.

Concernant la capacité d'autofinancement nette, notre commune est largement dans la zone de confort située à 10 % avec une capacité d'autofinancement nette de 15 % des recettes réelles de fonctionnement. La capacité de désendettement est d'ailleurs d'un peu plus de 2 années, alors que la zone d'alerte est communément admise à 10 ans.

Mais un élément nous inquiète tout particulièrement, monsieur le Maire.

Alors que l'endettement bancaire projeté en fin d'année progresse de plus de 15 M€ pour s'établir à 47,60 M€, comment justifier qu'au global les dépenses d'équipement de notre commune baissent de 2 % ?

Monsieur le Maire, nous ne partageons pas la même vision que vous sur le budget de notre commune. Votre budget prouve, une fois de plus, que vous n'avez pas de vision pour notre ville.

Nous proposons donc un contre-budget avec pour objectif le pilotage de véritables politiques pertinentes et ambitieuses pour notre ville... et surtout pour nos habitants.

Il n'est pas acceptable de voir les dépenses qui reflètent le « train de vie » de notre collectivité progresser plus rapidement que la norme que nous impose l'État.

Il est possible de réaliser des économies sur le fonctionnement tout en réalisant les politiques publiques nécessaires pour nos concitoyens.

D'autres collectivités l'ont fait, alors pourquoi pas Villeurbanne ?

Pour cela, nous devons prendre des décisions audacieuses.

Nous proposons ainsi de réduire les charges à caractère général dans les fonctions services généraux et culture de la hausse constatée entre 2018 et 2019.

De plus, devant votre difficulté à trancher du devenir des rythmes périscolaires à Villeurbanne, nous vous proposons de revenir, comme 92 % des communes de France, aux 4 jours.

Nous avons également retraité les charges à caractère général de la fonction 2 « Éducation - Formation » pour la période de septembre à décembre 2019.

Parallèlement à cela, nous proposons de diminuer les recettes de fonctionnement de 744 000 € avec la baisse des subventions de la CAF et de l'État pour la même période.

Nous aurions d'ailleurs aimé aller plus loin dans la précision de notre contre-budget mais nous nous sommes heurtés au manque de détail de la sous-fonction 25 en recettes de fonctionnement.

Aucun détail n'est donné pour le chapitre 70 « Produits des services » entre ce qui est de la cantine scolaire et du périscolaire.

Globalement, c'est une économie de 2 178 000 € qui est constatée sur les charges à caractère général.

Parce que nous croyons à la culture populaire, faite pour le vrai peuple, celui qui se lève tôt et qui gagne son pain à la sueur de son front, nous vous proposons d'augmenter de 50 000 € la subvention à l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique afin de détendre un peu le budget de cet organisme qui fait un travail remarquable dans notre commune.

Nous connaissons bien les ambitions de cette école et ses difficultés à augmenter la portée de son action culturelle par manque de budget.

Nous proposons aussi de créer un festival de musique comme on peut le trouver dans des communes comme Aix-les-Bains avec Musilac, Clisson avec le Hellfest, Carhaix avec les Vieilles Charrues pour ne citer que ces quelques festivals.

Une subvention de 300 000 € est donc inscrite au budget amendé afin d'aider une structure privée à organiser ce festival.

Enfin, parce que la sécurité est la première des préoccupations de nos administrés, nous proposons d'augmenter de 650 000 € le chapitre « Charges de personnel » afin de permettre le recrutement de 20 policiers municipaux supplémentaires.

Au final, ce sont même 441 000 € supplémentaires que nous pouvons virer en section d'investissement.

La capacité de désendettement de notre commune montre bien la gestion frugale, je vous cite monsieur le Maire, de notre commune.

Nous avons toute latitude d'augmenter les efforts d'équipement de notre commune par l'emprunt.

Il serait même aberrant de ne pas profiter des taux d'intérêt faibles, ainsi que des économies structurelles générées en section de fonctionnement par nos propositions, pour investir dans notre commune.

Pour cela, nous proposons pour la fonction « Sécurité publique » l'achat de caméras de vidéoprotection supplémentaires pour 450 000 €.

Parce que nous pensons aussi à nos enfants et aux familles qui ont du mal à trouver des places en crèche, nous proposons l'achat de berceaux avec un budget d'investissement en fonction 6 « Petite enfance » augmenté de 50 000 €.

Nous allons aborder plus loin dans le Conseil la politique de développement économique. Vous souhaitez lancer une énième concertation à Villeurbanne pour masquer votre inaction, soit.

Nous restons dans l'action et dans la réalité économique avec la création d'un dispositif d'aide à l'installation par des subventions d'investissement aux commerces et aux entreprises de 100 000 €.

Enfin, et vous connaissez ma position sur le développement durable à

Villeurbanne, nous ne pouvons plus accepter que l'action municipale soit à la limite du ridicule avec un Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat négocié avec la Métropole augmentant de 0,2 % la part des espaces verts sur la superficie totale de notre ville.

Il est bon pour nous tous de vouloir créer à long terme des parcs et jardins.

Nous proposons donc de créer un fonds d'investissement de 5 000 000 € afin d'acquérir par voie de préemption tout terrain, bâtiment industriel, bâtiment à usage d'habitation qui serait à la vente afin de le transformer en îlot de fraîcheur, et de limiter la bétonisation de notre commune.

Sans toucher à la fiscalité, nous équilibrons le budget d'investissement avec un endettement supplémentaire acceptable de 5 159 000 €.

Notre budget est le reflet d'une vision... la vision de notre groupe politique pour notre ville.

C'est un budget sincère, un budget de combat que nous avons déposé en conférence des présidents de groupe.

C'est certes une première à Villeurbanne. Et nous ne doutons pas de vos futures attaques. C'est le jeu démocratique - nous restons à votre écoute.

Nos concitoyens méritent mieux que le budget que vous nous proposez.

Dans le passé, vous aviez certainement une vision pour Villeurbanne, monsieur le Maire, mais, aujourd'hui, vous n'avez plus la capacité de construire le futur... hélas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. On remercie traditionnellement mais, à vous entendre, votre ton martial et combattant, puisque c'est le mot que vous avez utilisé, confronté à l'inanité de vos propos... On y reviendra tout à l'heure en reprenant point par point parce que, dans votre amendement, vous vous êtes largement pris les pieds dans le tapis sur le plan des fêtes d'abord. Vous avez souligné la baisse des dépenses en matière de sécurité, vous avez oublié de voir que cela résultait simplement d'un problème comptable et que ce qui relevait du forfait post-stationnement qui représente 800 000 € n'apparaissait plus dans le budget. Vos 1,41 et vos 800 000 €, c'est la même chose. C'est que vous ne savez pas lire le budget mais vous auriez pu effectivement poser cette question en commission, vous auriez eu la réponse plutôt que de sortir un argument qui est non seulement fallacieux mais qui est complètement faux.

Je prends simplement cet exemple pour montrer que votre ton et le côté combattant et martial, quand il se heurte à la réalité comptable, c'est assez lamentable pour ne pas utiliser d'autres adjectifs. Mais il y a beaucoup d'autres choses qui relevaient de ce registre et nous y reviendrons, Prosper Kabalo et moi, dans nos réponses.

Monsieur Bocquet ?

(Arrivée de Mme Panico et de M. Poncet à 17 heures 35)

M. Jonathan BOCQUET.- Merci monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ce budget primitif témoigne des choix clairs opérés par la Ville, des résultats des choix opérés les dernières années et des perspectives des choix faits pour les années à venir.

D'abord, il met en évidence la bonne santé financière de la Ville fondée sur une gestion soucieuse des deniers publics et sur une approche précautionneuse du recours à l'endettement. Cela nous permet de rester sereins malgré un contexte difficile.

Ce budget primitif démontre aussi que la municipalité fait en sorte de répondre aux besoins croissants de la population en termes d'équipements et de services publics.

Nous nous reconnaissons pleinement dans les choix opérés : maîtrise de la dette, maintien des investissements et réponse aux besoins des habitants.

Nous engageons un développement urbain fondé sur le pilier de la solidarité et sur celui de l'écologie, nous rattrapons le retard en termes d'équipements, notamment scolaires, et nous mettons les moyens en termes de sécurité et de prévention, lucides sur les difficultés inhérentes à toutes les grandes villes.

Nous préservons l'excellence culturelle sur des lieux et des événements aussi prestigieux que populaires.

Sur les aspects négatifs, notre groupe le dit sans détour, nous ne sommes pas à la hauteur de tous les enjeux et nous devons mieux prendre en compte les besoins des habitants. En la matière, ce ne sont pas forcément ceux qu'on entend le plus qui ont le plus de besoins. Il faut savoir s'adresser à tous les publics.

Nous souhaitons également exprimer notre inquiétude sur l'état de tension qui règne au sein des services qui vivent difficilement certains choix managériaux. On entend beaucoup les termes d'optimisation, rationalisation, mutualisation, nouveaux process, et on feint de penser que moins on met de moyens, plus on serait efficace. On a presque hâte d'avoir moins de dotations si on suit cette logique.

Le niveau d'investissement qui reste fort souligne l'ambition intacte de la Ville. Les dépenses d'équipement, elles aussi, nous permettent de réaliser des œuvres très positives : le groupe scolaire Simone-Veil, le gymnase Cusset-Bonnevay, la résidence seniors Château-Gaillard, etc., ont été mentionnés, il y en aurait d'autres.

La capacité de désendettement est exemplaire : 1,44 année. Les recettes réelles de fonctionnement augmentent, et notamment grâce à la croissance démographique et à l'évolution des bases. Nous notons aussi l'augmentation des charges de personnel qui sont liées au développement de nos services.

Les contraintes budgétaires aujourd'hui nous obligent à prioriser mais l'année 2019 suivra le cap choisi ces dernières années, tout en continuant à investir pour des projets tenant à cœur à nos concitoyens.

On demande de plus en plus aux communes, on leur accorde de moins en moins de moyens, cela nous oblige à une gestion assez particulière, à une gestion qu'au final

on qualifiera, au vu de ce budget primitif, de saine et intelligente dans un contexte de plus en plus absurde.

Lors des débats d'orientations budgétaires, nous avons émis une idée qui nous tient à cœur, que je vais rappeler une nouvelle fois puisque les réponses ne nous ont pas tout à fait convaincus. Le débat sur le budget primitif est l'occasion de préciser notre pensée.

J'insisterai brièvement mais explicitement sur la nécessité d'ouvrir ce débat aux citoyens pour qu'ils puissent également exprimer leur différence sur les choix budgétaires. Il ne s'agit pas de remettre en cause le mandat qui nous a été confié, il ne s'agit pas non plus de nous déresponsabiliser, mais il s'agit de considérer que nous ne pouvons plus aborder ces questions en vase clos, d'autant plus lorsque le contexte évolue si rapidement. Je vous rappelle que, l'année dernière, on avait voté pour un budget primitif que l'on avait complètement changé quelques mois plus tard et pour lequel, malgré les changements structurels, on votait exactement de la même manière alors que tout avait changé, notamment sur les questions fiscales.

Évidemment, en plus, le contexte des mobilisations sociales et les attermolements gouvernementaux nous amènent à penser que le contexte pourrait changer du jour au lendemain et que nous pourrions de nouveau avoir à revoir notre copie.

L'autre vertu d'un débat avec l'ensemble des citoyens, c'est aussi d'éviter le travail d'intox de l'opposition et de permettre à celle-ci d'avoir des amendements un peu plus rigoureux et un peu plus sérieux que ceux qui nous sont proposés ce soir.

On nous dit que c'est trop compliqué, trop technique, et on a peur de ce que cela pourrait donner. Dans l'assemblée, finalement, nous sommes très peu d'élus à avoir été formés à la comptabilité publique. De deux choses l'une, soit nous votons régulièrement à l'aveugle sans avoir bien compris de quoi il s'agit, et dans ce cas, les citoyens aussi auront tout à fait le droit de voter à l'aveugle, soit nous sommes très bien accompagnés par les services qui nous forment, qui nous permettent de comprendre ces documents, auquel cas les citoyens peuvent tout à fait bénéficier eux aussi de cette formation, de cet accompagnement, et les services qui ont produit un travail de grande qualité pourraient très bien le présenter à l'ensemble de nos instances participatives, éventuellement un nouveau conseil consultatif, notamment sur la question budgétaire.

C'est quand même la décision la plus stratégique qui soit pour une Ville, c'est celle de fixer ses priorités, c'est celle de comprendre ce vers quoi on s'engage pour les prochaines années.

Sur la base du volontariat et avec les instances existantes, il me semble que l'on pourrait créer ce type d'instance. J'espère que l'on pourra y réfléchir pour les années à venir.

En tout cas, vous vous en doutez, notre groupe souscrit pleinement aux choix présentés dans ce budget primitif par la majorité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Bocquet. Monsieur Bravo pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mes chers collègues,

Le budget primitif présenté ce soir, comme nous l'avions souligné lors du débat d'orientations budgétaires, s'inscrit dans un contexte national catastrophique pour les collectivités territoriales et un budget national, une nouvelle fois, clairement orienté pour les très grosses fortunes.

Les faits et les chiffres sont plus que têtus. Le CICE, c'est 20 Md€ par an de cadeaux aux entreprises, 99,3 Md€ depuis 2013, et que décide le gouvernement dans la loi de budget 2019 ? Le doublement de cette somme, la passant à 40 Md€, sans qu'il n'y ait eu aucun effet sur l'emploi ni aucun effet avéré sur les conséquences à moyen et long terme sur l'appareil productif. On ne dispose d'aucune étude sur les effets de la formation, les investissements, l'innovation, la montée en gamme de l'économie française, et sur la croissance des salaires, de taux de marche et de la recherche et développement. Rien !

Ces effets seraient même nuls. Le CICE est en réalité une ristourne fiscale et un dispositif de baisse du coût du travail.

À cela, il faut ajouter le taux normal de l'imposition sur les sociétés qui est passé de 33,3 % à 22,5 %, et la suppression de l'impôt de la solidarité sur la fortune l'année dernière qui représentait 5 Md€, sans compter que la fuite fiscale est au summum avec une estimation à 100 Md€ par an d'après le rapport établi par le syndicat Solidaires Finances Publiques. D'autres ONG fournissent également des statistiques : Oxfam avance un chiffre allant de 60 à 80 Md€, l'association Tax Justice Network mandatée en 2012 par le groupe socialiste au Parlement européen, qui additionne fraude fiscale et sociale, près de 200 Md€.

Mais une chose est sûre : toutes les estimations convergent.

À côté de cela, on assiste au numéro de prestidigitateur pour l'augmentation de 100 € du SMIC. On explique à qui veut bien l'entendre que ce sera difficile et que c'est un vrai casse-tête pour Bercy. On envisage la prime à l'emploi, puis on se reprend car il n'y a qu'un tiers de smicards qui touchent cette prime. Augmenter le SMIC de 100 € mettra en grand danger la compétitivité des entreprises mais qui se gave d'argent public !

En réalité, ce gouvernement a choisi son camp, celui des ultra-riches, de l'oligarchie, et veut faire porter la responsabilité de sa réduction budgétaire aux citoyens salariés les bien moins lotis. Déjà l'État ne se prive pas en augmentant la CSG ainsi que d'autres taxes frappant aveuglément les citoyens qui consomment, rognant sur leur épargne.

La suppression des cotisations sociales sur le chômage et sur la maladie fait peser aux salariés eux-mêmes des risques que beaucoup ne mesurent pas. Croire qu'il s'agit d'une augmentation du pouvoir d'achat est en réalité la mise en cause du pacte de solidarité entre chacun. C'est probablement à ce même exercice que se livrera à nouveau le gouvernement pour augmenter de 100 € le pouvoir d'achat des smicards.

Le système capitaliste montre ici une nouvelle fois ses limites dans l'incapacité à satisfaire les besoins élémentaires de la population mais aussi de la planète. Ce système est aux abois, et seulement les 80 plus grandes fortunes mondiales possèdent autant que les 50 % les plus pauvres, il décime non seulement toute velléité ou revendication sociale mais détruit l'environnement, poussant chacun dans un consumérisme ravageur en ressources naturelles. Déjà, les alertes du GIEC sont claires à ce sujet : sans changement du modèle économique, on dépassera 1,5 degré, et nous nous orientons vers une augmentation d'environ 3,5 degrés d'ici à la fin du siècle.

Pour notre Ville, on notera un budget contraint par le contrat passé avec l'État l'an dernier avec les 1,16 % de taux de marge pour le budget de fonctionnement. Les choix qui en découlent en termes d'arbitrage montrent que c'est aussi une autre manière d'orienter l'argent public vers le privé. Le choix de la DSP pour la crèche de Maisons-Neuves en est un exemple. La limitation par l'État des budgets de fonctionnement rend inévitable à trouver des stratégies qui poussent à externaliser des missions qui sont du ressort de la commune.

Ainsi, la toise budgétaire interdit toute évolution à la hausse des budgets de fonctionnement, empêchant d'accompagner en services publics municipaux les évolutions de la population. C'est là, une nouvelle fois, la mise en application des dogmes libéraux.

Malgré cela, le cap est globalement tenu. On remarquera :

- l'effort continu en direction du CCAS avec 3,80 M€ et des centres sociaux à 3,06 M€, qui est certes en baisse mais qui correspond à des adaptations structurelles, et celui en direction du CCO pour accompagner son implantation à La Soie ;
- la création de nouveaux postes, à l'Éducation à hauteur de 16,8 postes pour l'accueil de nouvelles classes, à la sécurité pour 6 postes, à la santé publique pour 3 postes, à la direction du sport et à la solidarité, chacun pour 2 postes ;
- l'autofinancement qui passe à 22,40 M€, en hausse par rapport à l'an dernier de 7,76 % ;
- l'investissement à hauteur de 70,60 M€ qui permettra entre autres la réalisation du groupe scolaire Simone-Veil, l'agrandissement et l'aménagement de plusieurs groupes scolaires pour accueillir 5 classes, et la construction d'un gymnase à Cusset-Bonnevay, mais je ne reviens pas sur la vidéo que nous avons vue tout à l'heure.

On poursuivra aussi en direction de l'environnement le cadre de vie avec l'extension et la rénovation d'espaces verts, l'aménagement de zones d'ombre, l'aménagement de l'éclairage public, etc. Ce budget, c'est aussi la poursuite du développement du bio pour les crèches et une action forte en direction de la gestion des déchets.

Nous voterons naturellement ce budget. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Bravo. Monsieur Yann Crombecque pour le groupe socialiste ?

(Arrivée de Mme Tifra à 17 heures 46)

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Au nom du groupe socialiste et apparentés, je remercie Prosper Kabalo pour sa présentation, les élus qui ont participé à la vidéo de présentation des réalisations avec ou sans casque, et les services pour la qualité, j'allais dire même le tonnage, des documents remis pour l'analyse de ce budget.

Lors de notre séance du mois de novembre, nous avons eu l'occasion d'une première discussion sur les orientations budgétaires, et la séance de ce soir permettra de rappeler les éléments de contexte et les orientations politiques.

Ce budget primitif s'inscrit, comme celui de l'année dernière, dans une situation d'incertitude. Hector Bravo vient de le rappeler à sa manière, le contexte politique national vient impacter les orientations budgétaires de notre collectivité et les interrogations soulevées quant à la politique du gouvernement Édouard Philippe en direction des collectivités territoriales ne sont toujours pas levées.

Au niveau national, les perspectives de croissance sont en baisse. Pour les collectivités territoriales, les projets dits de réforme, notamment celui de la suppression de la taxe d'habitation, impactent leur marge de manœuvre et, pour Villeurbanne, il convient d'ajouter l'obligation pour cette année de mettre en œuvre l'objectif de contrôle d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Notre groupe avait dénoncé l'année dernière la fausse contractualisation entre l'État et les collectivités, et sa principale conséquence, la limitation des investissements des municipalités qui entraîne des dépenses de fonctionnement. Ces éléments contextuels n'ont malheureusement pas évolué depuis notre précédent débat et, une nouvelle fois, notre majorité fait face à la situation avec un volontarisme politique.

Si le débat budgétaire nous invite à analyser des tableaux et peut paraître technique, il convient de rappeler que la construction d'un budget correspond avant tout et surtout à l'expression d'une volonté politique. Les grands engagements pris lors des Municipales de 2014 sont maintenus et notre majorité municipale répond présente pour l'amélioration des conditions du bien vivre des Villeurbannais, pour le maintien des conditions d'un vivre ensemble solidaire, pour la promotion de politiques publiques destinées à maintenir la cohésion sociale et intergénérationnelle.

Tel est pour nous le sens du budget présenté aujourd'hui et dont l'orientation politique se retrouve dans les documents transmis.

Notre groupe n'oublie pas que si la bonne gestion budgétaire est un élément important dans la conduite d'une collectivité territoriale, elle ne doit pas être déconnectée d'une vision politique globale. Ce budget général d'environ 186 M€, comme celui de l'année dernière, se caractérise par une volonté politique en faveur de l'investissement avec presque 61 M€.

Dans un contexte particulier marqué par la crise des gilets jaunes, symptomatique des difficultés de pouvoir d'achat de nombre de nos concitoyens, il nous paraît nécessaire de montrer que les dépenses de notre collectivité ont un impact sur la vie quotidienne des Villeurbannais. Il apparaît nécessaire, et c'est le rôle des élus, de faire preuve de pédagogie en illustrant ces dépenses. Sans investissement et sans budget de fonctionnement, il n'y a pas d'amélioration du cadre de vie, il n'y a pas de réponse concrète aux attentes des habitants dans les différents domaines de leur vie quotidienne. Notre groupe assume donc pleinement les dépenses d'investissement en matière scolaire, en matière sportive, en matière culturelle.

Au-delà des efforts en faveur de l'investissement sur le plan culturel, notre groupe salue le soutien à l'ensemble des structures villeurbannaises comme les ateliers Frappaz, les Rize, MJC et bien d'autres, autant de structures qui défendent une vision de démocratisation de la culture sous ses différentes formes.

Notre groupe se félicite également du maintien pour 2019 du programme d'éducation artistique et culturelle qui se décline via des parcours d'éducation artistique et culturelle, des résidences de compagnies artistiques dans des groupes scolaires de Villeurbanne classés en réseau d'éducation prioritaire, REP et REP+.

Notre majorité répond présente également en matière de petite enfance avec les projets de construction d'établissements accueillant de jeunes enfants. Les investissements concernent aussi le secteur dit « Paysages et Nature » qui répond, au-delà de son intitulé, à la volonté d'offrir une ville agréable à vivre et offrir un développement respectueux du développement durable.

Parmi les investissements, nous pouvons citer l'aménagement du parc Elie-Wiesel, l'aménagement cheminement piéton Gervais-Bussière, l'aménagement des voiries structurantes du campus de La Doua ou encore la remise en état de la passerelle du parc de la Feysine.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, quant à elles, aux alentours de 125,50 M€, soit une légère augmentation de 0,14 % de budget primitif à budget primitif.

L'analyse du budget montre que les charges à caractère général représentent 18,84 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il convient de souligner (c'est la pédagogie, la lecture des dossiers qui nous ont été soumis plutôt que de laisser l'esprit divaguer vers je ne sais quelle solution fantasmagorique) que l'augmentation des dépenses correspond à l'ouverture des nouveaux équipements et est surtout liée aux évolutions des coûts de fourniture de l'électricité, du gaz et du chauffage urbain.

Parallèlement, le budget consacré à l'acquisition des matières premières nécessaires à la production des repas de la cuisine centrale est également en hausse du fait de la prise en compte de l'évolution de certains tarifs de matières premières, de l'évolution démographique et de la fréquentation des restaurants scolaires. Là aussi, la Ville et notre majorité cherchent, face à ces augmentations conjoncturelles, à compenser par un travail pour une meilleure prévision du nombre de repas, le renouvellement des marchés d'approvisionnement, un meilleur

cadrage de l'heure tarifaire du fournisseur référence.

Mais, au-delà des aspects budgétaires, notre groupe retient surtout l'objectif d'une meilleure qualité nutritionnelle basée sur un approvisionnement local et biologique. Là aussi, c'est un élément social important pour que l'ensemble des Villeurbannais, des petits Villeurbannais, quel que soit leur statut d'origine, puissent bénéficier d'une alimentation de qualité.

Au budget prévisionnel 2019, les dépenses de personnel représentent 60,85 % des dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de plus de 76 M€. Là aussi, c'est de la pédagogie, il faut lire le document, il faut que les élus des autres groupes lisent ce qui est marqué dans le rapport pour nos concitoyens : les éléments techniques de la hausse d'un budget prévisionnel à l'autre s'expliquent notamment par le glissement vieillissement technicité qui prend en compte l'avancement d'échelon et de grade. Et face aux discours répétés de M. Morel, de Mme Morel, qui forment un duo magique par rapport au discours réclamant toujours moins de personnel, notre groupe rappelle que les agents de la Ville méritent toute notre considération et notre soutien dans leur mission de service public à la population.

Et là aussi, le paradoxe est quand même surprenant d'entendre les mêmes qui dénoncent la hausse des dépenses de personnel se réjouir de la création de postes ; nous, nous saluons en toute logique la création de 37,8 postes en équivalents temps plein qui concernent l'éducation, la sécurité, la santé publique, le sport et la solidarité.

Alors à ceux qui veulent toujours plus d'économies notamment sur le personnel, nous souhaitons rappeler, nous les socialistes, que la qualité du service découle des moyens humains mis à disposition.

Les charges de gestion courante représentent un peu plus de 23 M€, soit une baisse de 1,55 %. Ces 18,46 % des dépenses réelles du budget concernent là aussi, au-delà des chiffres, la réalité quotidienne de nos concitoyens à travers des politiques de solidarité menées, des associations intervenant dans le domaine éducatif, dans le domaine culturel, des structures agissant dans le domaine de la petite enfance, des assertions sportives, des structures agissant en termes de développement économique et d'insertion.

Mes chers collègues, si on veut couper dans le budget, il faut dire clairement aux Villeurbannais où on coupe et qui pâtira de ces coupes budgétaires de manière concrète. Nous ne sommes pas dans une discussion budgétaire éthérée et hors sol, nous sommes dans la réalité de ce que vivent nos concitoyens.

La solidarité, oui, madame Morel, nous engageons un axe de solidarité, nous sommes fiers d'être une municipalité solidaire vis-à-vis de l'ensemble de sa population. Et la solidarité reste au cœur de l'action municipale : le soutien renouvelé au CCAS, le soutien renouvelé à l'inclusion numérique, le soutien relevé au dispositif Logement d'abord, notamment sous sa déclinaison « Une école, un toit, des droits », toute une série de mesures claires et nettes en faveur d'une solidarité, et notre groupe se félicite, dans les éléments transmis, qu'aucune baisse ne soit prévue pour les associations œuvrant en direction des personnes les plus en

difficulté.

La solidarité, c'est aussi l'accompagnement de la jeunesse et, sur ce volet spécifique, notre groupe se félicite des différents aspects qui couvrent un champ large d'actions d'éducation à la citoyenneté, à celles visant à l'autonomie des jeunes, y compris à celles qui viennent renforcer le lien étroit entre les étudiants présents sur le territoire de Villeurbanne et la Ville de Villeurbanne. Et nous nous félicitons des actions menées sur l'accueil centre-ville des étudiants pour bien montrer que les étudiants ont toute leur place sur le territoire de Villeurbanne et qu'à travers les étudiants, c'est aussi des politiques de solidarité plus larges qui se mettent en place.

La solidarité, c'est aussi, nous l'avons déjà dit et nous le répétons, la prise en compte du droit à la sécurité. Notre majorité, tout en en connaissant les limites, souhaite poursuivre le déploiement de nouvelles caméras et l'expérimentation de dispositifs mobiles. Notre groupe se félicite du recrutement de policiers municipaux, tout en regrettant que les effectifs de la police nationale ne soient pas à la hauteur des demandes.

Si la surveillance doit décourager, éventuellement favoriser les sanctions, il n'en demeure pas moins que nous apportons une importance considérable et principale à la prévention. Notre groupe soutient et se félicite des projets qui permettront, notamment avec les bailleurs sociaux, les centres sociaux, d'approfondir les actions de médiation de proximité.

La solidarité, ce sont également les efforts constants en matière de santé et de cadre de vie. Les exemples sont à foison, que ce soit à travers la lutte contre les inégalités en matière d'accès à la santé, à travers le développement de la pratique sportive, à travers les éléments qui visent à la socialisation, la diffusion de valeurs, et à travers l'ensemble des projets qui visent à offrir un cadre de vie agréable. Notamment, même si cela a été regretté par Béatrice Vessiller, il y a bien quand même la création de nouveaux parcs et jardins dans les quartiers de la ville. Il faut là aussi s'en féliciter.

La solidarité, enfin, c'est la politique innovante et offensive pour le développement économique, l'emploi et l'insertion, et nous saluons la volonté de poursuivre les actions pour favoriser un développement créateur d'emplois, faciliter l'implantation de nouvelles activités pour soutenir l'économie sociale et solidaire, part entière de l'économie, si besoin est de le rappeler pour ceux qui voudraient opposer l'économie sociale et solidaire au reste de l'économie. C'est générateur d'activité, d'emplois et d'ancrages locaux.

En matière d'insertion, mise en garde ou en tout cas souhait de vigilance de la part de notre groupe : la mise en place de la maison métropolitaine de l'insertion et de l'emploi et l'élaboration du PTIE doivent permettre de maintenir les actions entreprises en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi, notamment hors bénéficiaires du RSA, pour s'assurer de la mise en place de règles de financement équitables en fonction de critères valables sur l'ensemble des territoires.

Cette vision politique de la solidarité, nous la portons avec fierté, nous la

construisons avec pragmatisme, en concertation avec les habitants. J'entends et je suis prêt à proposer un groupe de travail à Jonathan Bocquet pour travailler sur les exemples de budgets participatifs qui peuvent exister, y compris dans des villes gérées avec un exécutif socialiste. Il ne s'agit pas d'écarter cet élément, il mérite l'intérêt et il faut que nous travaillions ensemble, mais avec ce budget, nous respectons la parole donnée aux habitants, celle de continuer à faire vivre une ville conviviale, populaire et solidaire.

Nous voterons bien évidemment le budget avec la conviction qu'il sert les intérêts villeurbannais.

Juste pour conclure, je dirai à mon collègue Jean-Wilfried Martin que je suis d'accord avec lui, nous n'avons manifestement pas la même vision du budget parce que nous n'avons pas la même vision de la solidarité, parce que nous n'avons pas la même vision de l'avenir pour les Villeurbannais. Je lui laisse méditer cette citation de Victor Hugo : « *Le propre de la solidarité, c'est de ne pas admettre l'exclusion.* »

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci chers collègues, puisque M. Jean-Wilfried Martin a présenté ce qu'il a appelé un peu pompeusement un contre-budget qui est tout simplement un amendement, même si cet amendement est relatif à plusieurs sujets, la règle veut que je mette aux voix cet amendement avant le vote du budget.

Est-ce que M. Martin considère, ce que j'avais cru comprendre lors de la conférence des présidents mais je ne veux pas avoir d'abus de pouvoir, que dans son exposé, l'exposé des motifs et les différents sujets qu'il a abordés valent présentation de l'amendement ou souhaite-t-il le faire encore ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Non, monsieur le Maire, pour moi, le débat a eu lieu, vous n'avez pas de problème sur ce point. Je ne vous en tiendrai pas rigueur.

M. LE MAIRE.- Très bien. J'ai une toute petite différence, c'est que le débat n'a pas eu lieu parce que nous ne vous avons pas encore vraiment répondu. À cette nuance près d'importance, mais j'ai bien entendu votre propos, je souhaitais que dans les réponses nous puissions aborder ces sujets sans avoir à y revenir à nouveau.

Je vais donner la parole à M. Kabalo dans un premier temps, puis j'interviendrai sur ce budget.

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques réponses parce que j'ai l'impression que ce sera plus rapide que ma présentation. Les propos tenus par les uns et les autres étaient un peu redondants. Moi-même, finalement, je finis par être redondant avec les chiffres que je donne qui reviennent souvent, mais je n'ai pas le trop le choix compte tenu de vos propos.

Juste une chose, monsieur Morel, sur le débat national qui n'a pas lieu ce soir, vous nous rappelez que la hausse des taux est inéluctable et qu'elle arrivera, qu'elle dégradera notre capacité d'emprunt ou autres. Nous sommes déjà depuis de

nombreuses années sur une ligne de taux d'intérêt tellement basse qu'inéluctablement, ils finiront par monter. Ce n'est ni votre prédiction ni la situation économique des pays qui feront que les taux ne remonteront pas. Ils remonteront de manière naturelle parce que l'inflation monte mais, effectivement, compte tenu d'une baisse certaine de la croissance, il y aura une intervention des Banques centrales qui empêcheront, encore un an ou deux, ces taux de monter, mais ils sont tellement bas que nous avons encore beaucoup de marge.

Je reviendrai plus tard sur les charges de personnel et les dépenses de fonctionnement.

Madame Vessiller, pour le groupe Europe Écologie Les Verts, j'ai cru au tiers de votre propos qu'Europe Écologie Les Verts voterait le budget. Et puis, après, je me suis amusé, comme si j'étais devant un bulletin scolaire avec des notes et des matières. J'ai noté 15 pour la première partie, 10, 8 et puis c'était tellement bas à la fin, que j'étais certain que vous voteriez contre ou que vous vous absteniez tant vous êtes toujours dans ce discours où vous nous félicitez au début (fonctionnement très bon, investissements très bons, recettes parfaites), en revanche, avec paysages et nature, cela va déjà moins bien.

Nous nous lançons dans des projets mais, pour vous, il faut tout faire tout de suite, comme le parc Grandclément qui est une ZAC, il faut attendre que cela évolue.

Mme Béatrice VESSILLER.- Vous nous l'avez présenté !

M. Prosper KABALO.- Oui parce que nous espérons l'entamer en 2019 mais nous ne le terminerons pas. C'est comme la ZAC des Gratte-Ciel, c'est un projet qui a démarré voici dix ans et qui se terminera dans dix ans. Nous sommes toujours dans ce type de propos dans les projets.

Mme Béatrice VESSILLER.- Les derniers de la classe !

M. Prosper KABALO.- Pour les dépenses de fonctionnement, bien. Pour l'ASVEL, très bien. Là, j'ai failli mettre 18 ! Et puis après, Mission Locale, on chute à nouveau, sauf que la baisse du budget vient du fait que nous prenons en charge le personnel qui est mis à disposition au CCAS.

Effectivement, je voudrais reprendre un terme de Yann Crombecque qui parlait d'une tonne de documents, vous n'avez pas eu le temps d'entrer dans tous les détails par rapport à ce que vous dites.

Bien sûr, on a toujours la rhétorique du bio. Quand même, dans la restauration municipale, il n'y a pas que le bio. Il faut qu'un jour vous entendiez ce propos. Nous travaillons en faveur d'une restauration durable qui comprend notamment l'approvisionnement, la qualité des produits utilisés, le fonctionnement de l'équipement, le traitement en aval des déchets. Le bio, ce n'est pas que la consommation. Par exemple, la provision de produits locaux se développe grâce à des partenariats avec des producteurs de la région chez qui nous achetons les fruits, les légumes, les fromages à la coupe. Vous voyez qu'il n'y a pas que le bio.

Pour le bio, le budget proposé pour 2019 permet d'engager dès cette année le développement progressif des produits bio et environnementaux pour atteindre en

2022 l'objectif fixé par la loi de 50 % de produits environnementaux dont 20 % de bio.

Vous pourrez nous reprocher pendant des années le fait que nous n'ayons pas atteint ces fameux 20 % sur lesquels nous avons promis de nous engager parce que nous y croyions, sauf qu'à un moment, quand vous vous retrouvez devant la réalité à faire votre marché du bio, vous ne trouvez pas forcément les réponses. Ce n'est pas qu'une question de volonté, ce n'est pas qu'une question d'envie, c'est une question de résultat, et vous savez aussi bien que moi que c'est plus facile à dire qu'à réaliser.

En conclusion, vous allez vous abstenir, nous y sommes habitués, mais c'est dommage, c'était bien parti, en tout cas pour votre début d'intervention.

Madame Morel, les charges de fonctionnement, les frais de personnel, j'ai dit que j'allais répondre d'une manière générale. Sur les résidences secondaires, vous-même dites que la recette produite ne déséquilibrera pas mais, comme vous dites, c'est une question de principe. Il n'y a pas de raison que des personnes propriétaires d'habitations à Villeurbanne ne participent pas au fonctionnement de la ville parce que si elles louent leur résidence, pendant ce temps, nous entretenons, nous fournissons des équipements, etc. Il n'y a aucune raison qu'elles ne participent pas elles aussi à la charge fiscale de la Ville.

Quant au manque de soutien à l'économie locale et la reconversion du cours Tolstoï, vous savez très bien que c'est un sujet sur lequel nous travaillons depuis déjà le mandat précédent. Souvenez-vous, vous avez voté le fait que la Ville se porterait acquéreur de locaux qui étaient mis à la vente pour permettre la redynamisation du cours Tolstoï et croyez-moi, nous y travaillons d'une manière active et continue parce que, là aussi, nous voulons bien acheter ou redynamiser les locaux sauf que nous n'avons pas forcément des propriétaires qui souhaitent vendre, qui souhaitent participer ou nous accompagner dans cette volonté de redynamiser.

Et puis quand même, nous avons une action au niveau de tout ce qui est voirie avec l'aménagement du Totem. La place Grandclément, ce sont des projets qui permettront l'accompagnement, en tout cas le développement du cours Tolstoï.

Vous avez un chiffre, vous citez -17 % de travaux sur le budget d'investissements, nous sommes très loin de la réalité. Le budget d'investissements baisse, certes, mais, l'année dernière, nous étions à plus de 61 M€, cette année, nous sommes à 60 M€ à peu près. Vous parlez d'une baisse...

M. Hervé MOREL.- Les travaux en cours, il faut écouter !

M. Prosper KABALO.- Même pour les travaux en cours, nous sommes sur une baisse très limitée. Je vous rappelle que nous avons un plan de mandat à 200 M€, je vous donnerai quelques chiffres tout à l'heure.

Monsieur Martin, je vous répondrai au moment où je répondrai pour l'amendement, je ferai des réponses globales.

À Jonathan Bocquet, comme l'a proposé Yann Crombecque, pourquoi pas une

discussion. Nous l'avons déjà fait mais nous irons déjà dans les mois qui viennent à la rencontre des conseils de quartier pour présenter le budget de la Ville 2019 et avoir un échange. On peut en tout cas ouvrir le débat sur la présentation du budget.

Je reviens sur quelques chiffres, les dépenses par habitant 2017 à Villeurbanne étaient de 814 € contre 1 663 € pour les autres villes. Vous voyez l'écart ! Quand on nous reproche des dépenses de fonctionnement élevées, le propos est déraisonnable. Nous sommes très en dessous de la limite nationale.

Les charges à caractère général ont progressé annuellement sur le plan national, de 2007 à 2017, de +1,6 %. Si vous pensez que 1,6 % de progression annuelle des charges à caractère général sur les dix dernières années, c'est important, une dérive !

En charges de personnel, la progression nationale est de +3,20 % et pour Villeurbanne de +3,32 %. Si vous pensez que ce 0,2 % nous fait là aussi dépasser d'une manière extrême la charge du personnel, c'est oublier quand même qu'au-delà de la charge de personnel, il y a l'évolution en valeur absolue relative et deux éléments à prendre en compte :

- l'évolution de la population à Villeurbanne : nous sommes passés en dix ans de 125 000 habitants à plus de 150 000 habitants aujourd'hui. Quand on a comme ça une progression de plus de 25 000 habitants, cela nécessite des réponses en qualité de service public, d'équipements nouveaux, de recrutement de nouveaux employés municipaux. Il est facile de nous amener sur ce terrain mais il faut prendre l'intégralité des chiffres ;
- le fameux panier du maire qui a évolué de 1,9 % quand l'évolution des prix de l'INSEE est de 1,4 %. Là aussi, nous avons un delta de +0,5 % qu'il faut bien absorber dans nos dépenses de fonctionnement.

Nous sommes dans des ratios de dépenses d'investissement et de frais de personnel qui sont largement au niveau de la moyenne nationale.

Concernant l'observatoire économique des communes sur les villes de plus de 100 000 habitants, la moyenne nationale de l'investissement est de 215 €, elle est de 214 € à Villeurbanne. Là encore, nous n'avons pas à rougir.

Concernant les dotations de compensation, nous étions en 2007 à une recette de 226 €, elle n'est plus aujourd'hui que de 153 €, cela veut dire que nous avons dû absorber une baisse drastique des dotations pendant que nous doublions quasiment nos investissements sur les deux derniers mandats. Par ailleurs, nous avons un endettement quasi nul.

Je comprends finalement que vous ayez des difficultés à attaquer notre budget, parce que nous avons un budget que bien des communes nous envient.

J'en ai terminé des réponses. Je voudrais maintenant attaquer, monsieur Martin, votre projet d'amendement à notre budget. Quelques chiffres toujours, nous sommes dans le budget et la comptabilité.

Vous faites une comparaison avec nos recettes de fonctionnement. Chez nous, elles évoluent de +0,14 %, dans votre proposition de budget, de +1,3 %. Sur les charges à caractère général, elles sont de +2,65 % contre +3,6 %.

Après, vous proposez de supprimer les rythmes scolaires (-920 000 €), je veux bien sauf que nous perdrons la dotation de la CAF de 744 000 €, soit un différentiel de 176 000 €. Peut-être que l'on aurait tort de se priver des rythmes scolaires pour les enfants villeurbannais qui en profitent malgré tout. Au-delà de l'aspect financier et derrière les euros sonnants et trébuchants, il y a des enfants, des parents et un équilibre social de la ville. Pour 176 000 €, le delta est un peu limité.

Nous avons fait une première lecture mais il faut comprendre ce qu'il y a derrière vos chiffres. Forcément, dans votre proposition, c'est la suppression des Invites. Pour mémoire, parce que je l'avais cité, les Invites, ce sont trois jours de spectacle gratuit, entre 80 000 et 90 000 personnes, et cela représente moins de 10 € par personne. C'est moins que le prix d'une place de cinéma pour 3 jours de festival gratuit. Là aussi, peut-être faut-il penser qu'au-delà de ce million d'euros que nous dépensons pour les Invites, des gens profitent enfin de la culture et de pouvoir vivre des moments de spectacle.

Vous proposez un certain nombre d'augmentations de subventions, un recrutement de 20 policiers municipaux de plus, l'achat de caméras de surveillance pour 450 000 €. C'est le budget républicain, sauf que le recrutement de 20 policiers municipaux à 42 000 €, par 20, cela représente 840 000 €. Là aussi, une différence de près de 200 000 €, votre budget n'est plus à l'équilibre.

Au-delà de cette charge salariale, il faut ajouter au moins un véhicule par brigade, et quand on ajoute 20 personnes, il faut des locaux, c'est-à-dire des moyens de fonctionnement. Ce n'est pas mon collègue Didier Vullierme qui me contredira. Au total, cela représente 200 000 € de plus sur les charges de personnel et environ 400 000 € de fonctionnement et d'occupation de locaux.

Vous pourrez équilibrer votre budget et c'est normal, je ne critiquerai pas, c'est la logique comptable, vous aller chercher de l'emprunt. Vous parlez d'un emprunt un peu supérieur à 5 M€ mais on ne voit nulle part la charge financière de l'emprunt et les annuités de remboursement, respectivement 419 000 € et 380 000 €. Voilà encore un petit million qui s'est échappé dans votre budget proposé en amendement.

Le clou du spectacle, si je puis dire, c'est le festival de musique à 300 000 €. Vous avez cité certains festivals, Musical d'Annecy coûte 3,70 M€

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Musilac !

M. Prosper KABALO.- Oui, Musilac. Quand vous voulez vous comparer à un autre festival, il faut avoir les bons chiffres.

Quand vous dites 300 000 € pour un festival, je veux bien, sauf que vous oubliez (c'est une contrainte malheureuse) l'hébergement, les repas, les transports. Ce n'est plus un festival mais un concert pour 500 personnes. Voilà ce que l'on pourrait faire avec vos 300 000 €. Excusez-moi d'être un peu précis mais on peut faire dire

aux chiffres tout et n'importe quoi. Je suis dans le concret et ce sont des calculs qui ont été faits.

Ensuite, vous parlez, comme Mme Vessiller, des îlots de fraîcheur, sauf que pour ce faire, il faut procéder à des acquisitions foncières, entretenir, aménager, assurer la maintenance, le recrutement de personnel, soit une augmentation sensible des frais de fonctionnement.

Finalement, tout ce que vous proposez vient en contresens avec vos propos sur les réductions des dépenses de fonctionnement et des dépenses à caractère général.

Pour terminer sur les dépenses à caractère général, et c'est là où vous employez un terme qui est assez choquant : réduire le train de vie de la collectivité. Mais de quoi parle-t-on ? De quel train de vie ? Dans ce chiffre que vous voulez baisser, dont vous reprochez l'augmentation de 3,6 %, il n'y a pas que les frais de train de vie. Je ne sais pas ce que vous entendez par train de vie mais je vais vous donner des chiffres : des frais d'assemblée, des subventions à certaines associations comme les anciens combattants, les partenaires internationaux, le fonctionnement des cimetières. Ils sont regroupés dans des services aussi divers que la DRH, la commande publique, les maisons de service public. Tout cela est comptabilisé dans les frais généraux. Je veux bien qu'on les réduise de 3 M€ ou 4 M€, il faudra me dire comment on fait fonctionner la ville et les services publics.

À votre décharge, monsieur Martin, je conçois qu'il est très difficile d'élaborer un budget d'une commune, d'aller chercher les équilibres financiers et surtout d'aller taquiner les ratios de la Ville de Villeurbanne. Nous y travaillons depuis le mois de juin avec la direction générale, les services financiers, les adjoints et les directions des services. Je vous accorde ce bémol par rapport à l'élaboration d'un budget.

Voilà ce que je voulais dire. Je remercie les groupes qui vont voter notre budget. C'est dommage parce que, quand on parle de vouloir faire la différence avec tout ce qui se passe au national, avec les ratios qui sont les nôtres, on pourrait avoir une union du vote sur des équilibres aussi forts et sur un budget sincère et réel.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci mes chers collègues. Avant de passer au vote du budget et au vote sur l'amendement de M. Martin, que je n'oublierai pas de mettre à votre appréciation avant de voter le budget, permettez-moi de faire quelques commentaires, sans reprendre l'intégralité de certains propos qui m'ont fait un peu sursauter. Des choses étaient factuellement totalement fausses. Je les ai signalées tout à l'heure mais quand elles servent une démonstration pour dire qu'il y a moins de sécurité parce qu'il y a moins d'argent et qu'en fait, quand on va regarder de près, c'est parce qu'un certain nombre de recettes étaient ailleurs, si on avait à noter cela, on mettrait 0 sur 20, monsieur Morel.

M. Hervé MOREL.- J'ai dit qu'il fallait plus pour la sécurité.

M. LE MAIRE.- Non, vous n'avez pas dit cela mais que vous constatiez la baisse. Excusez-moi de vous le dire, la baisse que vous avez constatée, c'était le transfert d'un budget à un autre qui correspondait au forfait post-stationnement.

M. Hervé MOREL.- Oui, mais je m'attendais à une hausse.

M. LE MAIRE.- Baser son argumentation pour dire qu'on constate la baisse quand il ne s'agit pas d'une baisse, permettez-moi d'être un peu sévère sur ce genre de commentaire.

Après, vous êtes le seul à nous dire qu'il faut multiplier les DSP, je laisse évidemment cela à l'appréciation de nos collègues. Nous en créons une, nous y reviendrons tout à l'heure. Vous dites qu'il faut mettre la cuisine centrale en DSP, quand on a fait un choix depuis dix ans, même si nous voulions en faire un autre aujourd'hui, ce ne serait pas forcément facile pour les finances locales, et je ne suis pas sûr que les économies dont vous parlez soient au rendez-vous, sans parler de tout ce qui concerne le développement du bio, le développement durable, tout ce que nous faisons en régie municipale.

M. Hervé MOREL.- Cela fait partie des contraintes que l'on met à la DSP.

M. LE MAIRE.- Permettez, vous n'allez pas ergoter tout le temps !

Je rappelle tout ce que nous faisons en matière de régie municipale dans le domaine de la restauration scolaire, Prosper Kabalo l'a dit un peu en réponse à Mme Vessiller qui constate une fois de plus chaque année que le bio ne suffit pas, il a montré la façon de prendre en compte le développement durable, la restauration scolaire dans toutes ses dimensions, et que cela ne passait pas simplement par le pourcentage de bio. Heureusement, cela passe aussi par le local. Je n'y reviens pas, il l'a très bien dit sur l'essentiel.

En tout cas, nous respecterons les objectifs d'être dans la loi à 50 % de développement local et de développement bio en 2022. Simplement, nous prenons le temps de le faire, mais prendre le temps de le faire, ce n'est pas prendre du retard, c'est au contraire nous mettre dans une situation de répondre intelligemment à ce développement dans le cadre de la restauration scolaire, et c'est prendre en compte toutes les dimensions de la restauration scolaire et du public auquel on s'adresse également.

Monsieur Martin, Prosper Kabalo vous a répondu, il y a beaucoup d'éléments factuellement faux dans votre exposé des motifs, d'autant plus que vous n'avez pas hésité à dire que ces 3,6 % étaient inacceptables, comme si nous avions un train de vie qui était lui-même inacceptable. M. Kabalo vous a rappelé ce qu'étaient ces 3,6 %. Là, c'était un peu compliqué, vous pensiez que c'était une comptabilité analytique, mais dans ces 3,6 %, il a dit ce qu'il y avait. Il a même oublié de parler des charges des fluides qui représentent une somme assez importante.

Dire qu'il est inacceptable qu'il y ait les charges des fluides et que nous soyons obligés d'y faire face, cela relativise un peu votre indignation et le ton un peu martial de votre propos en prononçant des mots comme « inacceptable ».

Je ne reviens pas dans le détail mais ce qui compte sur le fond dans votre amendement, c'est que les remises en cause que vous proposez sont le périscolaire, cette bataille contre le périscolaire vous rend aveugle, je le dis bien. Tout est mauvais dans le périscolaire et il faut le supprimer purement et simplement. Sous

l'angle financier, vous oubliez de voir que les villes qui sont revenues à 4 jours, si elles ont conservé un tant soit peu de périscolaire, cela continue à leur coûter quelque chose ou alors, certaines, plutôt les petites communes, l'ont supprimé dans la totalité.

M. Berthilier y reviendra lorsque nous serons amenés à présenter l'ensemble des choix que nous allons faire devant les parents d'élèves. En tout cas, cette remise en cause du périscolaire n'aboutit pas, comme vous semblez le croire ou le faire croire, uniquement à des économies. Vous n'entendez pas que des évaluations voire des concertations qui ont été engagées à Villeurbanne ou ailleurs ne condamnent absolument pas les dispositifs qui ont été mis en place, et vous enfourchez le cheval des quatre jours sans aucune retenue et surtout sans aucune considération du besoin des enfants ni même des familles. C'est ça la réalité de votre propos.

La deuxième remise en cause, ce sont les Invites. Prosper Kabalo vous l'a dit, là encore, il y a un dogmatisme aveuglant, surtout quand vous proposez de les remplacer par un festival à 300 000 € dont on ne sait pas ce qu'il peut être. Vous citez Aix-les-Bains : 3,70 M€ soit 40 €, c'est-à-dire un festival payant. Quand vous accompagnez cela d'un discours disant vouloir un grand festival populaire, excusez-moi de vous dire qu'à Aix-les-Bains, en dehors des caractéristiques socioculturelles de la ville qui ne sont pas tout à fait les mêmes qu'à Villeurbanne, chacun en conviendra, proposer un festival à 3,70 M€ (40 € payants par jour), est-ce véritablement aller vers un festival populaire ?

Là aussi, vous êtes un peu aveuglé. Surtout quand on sait que les Invites, au-delà des spectacles proposés, c'est une mise en mouvement des associations de la Ville, un travail qui est fait avec les écoles, une participation des habitants. Excusez-moi, si on veut parler de quelque chose qui est populaire dans sa fabrication et dans les spectacles qui sont donnés, il y a sûrement d'autres exemples, mais c'est plutôt un très bon exemple par rapport à un seul festival où on verra des spectacles, y compris d'ailleurs les vieilles charrues que vous avez citées, mais là on serait dans des participations financières sans commune mesure avec les Invites.

Prosper Kabalo a dit également qu'en ce qui concerne les caméras et policiers municipaux, vous avez fait des comptes même pas d'apothicaire, vous vous êtes singulièrement pris les pieds dans le tapis, vous avez sous-estimé le coût des postes. Il y a un peu de votre part de posture démagogique, en tout cas beaucoup d'aveuglement.

Le fin du fin étant le fait d'augmenter les crédits de l'ENM. Nous sommes pour quelque chose dans le fonctionnement de cette École nationale de musique, beaucoup plus que vous, vous nous l'avez même reproché, mais c'est plutôt vos ancêtres, en tout cas ceux qui vous ont précédé qui n'ont pas été très enthousiastes lorsque nous l'avons fait.

Vous parlez de 50 000 € que nous mettons d'ailleurs quelquefois en délibération modificative quand il le faut, et là nous avons préservé cette possibilité, c'est un peu ridicule que de mettre cela dans un amendement qui, comme vous l'avez dit, vient bouleverser et montrer une autre vision du développement que vous avez de

Villeurbanne. En tout cas, on voit vos priorités, Prosper Kabalo et Yann Crombecque l'ont dit, elles disent en creux ce qui n'est pas prioritaire pour vous : l'éducation d'une part, la suppression du périscolaire en est une preuve absolue, et l'action culturelle d'autre part avec la suppression des Invites qui en témoigne.

Voilà ce que je voulais dire rapidement en reprenant un certain nombre des arguments auxquels votre amendement nous a permis de répondre. Cela vous dévoile dans ce que vous êtes, c'est très bien d'une certaine manière. Cela dévoile quelle est votre vision de cette ville, de son développement, et ce n'est pas du tout la nôtre.

Vous nous faites le reproche de le mettre en œuvre depuis plusieurs années, de très nombreuses années si on remonte à ceux qui m'ont précédé. Oui, mais les Villeurbannais, jusqu'à maintenant, nous ont plutôt fait confiance dans les choix que nous avons faits. En revanche, par rapport aux vôtres, ceux d'hier, les dernières élections municipales, et ceux encore d'avant, on ne peut pas dire qu'ils ont été convaincus par votre argumentation. Cela devrait vous donner un peu plus de modestie dans la façon de présenter les choses.

Certains disent que le budget d'investissement baisse, évidemment, on peut avoir des lunettes de myope. Effectivement, il est un peu plus bas que l'an dernier qui était le record, non pas du monde mais depuis 15 ans. Cette année, il est très légèrement en dessous. Quand on regarde un budget d'investissement, il faut le considérer non pas sur une seule année, c'est le propre d'un budget d'investissement, mais sur une tendance. Quand on regarde le budget d'investissement en 2018 et celui que nous prévoyons en 2019, jamais il n'a été aussi important, comme les 200 M€ d'investissements que nous avons prévus sur ce mandat, sur les six années, qui seront au rendez-vous, et je pense même que nous les dépasserons un peu, mais nous pouvons nous en tenir aujourd'hui à cet engagement de 200 M€ et être sûrs.

Dans les projets de mandat (certains diront que tout arrive parce que c'est la fin du mandat), il y a quand même deux écoles, deux équipements petite enfance, même trois si on compte celui de la rue du Docteur-Rollet. Je ne mets pas dedans le futur de La Soie parce qu'il sera au-delà de 2021 voire de 2022. Personne n'a évoqué quand même le renouvellement urbain aux Buers, qui est une opération d'importance, pour laquelle nous avons obtenu 25 M€ de l'ANRU sur un projet total de 100 M€. Je le sais parce que nous avons participé ici, et moi en particulier personnellement, à la défense de ce projet, nous sommes allés argumenter à Paris auprès de l'ANRU. Les travaux viennent d'être lancés.

En ce qui concerne le renouvellement urbain dans notre ville, on le voit déjà mais, l'an prochain, on le verra encore davantage. C'est vrai que ce dynamisme se retrouve un peu au niveau des droits de mutation (DMTO) qui traduisent le dynamisme immobilier à travers des appartements qui sont livrés, des personnes qui viennent et qui s'installent. C'est la moindre des choses que l'on puisse avoir quelques recettes supplémentaires liées à cela.

Le fil de notre action ici à Villeurbanne, et ce budget en témoigne à nouveau, c'est

qu'avec la ville de Lyon se joue une grande partie de la mixité sociale et fonctionnelle que la métropole doit arriver à conserver dans sa centralité. Ce n'est pas le cas partout mais nous avons la volonté de pouvoir maintenir dans ces opérations de développement urbain, notamment celle des Buers, et dans d'autres aussi comme Grandclément, un certain nombre de populations qui, s'il n'y a pas cette action, sont amenées inéluctablement à se déplacer vers la périphérie dans d'autres communes. C'est un enjeu politique essentiel. On ne le retrouve pas dans votre propos, on ne le retrouve jamais monsieur Martin. Pour nous, faire en sorte que les catégories socioprofessionnelles plus proches de la précarité ne soient pas obligées de quitter notre ville pour continuer à se loger, que ce soit dans le logement social ou dans l'accession sociale à la propriété, c'est un but qui nous anime et c'est un but que nous traduisons à travers nos orientations politiques dans ce budget.

Sur le plan comptable, Prosper Kabalo le dit, nous sommes prudents selon certains, je préfère dire que nous sommes raisonnables et responsables, mais cela n'empêche pas d'être prudents. Nous avons une épargne brute qui monte un peu, des dépenses de fonctionnement qui, quoi que l'on en dise, sont globalement maintenues : 0,14 %, c'est la première fois que nous n'avons pas davantage augmenté le budget de fonctionnement d'une année sur l'autre. Certes, quand on le retraite à périmètre comparable, c'est 1,40 %, cela reste des pourcentages extrêmement contenus.

J'ai parlé tout à l'heure des équipements. Je reviens sur Mme Vessiller parce que pour nous mettre des mauvaises notes en écologie, c'est comme *Au lycée Papillon*, on nous donne 2 en philosophie et pas plus de 3 en écologie. Vous nous demandez d'inscrire des crédits pour l'espace vert dont on vous parle, dans la ZAC Grandclément gare comme on l'appelle, qui sera un espace d'un peu plus de 3 hectares, pour lequel la Ville, dans les comités de pilotage, quand il s'agit avec la Métropole de faire en sorte que l'on puisse maintenir dans un quartier qui va se développer je ne vais pas dire un poumon vert, je n'aime pas cette expression, en tout cas des espaces non bâtis de cette dimension, je peux vous dire que ce n'est pas très facile et qu'il faut se battre ou en tout cas argumenter.

Quel sens cela aurait-il d'inscrire dans notre budget, pour une ZAC qui n'est pas encore créée, un investissement pour réaliser un espace vert à cet endroit ? Quel exemple de mauvaise gestion ! Cela voudrait dire qu'on ne le consommerait pas l'an prochain puisqu'il y a d'abord les acquisitions foncières à faire pour la Métropole et nous, ce n'est pas simple. Après, il y a la ZAC et après, le moment venu, quand on arrivera à une maturité suffisante au niveau de cette ZAC, on réalisera cet espace de 3 hectares. C'est cela faire de la politique en matière de prévision d'espace. On pourrait s'attendre de la part d'une vice-présidente de la communauté urbaine...

Mme Béatrice VESSILLER.- De la Métropole !

M. LE MAIRE.- ...qui s'engage résolument et qui a aussi ses contraintes financières dans les rénovations énergétiques, à une prise en compte un peu plus réaliste financièrement de ce que l'on doit faire dans une collectivité locale.

On a parlé du carcan ou en tout cas des contraintes qui étaient celles de la contractualisation. Nous avons anticipé sur la suppression future de la taxe d'habitation, d'où les taux que nous ne modifions pas cette année mais que l'an dernier nous avons un peu inversé entre la taxe d'habitation et la taxe foncière. Sur ce plan, c'est plutôt de la bonne gestion que de faire ainsi, une gestion prévisionnelle.

Quand on fait un budget, certes c'est pour une année, mais on a à inscrire cette action dans la durée et on doit garder la capacité de le faire. C'est peut-être ce qui nous caractérise par rapport à d'autres parce que nous sommes là depuis quelque temps et parce que j'espère nous pourrions l'être encore longtemps.

Hector Bravo a eu raison de dire que l'on est un peu enfermé dans ce propos d'optimisation de l'action publique. Nous cherchons à faire en sorte que l'action publique, à travers ses personnels, continue de se développer et de nous permettre de répondre à des besoins nouveaux en matière de service public. Mais quand on est uniquement dans le terme d'optimisation, on voit bien à quoi cela peut conduire. L'exemple même de ce qui s'est passé pour le gouvernement et les gilets jaunes montre que, quelquefois, ce genre de recettes édictées d'en haut ne conduisent pas forcément à des résultats qui peuvent être compris par la population.

Nous souhaitons au contraire redonner du pouvoir au local pour que l'action publique puisse continuer à être mieux perçue par les habitants.

Le maire que je suis mais aussi l'équipe municipale, nous ne serons pas simplement des organisateurs du débat public, nous devons être des acteurs essentiels d'une action publique efficace et proche des habitants et si, au niveau national, on veut organiser le débat public, nous ferons ce que nous avons à faire, mais que l'on ne nous demande pas de faire à la place d'eux quand ce n'est pas tout à fait dans nos secteurs de responsabilité.

Voilà ce que je voulais dire pour éclairer ce budget que je vous appelle, mais je n'ai pas de doute, à voter très majoritairement.

Je vais d'abord mettre aux voix l'amendement de M. Martin et du groupe.

Mme Michèle MOREL.- Il n'y a pas moyen d'exprimer une position de vote sur l'amendement ?

M. LE MAIRE.- Si, allez-y !

Mme Michèle MOREL.- Oui, parce que c'est une réécriture du BP.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez donner une explication de vote, c'est la règle.

Mme Michèle MOREL.- Oui, cela me paraît très intéressant

M. LE MAIRE.- Je le concède.

Mme Michèle MOREL.- C'est assez inattendu, pourquoi pas ?

Si nous approuvons le principe de recrutement d'agents de police, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous préférierions des groupes opérationnels mobiles. Nous aurions

plutôt attendu la lecture du prochain bilan social pour voir comment des départs permettent des recrutements, pas forcément dans la même fonction.

Pour ce qui concerne l'emprunt, les besoins d'investissements sont légion, on ne peut pas dire le contraire. Votre mandat de 2008-2014 a fait perdre beaucoup de temps mais, pour nous, cette dépense est prématurée puisque c'est en 2021 que les nouveaux projets prendront forme pour suivre un peu la pensée de M. Martin.

Le contexte national est extrêmement défavorable et instable en ce moment, je l'ai dit tout à l'heure, il est donc nécessaire, de notre point de vue, de voir ce qui ressortira de cette crise actuelle pour faire des plans sur la comète.

Cet amendement part d'une bonne idée, nous ne le rejetons pas, bien sûr, nous partageons cette orientation globale, mais nous nous abstenons pour un simple motif de timing qui, de notre point de vue, ne convient pas.

M. LE MAIRE.- L'explication de vote était un peu longue mais elle est là. Monsieur Morel et Madame Vessiller ensuite ?

M. Hervé MOREL.- Je vais faire plus court. Sur les motivations globales, nous sommes d'accord, il faut mieux contrôler notamment les dépenses de fonctionnement. Après, sur les méthodes pour les économies, nous avons des points de vue un peu différents, donc nous nous abstenons.

M. LE MAIRE.- Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Notre groupe ne partage pas et est même opposé à plusieurs éléments qui sont proposés dans cet amendement :

- Le retour aux quatre jours, la suppression des activités périscolaires. Nous sommes absolument contre ce yoyo qu'a suscité le gouvernement, ce n'est vraiment pas le moment de prendre une décision strictement budgétaire sur cette question compliquée, qui plus est, est en train d'être débattue.
- La suppression des Invites, le remplacement par un festival improbable.
- La création de 20 postes de policiers municipaux et l'achat de nouvelles caméras de vidéosurveillance : évidemment, nous sommes opposés à toute dépense supplémentaire dans ce domaine.

Nous voterons contre cet amendement.

Si vous le permettez, je fais une remarque à M. Kabalo : j'espère que vous comptez mieux les euros que la progression de la population de Villeurbanne parce que, cher monsieur Kabalo, vous nous avez informés que nous sommes maintenant plus de 150 000 habitants à Villeurbanne mais en 10 ans. J'avais compris que la progression était rapide mais peut-être pas en 10 ans, plutôt en 16/18 ans.

Merci.

M. LE MAIRE.- Nous sommes d'accord, et même M. Kabalo s'en est rendu compte en même temps qu'il énonçait le chiffre d'augmentation du nombre d'habitants.

S'il n'y a pas d'autres explications de vote, je vais mettre l'amendement du groupe

Les Républicains aux voix.

- Rejeté à la majorité (5 pour – 5 abstentions - 43 contre)

Je mets maintenant aux voix le budget 2019.

- Adopté à la majorité (40 pour – 3 abstentions - 10 contre)

Merci, chers collègues, de ce débat qui n'a pas duré finalement aussi longtemps. Les pronostics de Mme Morel sur la durée du Conseil Municipal ne seront peut-être pas aussi sombres qu'elle nous l'avait dit dans son propos initial, mais nous verrons bien.

Je mets aux voix les deux autres délibérations financières qui sont comprises dans la discussion.

2 –GESTION ACTIVE DE LA DETTE - RECOURS AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE – M. Prosper KABALO

- Adopté à l'unanimité –

3 –OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je pense que c'est le même vote ?

- Adopté à l'unanimité –

4 – GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA - ACQUISITION EN VEFA DE HUIT LOGEMENTS 8, RUE HENRI, RÉSIDENCE « CLOS HENRI », A VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) -

5 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADÉ HABITAT RÉHABILITATION DE 100 LOGEMENTS, 203-213 RUE LÉON-BLUM ET 416-422 COURS ÉMILE-ZOLA – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) -

6 – GARANTIE D’EMPRUNT EST MÉTROPOLE HABITAT, RÉITÉRATION DE LA GARANTIE DU PRÊT N° 30378 - DISPOSITIF CDC « ALLONGEMENT DE DETTE » – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) -

7 – CESSION D’UN TÈNEMENT IMPLANTÉ ENTRE LA RUE DU CANADA ET LE BOULEVARD EINSTEIN FORME DE PLUSIEURS PARCELLES (AI 85-86-87-88-89-90) – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

Je l’ai dit en conférence des présidents mais je pense que cela peut intéresser chacun d’entre vous parce qu’il n’y a pas de débat, c’est quand même un terrain dont la Ville était propriétaire, qui est assez conséquent, situé en bordure du boulevard Einstein. Nous le vendons à un promoteur qui lui-même le relouera sans doute à Dalkia pour l’installation de son siège régional qui, pour l’instant, se trouve à Vaulx-en-Velin dans l’immeuble Veolia. Comme Veolia et Dalkia, qui étaient avant dans le même groupe, sont séparés, continuer à cohabiter alors qu’ils sont concurrents sur un certain nombre de marchés, ce n’était pas une situation qu’ils souhaitaient vivre plus longtemps.

Il y aura une autre parcelle pour laquelle l’INSA, à travers sa filiale Insavalor, est également intéressé.

Sur le plan financier, je le dis aussi parce qu’on peut faire quelquefois des affaires, nous le vendons à 7,30 M€ alors que les domaines l’avaient estimé à 6 M€. Quand on peut vendre au-delà du prix des domaines parce que le terrain le justifie, on ne s’en prive pas, c’est aussi de la bonne gestion.

(Retour de Mme Khelifi à 18 heures 45)

8 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D’UNE MAISON D’HABITATION SISE AU 13, RUE DANIEL-LLACER – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

9 – PARTICIPATION DE LA VILLE À LA POLITIQUE DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS À VILLEURBANNE - PLAN CLIMAT - DISPOSITIF COMMUNAL OPÉRATIONNEL 2019 ET 2020 – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- J'ai trois demandes d'intervention du groupe EELV, du groupe Rassemblement National et du groupe socialiste. Monsieur Richard LLung ?

M. Richard LLUNG.- Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération, le maire vient de le rappeler, c'est la poursuite de notre action. C'est une action qui a été engagée en 2013 à Villeurbanne, qui était assez innovante à l'époque, dont les principes sont l'aide à la rénovation énergétique des logements et l'accompagnement des copropriétés.

Début 2017, je vous avais proposé des modifications majeures parce que le contexte avait changé, notamment le fait qu'avec les ravalements de façade, l'obligation avait été énoncée par un décret de faire de la rénovation énergétique, ce qui change beaucoup le coût de cette rénovation par rapport à un ravalement, et puis aussi parce que l'aide Ecoréno'v, mise en place par la métropole, Béatrice Vessiller en particulier, prenait place. Nous avons déterminé plusieurs principes qui changeaient.

Le plus important était l'introduction d'un critère de revenu visant à aider au mieux les ménages intermédiaires, c'est-à-dire ce que l'on appelle plus communément les classes moyennes, parce que nous nous étions aperçu que l'aide au logement avait un effet un peu négatif sur ces classes moyennes qui étaient moins aidées que d'autres. Les classes moyennes, ce sont celles qui gagnent un peu trop pour être aidées et qui n'ont pas suffisamment d'argent pour faire les travaux.

Deuxième principe, le fait de positionner nos aides parmi les autres, celle d'Ecoréno'v et celle de l'Anah, pour maximiser l'aide aux ménages. Nous avons ciblé plutôt les rénovations à 35 % d'économie d'énergie, sur le principe qu'il valait mieux beaucoup de rénovations à 35 % d'économie que peu de BBC, ce qui était le contexte à ce moment-là.

Le résultat, M. Morel n'est plus là mais en général il s'intéresse au résultat, c'est que 134 ménages intermédiaires ont été aidés depuis 2017, c'est-à-dire 134 logements, 262 000 € de budget, avec en particulier la rénovation de la copropriété très importante de la Perralière de 874 logements (100 ménages de conditions moyennes sont aidés sur cette copropriété) et la copropriété Albert-Thomas pour 34 ménages, vers le Totem.

Il y a 30 dossiers à l'étude sur 3 copropriétés. Ces ménages représentent 9 % à 18 % du total des ménages pour les dossiers que je viens de citer, et l'aide de la Ville représente 14 % à 31 % du coût des travaux. S'y ajoutent des aides d'Ecoréno'v et de l'Anah. Au total, cela représente des travaux financés jusqu'à 63 %, ce qui est particulièrement important.

Autre résultat que je trouve intéressant : ce dispositif tire vers le haut la rénovation énergétique. Là où les copropriétés prévoient 25 % d'économie d'énergie, elles

ont tendance à aller vers 35 %. On assiste à une sorte d'explosion des dossiers BBC (explosion, c'est un peu exagéré) : 70 logements en 2017, 200 en 2018, les perspectives sont plutôt prometteuses pour les années qui viennent. Nous espérons que cela durera.

La délibération de ce soir vous propose de maintenir ce dispositif et sa structure en six actions. Il y a quelques modifications, quelques ajustements qui sont liés à l'expérience justement que nous commençons à en avoir.

Vous avez les uns les autres beaucoup abordé la question du pouvoir d'achat ce soir, évidemment en fonction de l'actualité, je voudrais simplement vous faire remarquer que la manière que nous avons de traiter ce dossier, c'est précisément l'articulation entre la nécessité de la transition écologique, concrètement l'isolation thermique des bâtiments, et le pouvoir d'achat que nous avons tenté d'aider et dont j'ai essayé de vous montrer l'efficacité.

Je m'attends donc, comme nous sommes presque à la veille de Noël, à une pluie de compliments dans les interventions qui vont venir. Je crois encore au Père Noël. Cela fait du bien de temps en temps, une fois par an.

M. LE MAIRE.- Il ne faut pas prétendre à l'avance. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint,

Je ne sais pas si ce sera une pluie mais en tout cas, nous souhaitons vous exprimer notre satisfaction de la politique de Villeurbanne en matière de soutien à l'amélioration énergétique du parc privé, tout à fait complémentaire à la politique métropolitaine Ecoréno'v, vous l'avez expliqué, pour aider à la fois des maisons individuelles et des copropriétés à s'engager dans des opérations de rénovation performantes qui permettront à la fois d'améliorer le confort thermique en hiver et en été (en ces temps de réchauffement climatique, le confort d'été devient de plus en plus important), et qui, en même temps, limiteront les consommations d'énergie et donc les factures pour les ménages concernés. C'est en effet du gain de pouvoir d'achat à la fin.

En septembre 2018, pour les chiffres strictement d'Ecoréno'v, ce sont plus de 400 logements qui ont été aidés à Villeurbanne, dont une bonne partie avec les aides cumulées de la Ville. C'est en effet un bilan encourageant, et une vraie dynamique en cours puisque plusieurs dossiers de copropriétés importantes sur la ville seront déposés dans les prochaines semaines.

Dans la présente délibération, le changement de règle des aides de Villeurbanne pour l'isolation par l'extérieur permettra de toucher des immeubles concernés par une obligation de ravalement, même si leur programme de travaux est un peu moins ambitieux que les exigences antérieures, mais nous comprenons cette logique. Il faudra toutefois veiller à ne pas tuer le gisement, c'est-à-dire à ne pas faire des travaux qui obéiraient une phase de travaux plus ambitieuse par la suite.

Globalement, nous souscrivons à ces nouvelles aides pour la Ville. Nous voterons bien sûr favorablement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci madame Vessiller. Madame Morel pour le Rassemblement National ?

Mme Michèle MOREL.- Merci de l'avoir dit correctement cette fois-ci.

Nous avons déjà donné notre avis sur cette participation de la Ville à l'amélioration énergétique du bâti entre autres, aussi bien sur le privé que sur le logement social, mais s'agissant des faibles revenus, nous pensons que c'est un peu la même chose.

Ce que nous voyons à la lecture du bilan 2017, notamment l'isolation par l'extérieur, c'est-à-dire la plus coûteuse, ce ne sont que 2 % des copropriétés conseillées qui ont pu le faire. Nous pensons qu'il s'agit d'une question de moyens et non de volonté.

Notre propos d'aujourd'hui, en fonction des événements et de la crise sociale profonde dans le pays sur le pouvoir d'achat, concerne les injonctions à faire, monsieur le Maire : le ravalement de façade pour 16 copropriétés. Je parle des injonctions à faire.

Nous ne remettons pas en question la nécessité de la rénovation énergétique, ce que nous ne voulons pas, c'est le cumul des mesures qui s'additionnent en ce moment, à la fois sur le remboursement d'un appartement, le changement de certaines chaudières, la rénovation du bâti, le double vitrage et bientôt la remise en cause des véhicules. C'est trop, c'est beaucoup trop.

On ne peut pas à la fois clamer sa solidarité avec les gilets jaunes, défiler avec eux et voter, comme si de rien n'était, des mesures qui sont extrêmement coûteuses, même si elles sont aidées, qu'il ne sera pas possible d'assumer sur une période assez courte finalement pour la plupart des ménages modestes. Les aides reçues ne changeant rien à la situation. Accordez-nous le fait que nous avons déjà parlé bien en amont de ce qui se passe actuellement.

Nous vous demandons aujourd'hui de repousser provisoirement les injonctions à faire tant que le gouvernement n'aura pas trouvé de solution pérenne, s'il en trouve, sur la situation économique, politique et sociale de notre pays. D'ailleurs, vous voyez bien qu'aucun dossier d'isolation thermique par l'extérieur n'a été retenu en 2017 en copropriété. La transition énergétique, oui, mais cela ne doit pas passer par la ruine des propriétaires modestes.

Nous vous remercions d'écouter cette demande et notre vote sera conditionné à votre réponse.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Reveyrand pour le groupe socialiste ?

Mme Anne REVEYRAND.- Merci monsieur le Maire,

Trois millions et demi de Français déclarent avoir froid dans leur logement. Selon le rapport de la fondation Abbé Pierre, le nombre de ménages qui se privent de chauffage à cause de son coût a progressé de 44 % entre 2006 et 2015. L'impact de la précarité énergétique sur la santé n'est plus à démontrer. Au-delà de l'inconfort, les difficultés pour se chauffer sont étroitement liées à de nombreuses maladies respiratoires, une fréquence plus importante de pathologies aiguës et chroniques.

Le phénomène de précarité énergétique touche aujourd'hui près de 5 millions de ménages. Le groupe socialiste et apparentés salue ce rapport qui propose des adaptations du dispositif mis en place voici quelques années et qui, depuis, a montré tout son intérêt. Dès 2010, Villeurbanne avait mis en place une aide aux bailleurs sociaux qui perdure, et j'en profite pour préciser ici que 87 % des ménages en situation de précarité énergétique vivent dans le parc privé.

Puis, en 2013, quand la Ville prit la décision d'apporter une aide aux particuliers pour la rénovation thermique de leur logement, elle faisait figure de pionnière sur l'agglomération. Certaines communes nous emboîtaient le pas et la Métropole suivait un peu après avec son dispositif Ecoréno'v.

Comment mieux inciter à la décision, au-delà de l'amélioration du confort et de la revalorisation de leur patrimoine, des propriétaires privés qu'en leur apportant un coup de pouce financier ?

(Arrivée de Mme Perret à 18 heures 57)

Le financement de la rénovation des logements repose sur trois piliers qui ont totalisé 8,9 Md€ en France en 2016 : les fonds propres des propriétaires, les emprunts bancaires et les aides publiques à hauteur de 42 %. Les pouvoirs publics jouent donc ici un rôle central mais les 14 Md€ d'investissements publics sur le quinquennat annoncés l'an dernier par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour rénover 500 000 logements par an sont nettement insuffisants.

Pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone au chapitre de la rénovation, il faudrait que les investissements se situent autour de 20 Md€ par an d'ici à 2020, soit plus qu'un doublement de l'effort actuel. L'État doit aussi envisager d'aller plus loin en renforçant les exigences de performance thermique pour la mise en location.

Force est de reconnaître que le parc de logements n'est pas performant en France avec 4 millions de logements en passoire thermique, c'est-à-dire en classe F ou G, pour les trois quarts du parc. Cependant, entreprendre des travaux ne va pas forcément de soi tant les enveloppes financières à y consacrer sont importantes, et nombreux sont ceux qui ne parviennent plus à boucler les fins de mois. Le récent débat sur les taxes sur les carburants est révélateur de ces difficultés pour les plus modestes et pour les catégories sociales intermédiaires.

Si la performance énergétique du parc de logements s'améliore par l'effet de son renouvellement et des rénovations en cours dans les bâtiments anciens, les efforts demeurent insuffisants. En 2016, le résidentiel tertiaire a représenté 45 % de la consommation énergétique finale de la France et 24 % des émissions de CO2 liées à la combustion de l'énergie, selon le dernier bilan énergétique de la France, ce qui fait de la rénovation thermique des logements et autres bâtiments un enjeu-clé de la transition écologique.

La rénovation énergétique est un levier incontournable dans la lutte contre le changement climatique, maillon essentiel pour l'efficacité énergétique bien sûr, mais aussi contre l'épuisement des ressources et contre la production des gaz à effet de serre.

Cet impératif de rénovation doit aussi être pleinement considéré comme une opportunité pour créer de l'emploi, améliorer les conditions de vie des Français les plus modestes. On le voit, les tarifs sociaux des énergies ne suffisent pas à répondre à leurs besoins. Il s'agit de mettre en œuvre une transition à la fois écologique et solidaire. On l'a vu depuis plusieurs mois, notamment grâce aux mobilisations massives des marches pour le climat, avec leur mot d'ordre entendu le 8 décembre à Lyon : « Fin du monde, fin du mois, même combat ! »

Les Français ont largement pris conscience de l'urgence écologique et souhaitent participer à la transition énergétique. Ils ont aussi conscience qu'il n'est pas possible de penser une situation écologiquement pérenne sans une meilleure répartition des richesses et la précarité énergétique crée une double urgence : une urgence environnementale et une urgence sociale.

La volonté de la Ville d'accompagner par une incitation financière cette prise de conscience pour aller vers des prises de décision est à saluer. Le groupe socialiste et apparentés votera bien évidemment ce rapport qui propose un accompagnement financier et technique adapté à différents publics et à différentes situations.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Richard Llung ?

M. Richard LLUNG.- Merci pour les deux ondées rafraîchissantes du groupe Europe Écologie Les Verts et du groupe majoritaire. Bien sûr, il y avait une pluie acide au milieu, celle énoncée par Mme Morel. Je vais quand même essayer de vous répondre, madame Morel.

D'abord, vous dites qu'il n'y a pas assez de logements concernés par la rénovation énergétique et, en même temps, vous demandez une forme de ralentissement de cette rénovation. Je vous laisse à vos contradictions mais j'entends parfaitement ce que vous avez énoncé concernant le pouvoir d'achat.

Il faut que vous sachiez deux ou trois petites choses. La première, c'est que lorsqu'il y a des demandes pour les injonctions des ravalements de façade qui entraînent l'isolation thermique et qu'il y a une demande de report, en général, un délai supplémentaire est accordé. Sachant aussi que nous avons déjà prolongé d'un an le délai normal de deux ans. C'était d'ailleurs le sens de la délibération que je vous ai proposée à l'époque. Il en est donc tenu compte.

Le deuxième élément que je souhaitais vous dire, c'est que les dossiers de ravalement de façade ou d'isolation thermique, de rénovation énergétique, font l'objet d'un lent processus dans les copropriétés pour lesquelles il y a un vote. Lorsqu'il y a injonction, il y a à l'arrivée l'obligation de le faire. Il n'empêche que cela demande souvent cinq ans à peu près, c'est-à-dire cinq ans d'épargne possible ou d'effort possible en anticipation de ces travaux qui permettent aux copropriétés de le faire.

Lorsqu'il y a 35 % d'économies d'énergie, c'est aussi 35 % d'économies sur la facture énergétique. Cela fait partie de l'équation. Les copropriétaires ne sont pas uniquement focalisés sur les dépenses à faire, ils font la balance entre

l'investissement, puisque c'est un investissement, et le pouvoir d'achat qu'ils retrouvent par les économies d'énergie. C'est cette balance qui compte.

Même s'il y a injonction de ravalement de façade qui entraîne tous ces travaux, il n'y a pas de dureté dans notre attitude sur ce point.

Je signale aussi que les dispositifs dont je vous ai parlé et les différents aménagements que je vous ai proposés en 2017 étaient précisément liés à ce passage à l'obligation de rénovation énergétique alors que nous avons lancé 500 injonctions de rénovation de façades. Depuis, nous n'en avons pas relancé parce qu'il y a évidemment cette difficulté à ne pas aggraver la situation. C'est un autre point aussi que je souhaitais souligner.

Vous dites qu'il n'y a pas eu de nouvelles rénovations engagées, c'est faux. J'ai cité tout à l'heure la Perralière (874 logements), c'est une opération de 2017 qui a coûté à la Ville 312 000 €, si je me souviens bien, avec des aides individuelles et les autres. C'est un dossier particulièrement important. D'autres dossiers sont en cours parce qu'ils mettent du temps. En général, une copropriété met cinq ans entre le moment où elle commence à réfléchir à un dossier de rénovation énergétique et le moment où les travaux s'engagent.

Voilà les points de réponse qui, je l'espère, vous convaincront de voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Richard Llung. Je vais mettre cette délibération aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 abstentions) –

10 – ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS MUNICIPAUX – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

11 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS RECENSEURS DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT 2019 – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

12 – CRÉATION DE POSTES D’AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITÉ – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- J’ai une demande d’intervention du groupe Europe Écologie Les Verts. Madame Balanche, souhaitez-vous dire quelques mots ?

Mme Dominique BALANCHE.- Non, merci monsieur le Maire, j’attends l’intervention de Mme Khelifi.

M. LE MAIRE.- Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, merci. Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme chaque année, cette délibération est remise au vote. Malgré les efforts de titularisation par la Ville que nous reconnaissons volontiers (efforts permis par la loi Sauvadet), nous regrettons aussi le choix de la Ville de devoir recourir encore et encore à des personnels contractuels et souhaitons que les postes qui ont vocation à être occupés par des fonctionnaires le soient.

Pour rappel, en 2011, la Ville de Villeurbanne était auditée par la Chambre régionale de la Cour des Comptes, audit duquel ressortait que le recours aux agents non titulaires était important, ce que la Ville expliquait alors par des difficultés à recruter des titulaires sur certains postes, notamment dans les filières sanitaires, sociales et techniques. A-t-on évolué sur les recommandations de la CRC ? Est-il possible d’avoir un bilan précis sur le recours à ces personnels depuis 2014 ?

Les emplois précaires ont un coût pour la collectivité, coût supérieur à l’emploi non précaire, sans parler de l’insécurisation de la situation des agents non titulaires, du stress et des risques psychosociaux dont sont plus victimes ces catégories d’agents.

Le statut doit rester la norme en matière de recrutement dans la fonction publique, tout comme le CDI dans le secteur privé, et donc nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Je peux simplement vous dire que l’on essayera de faire un bilan sur ce qu’avait pu relever la Chambre régionale des comptes de 2011 sur les évolutions dans certains secteurs. Nous sommes en permanence, comme vous, vigilants à pouvoir équilibrer la pertinence ou la réflexion sur l’évolution ou l’aménagement ou l’innovation dans un service, ce qui nous permet d’avoir recours à des contractuels et de pouvoir ensuite proposer, dès que c’est possible, une pérennisation de l’emploi sous une forme de CDI lorsque c’est le seul recours ou que l’agent n’est pas en faveur d’un emploi de fonctionnaire. Il y a aussi les deux cas.

Nous sommes comme vous très vigilants aux conditions de travail. C’est vrai que la contractualisation n’est pas le meilleur levier pour accompagner un agent dans un

sentiment de pérennisation et de bien-être.

M. LE MAIRE.- Merci. Ces précisions étant apportées, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 abstentions) –

13 – CRÉATION DE POSTES D’AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITÉ – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

14 – AUTORISATIONS SPÉCIALES D’ABSENCE POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX ET À L’ACQUISITION DE JOURS D’ANCIENNETÉ – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- J’ai une demande d’intervention de M. Lacoste pour le groupe Les Républicains. Madame Balanche, souhaitez-vous dire un mot ?

Mme Dominique BALANCHE.- Non, j’attends l’intervention de M. Lacoste

M. LE MAIRE.- Nous attendons M. Lacoste et, avec M. Lacoste, on s’attend à tout ! C’est une plaisanterie ! (*Rires*)

M. Régis LACOSTE.- Merci de votre affection, monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Monsieur le Maire, vous présentez au vote de notre assemblée municipale les modalités d’attribution des autorisations spéciales d’absence pour événements familiaux et l’acquisition de jours d’ancienneté.

La loi permet aux salariés du privé, comme aux fonctionnaires de la fonction publique d’État, hospitalière et territoriale, l’autorisation spéciale d’absences liées aux événements de la vie.

Pour la fonction publique territoriale, c’est à la collectivité de décider de la durée de ces autorisations d’absence à travers le vote de son assemblée.

C’est le sujet de ce rapport.

Ces autorisations d’absence pour événements familiaux ont un caractère facultatif. Elles ne constituent pas un droit, mais une simple mesure de bienveillance de la part de l’administration.

Pour les agents territoriaux de notre commune de Villeurbanne, ces autorisations sont encadrées par un règlement général d’application de l’aménagement et réduction du temps de travail voté par notre Conseil Municipal voici 17 ans, le 13 décembre 2001.

Ce règlement fut modifié le 20 décembre 2005 en comité technique paritaire mais jamais voté depuis 13 ans en Conseil Municipal.

Vous corrigez ce soir cette erreur !

Dans son rapport, présenté en Conseil Municipal le 21 novembre 2016, la Chambre régionale des comptes a jugé que les modalités d'attribution des autorisations d'absence à Villeurbanne portaient atteinte au respect de la durée légale du temps de travail.

Elle qualifiait même le régime d'autorisation d'absence de notre commune, que vous corrigez ce soir à la marge, comme très favorable, s'écartant du régime d'autorisation d'absence pratiqué, par exemple, par l'État :

- 8 jours pour mariage contre 5 jours ;
- autorisation d'absence à l'occasion du mariage des autres membres de la famille, en dehors du cercle proche ;
- pour les décès, au-delà du conjoint, des parents et des enfants.

Les élus de notre groupe ne sont pas hostiles a priori à de telles mesures. Les agents de notre ville rendent à nos concitoyens, au quotidien, un service de qualité, parfois dans des conditions difficiles.

Mais tout cela a un coût.

En 2016, vous n'étiez pas en mesure de quantifier précisément le volume des autorisations d'absence accordées aux personnels. Seules les présences et les absences des personnels en poste dans les écoles étaient quantifiées par un outil de gestion dédié.

La Chambre régionale des comptes estimait que ces autorisations d'absence pouvaient représenter pour l'ensemble du personnel de notre ville un surcoût budgétaire supérieur à 1 M€.

En commission, nous apprenons qu'il n'y a toujours pas de système informatisé pour comptabiliser les absences en dehors du personnel affecté aux écoles.

Nous ne pouvons croire que vous nous demandez de voter des autorisations d'absence dont vous êtes dans l'incapacité d'en présenter ou même d'en estimer le coût pour notre commune. Le texte du rapport reste, hélas, muet sur ce sujet.

Dans une période où l'argent public devient rare, où les dotations de l'État pour la commune baissent, où le pouvoir macronien veut contrôler l'évolution des budgets des collectivités locales, vous continuez à dépenser.

Comme l'a rappelé Jean-Wilfried Martin lors de la présentation du budget primitif, les dépenses de personnel augmentent deux fois plus rapidement que ce que le contrat signé avec l'État nous permet.

Qui va payer la note ? Les contribuables villeurbannais, bien sûr !

Nos concitoyens, qui subissent une baisse de leur pouvoir d'achat, qui sont confrontés au chômage, à une augmentation du coût de la vie, ne peuvent plus

supporter une fiscalité toujours plus forte de collectivités locales qui ne font pas d'efforts pour réduire leurs dépenses et agir avec responsabilité. Le temps de « C'est pas cher, c'est l'État qui paie » est terminé !

Devant quelque 2 000 maires, le 21 novembre dernier, Emmanuel Macron a remis sur la table le sujet des 35 heures dans la fonction publique territoriale, un aspect qu'il souhaite « corriger » dans le cadre de la réforme de la fonction publique territoriale que prépare le gouvernement.

Le président de la République a dénoncé la pratique du « jour du maire » : « *Il faut qu'on puisse arrêter le jour du maire, du président, de la femme du président, du cousin du président* », a-t-il ironisé dans un style que les Français ne supportent plus.

C'est l'étape suivante de la mise sous tutelle des collectivités locales.

Ce que vous refusez de faire aujourd'hui sur la gestion des dépenses de personnel, vos amis macroniens vous l'imposeront.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Vous en faites un peu beaucoup monsieur Lacoste. Il y a des choses pertinentes mais après...

Mme Dominique BALANCHE.- Je serai comme vous, monsieur Lacoste, j'aurai une pensée toute particulière de remerciement pour l'ensemble des femmes et des hommes agentes et agents de la collectivité qui assument pleinement leur mission et leur rôle de fonctionnaire, et ce chaque jour, chaque nuit, durant les 365 jours de l'année.

Ces mêmes personnes qui orchestrent ou dispensent les services auprès de tous les Villeurbannais sont régulièrement désignées comme les responsables d'un budget en hausse. Peut-on les féliciter et leur reprocher d'être là ?

La Ville de Villeurbanne est l'employeur qui a su s'adapter en permanence à l'évolution sociétale, depuis des siècles, Villeurbanne, de maire en maire, depuis 1789, avec une gestion très saine. Aujourd'hui, à travers cette délibération, je tiens à valoriser la capacité des uns et des autres à une remise en question, à une capacité d'adaptation, à la nécessité de gestion et à l'humeur publique.

Ces modifications sur les absences pour raisons familiales correspondent à une adaptation qui correspond aujourd'hui à 0,27 jour d'absence en moyenne pris pour la direction de l'éducation, ce qui correspond, pour 536 agents, à un quart de journée.

La Chambre régionale des comptes soulève le nombre important de prises de jours d'absence mais rapproché à l'effectif, elle ne l'a pas fait. Et si on rapproche aujourd'hui avec cette base de données, on arrive à 0,24, est-ce si important ?

L'ensemble des aménagements ont été abordés dans le cadre du dialogue social, ce travail d'ajustement n'est pas facile pour des agents à qui on reproche en permanence d'être les personnes qui appauvrissent la collectivité. Ces temps de dialogue se sont passés en quatre commissions, quatre temps d'échange avec un vote en CTP, avec 2 avis favorables sur 3 concernant les organisations syndicales.

Ce dialogue social est un pilier majeur aujourd'hui des ressources pour un bon fonctionnement de la collectivité.

Merci monsieur Lacoste.

M. LE MAIRE.- Merci madame Balanche. M. Lacoste a donné un chiffre de 1 M€ qui a été évoqué par la Chambre régionale des comptes mais qui n'était pas très juste puisque c'était au cas où tous les fonctionnaires prenaient tout en même temps. On peut considérer quand même que ce chiffrage n'était pas exhaustif, il ne correspondait pas à la réalité. Le 0,24 % qu'a cité Mme Balanche correspond à la réalité de ce que cela représente par rapport au budget de la collectivité locale.

Je mets ce rapport aux voix après cet échange.

- Adopté à la majorité (43 pour – 10 abstentions) –

15 – TRANSFERT DE PERSONNEL DE LA VILLE VERS LA MÉTROPOLE DE LYON – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

16 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour – 3 abstentions - 5 refus de vote) –

17 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

18 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

19 – CONVENTION AVEC LE COMITÉ SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

20 – ZAC MAISONS-NEUVES - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE POUR LA GESTION DE LA CRÈCHE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- J'ai de nombreuses demandes d'intervention. Madame Sultan ?

Mme Sarah SULTAN.- Merci monsieur le Maire, mesdames messieurs, chers collègues,

Le principe de recours à la délégation de service public pour la gestion du futur EAJE de la ZAC Maisons-Neuves d'une capacité de 42 places a été adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2017. Il vous est aujourd'hui proposé d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de délégation avec la société Léa et Léo qui a présenté la meilleure offre à l'issue de l'ensemble de la procédure.

Onze mois ont été nécessaires pour mener les différentes étapes de la procédure qui, je vous le rappelle, est strictement encadrée par le Code général des collectivités territoriales. Elle prévoit une phase de négociation qui permet de faire évoluer les offres initiales et de restreindre le choix à chaque étape en retenant les offres qui répondent le mieux aux critères de choix fixés dans le cahier des charges.

La commission de délégation de service public (CDSP) s'est réunie à trois reprises : le 13 mars pour choisir les candidats admis à concourir, le 3 juillet pour sélectionner ceux admis à négocier, et le 13 novembre pour déterminer le candidat retenu. Neuf candidats ont initialement fait acte de candidature parmi lesquels deux associations et une mutuelle, mais seulement sept candidats ont déposé une offre, les deux associations s'étant désistées.

Les sept offres initiales ont fait l'objet d'une analyse approfondie qui a conduit la CDSP à en retenir quatre pour le premier tour de négociation. À l'issue de ce premier tour, seuls deux candidats ont été retenus pour le second tour qui a abouti au choix de la société Léa et Léo. Le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission qui sont annexés à la délibération retracent les analyses réalisées à chacune de ces étapes, ainsi que les évolutions des offres au fur et à mesure des tours de négociation.

La société Léa et Léo est une entreprise normande créée en 2007, qui gère aujourd'hui une vingtaine de crèches en France, en Normandie mais également sur l'agglomération lyonnaise. Elle dispose ainsi d'une direction régionale qui viendra en support de la crèche déléguée.

L'offre présentée par Léa et Léo se distingue notamment par la qualité de son projet pédagogique basé sur la pédagogie de l'itinérance ludique et sous-tendue par des valeurs éducatives très fortes. Les moyens humains et matériels mobilisés au service de ce projet sont bien dimensionnés et adaptés.

Si la pédagogie proposée est innovante au regard de ce qui est aujourd'hui pratiqué dans les crèches municipales, cette crèche déléguée fonctionnera exactement comme les autres établissements de la ville. Le délégataire appliquera ainsi le règlement de fonctionnement des crèches municipales et l'ensemble des admissions sera centralisé par la ville ; la cuisine centrale assurera également la fourniture des repas.

En termes financiers, le compte d'exploitation prévisionnel est établi sur des hypothèses de taux d'occupation qui sont réalistes et cohérents avec la réalité des crèches villeurbannaises. La participation financière de la Ville s'élève à 139 925 € par an en moyenne sur les trois années de la délégation, soit un prix moyen annuel à la place de 3 332 €.

Le contrat de délégation des services publics qu'il vous est aujourd'hui proposé d'approuver définit précisément l'ensemble des engagements du délégataire ainsi que le cadre de toutes relations avec la Ville. Il précise également les différents outils de contrôle qui sont mis en place pour assurer le suivi et la qualité du service rendu par le délégataire, et le respect des équilibres financiers prévus au compte d'exploitation prévisionnel.

Comme le prévoit la réglementation, le rapport d'activité et le rapport financier du délégataire vous seront présentés chaque année lors d'une séance du Conseil Municipal.

Je vous propose donc d'approuver le contrat de délégation avec la société Léa et Léo et d'autoriser M. le Maire à le signer, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

Je ne crois pas au Père Noël mais j'attends quand même !

M. LE MAIRE.- Vous avez raison de ne pas croire au Père Noël, sur cette question-là en tout cas.

Mme Sarah SULTAN.- Je sais qu'il y a beaucoup de demandes d'intervention, je répondrai à vos questionnements.

M. LE MAIRE.- M. Morel, dont on sait ce qu'il va nous dire, au moins sur la décision puisqu'il souhaite qu'il y en ait beaucoup. Je pense que, pour celle-ci, il ne dira pas autre chose. Vous avez la parole monsieur Morel.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous remercions l'exécutif pour avoir organisé ce débat lors de la commission spéciale du 6 décembre dernier. Le débat a confirmé notre point de vue favorable à la délégation de service public.

Nous avons appris lors du débat que le prix que payera la Ville pour une place en crèche est de 3 300 €/an en moyenne sur la durée de la DSP. C'est un coût

inférieur au prix d'une place en régie municipale (8 000 €/an). De plus, la présence de la Ville à une journée où 45 communes faisaient de la DSP a montré que toutes les municipalités étaient satisfaites de ce système : difficile de trouver une meilleure approbation.

Le point-clé du débat est l'intérêt du poste de fonctionnaire ou non pour ce genre de service.

Suite à la quasi-faillite de l'État suédois dans les années quatre-vingt-dix, la Suède a dû se réformer et elle a su le faire en douceur. Aujourd'hui, il n'y a presque plus de fonctionnaires en Suède. Si toutefois quelques critiques existent, le social est de très bonne qualité en Suède, à un coût bien mieux maîtrisé qu'en France. Le pouvoir d'achat est d'ailleurs bien meilleur.

Avec la délégation de service public, une différence semble manifester avec un taux d'absentéisme réduit. Il faut dire que l'administration française, faute de moyens, n'offre pas de perspectives intéressantes à ses fonctionnaires. Or, le bien-être des employés est l'une des conditions du succès des sociétés commerciales qui font de la DSP pour être en bonne santé... financière.

Nous sommes donc attentifs au bien-être des personnels en DSP. De plus, des études sociologiques, notamment en Suède, montrent une bonne satisfaction des personnels mis en délégation de service public.

C'est pourquoi nous souhaitons que les délégations de service public se multiplient à Villeurbanne.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas dit « pullulent » quand même, heureusement !

Très bien, excusez-moi.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, monsieur Gluck ? Il n'y a que vous qui pouvez être le Père Noël ce soir !

M. Olivier GLUCK.- Non, je n'ai pas cette prétention.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Commençons par remercier les services et madame l'adjointe pour la qualité des réponses apportées en commission et la transparence des informations qui nous ont été transmises.

Je félicite très sincèrement les services pour la qualité du travail qui a été réalisé sur ce dossier car, à la lecture de tous les documents transmis, il est clair que le contrat proposé apporte de nombreuses garanties à la Ville et aux futurs usagers quant au fonctionnement de cette crèche.

Vous nous demandez d'approuver le choix du délégataire retenu pour la gestion de la nouvelle crèche ZAC Maisons-Neuves, le choix de l'entreprise Léa et Léo nous paraît cohérent au regard des différents éléments que vous nous avez transmis. Léa et Léo semble avoir une démarche et une philosophie d'entreprise tout à fait intéressantes : zéro déchet, charte de développement durable, accompagnement

Montessori, axe égalité filles-garçons, etc.

Il est donc loin de nous la volonté de faire du catastrophisme quant à ce choix.

Malgré cela, nous n'approuvons toujours pas le principe même de la délégation de service public pour une crèche municipale.

Nous l'avions déjà exprimé lors des deux Conseils Municipaux et des commissions préalables au cours desquels le sujet avait été abordé.

Après la relecture des échanges à ces précédents Conseils, et grâce aux éléments transmis pour celui-ci, nous savons maintenant ce qui vous a poussés à faire ce choix de la DSP.

Premièrement, vous évitez des problèmes liés à la gestion des ressources humaines qui sont tendus dans ce domaine. Vous nous avez expliqué qu'il est impossible aujourd'hui dans les crèches municipales de remplacer une infirmière ou un pédiatre alors que, je vous cite : *« Le délégataire sera bien obligé d'avoir des remplacements et il ne restera pas un an sans pédiatre parce que nous serons vigilants. »* Comme si une entreprise privée avait plus de facilité pour recruter.

Plusieurs villes reviennent justement de ces DSP car le turnover du personnel est trop important et les difficultés de remplacement RH insatisfaisantes.

Deuxièmement, en déléguant, vous limitez les charges de fonctionnement et faites des économies importantes. Jusqu'à présent, vous étiez restés dans le flou sur ce point. Vous aviez même exprimé des avis contradictoires. Au Conseil Municipal de mai 2017, vous nous disiez, madame Sultan, que *« 42 places représentent 1 M€ de frais de fonctionnement »* et que *« la DSP limite l'impact des coûts de fonctionnement sur le budget municipal »...*

Eh oui, il faut maintenant rentrer dans les objectifs fixés par Macron de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement alors même que notre population et donc les besoins de service public augmentent.

Toujours en mai, vous affirmiez : *« On ne peut pas aujourd'hui, au niveau financier, avoir tout en régie directe. »* Mais vous disiez aussi : *« Le recours à la DSP ne se fait pas réellement dans un objectif d'économies budgétaires »* en citant l'étude de la CAF que vous nous aviez fournie en septembre 2017.

Et vous, monsieur le Maire, vous expliquiez qu'il ne s'agissait pas de faire des économies mais d'avoir une meilleure souplesse...

En septembre 2017, Mme Sultan nous disait : *« Nous n'attendons pas forcément d'économies financières. »*

Alors, quoi penser ? Dans la délibération de septembre 2017, vous parliez d'une limitation des coûts indirects sans être en mesure de les chiffrer. Il semble que les services ont progressé sur ce point puisqu'en commission ils annonçaient un coût annuel moyen pour la Ville de 3 300 € par an et par berceau avec la DSP contre plus de 8 000 € en régie !

Il s'agit donc d'une différence énorme ! Mais comment est-ce possible ? Une

première explication est le comparatif des rémunérations Ville/délégué que vous nous avez fourni : si on compare la rémunération brute à niveau d'expérience équivalent, le salaire est plus élevé à la Ville que chez le délégué mais pas au point de justifier cet écart, selon moi.

La principale raison que vous aviez invoquée en commission serait que lorsqu'un personnel est en congé maladie, la Ville paie le remplacement et le congé maladie alors que le délégué ne paie que le remplacement, la sécurité sociale finançant le congé...

Cet écart de coût et ses justifications nous paraissent néanmoins très étonnants, d'autant plus que vous indiquez dans le rapport de la commission que le taux d'absentéisme dans les crèches est proche de la moyenne pour la Ville, soit environ 9 %. Nous aimerions que les services approfondissent encore leur étude des coûts, d'autant que certains éléments annoncés à ce jour nous semblent en contradiction avec l'étude de la CAF, je cite : *« Il apparaît que l'ancienneté plus importante des collaborateurs, dans les structures [publiques], ... et les critères d'évolution des rémunérations pourraient être une des causes du surcoût... A contrario, ni le taux d'encadrement ni l'absentéisme ne peuvent être invoqués pour expliquer ce surcoût. »*

Enfin, vous affirmez que la délégation est le seul moyen de continuer à créer des places. Nous contestons ce point. Comment faisiez-vous jusqu'à présent ? Et comment font les autres villes qui n'ont que très peu recours à la DSP dans le domaine de la petite enfance ?

Autant cela peut s'avérer nécessaire sur des petits territoires qui n'ont ni les ressources ni les compétences, autant cela n'est pas le cas à Villeurbanne. La Ville a la compétence et le savoir-faire de la gestion des crèches avec un personnel dévoué.

Rappelons que la Ville de Lyon gère une cinquantaine de crèches en régie municipale pour une population trois fois supérieure à celle de Villeurbanne, et nous ne serions pas capables de gérer plus de 13 crèches en régie ? Bien sûr que si !

Madame l'adjointe, en commission, vous indiquiez à propos du choix de la DSP qu'il s'agissait d'une première expérience pour la Ville, ce à quoi Mme Maurice ajoutait « Mais pourquoi pas d'autres ? » !

Devant l'enthousiasme de M. Morel, vous indiquiez tout de même que vous n'envisagiez pas de passer toutes les crèches en DSP. Mais pourquoi pas, madame Sultan, puisque votre présentation en commission ne présentait que des avantages à la DSP ? Quels sont, selon vous, les avantages de la gestion en régie et les inconvénients de la DSP ?

Pour notre groupe, le choix de la DSP est avant tout un choix politique que nous n'approuvons pas. Il apparaît maintenant clairement que ce choix est guidé par un souci d'économies pour la Ville.

Ce choix de DSP n'est qu'un doigt de plus dans cet engrenage d'atteinte au service public voulue par l'Union européenne et son représentant Macron, tout comme ses prédécesseurs. Petit à petit, les politiques d'austérité obligent l'État et les

collectivités à toujours moins de service public. C'est contre cela que nous voterons ce soir.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Gluck. Pour le groupe Rassemblement National, monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Madame Sultan, le Père Noël, c'est comme le diable, il est là où on ne l'attendait pas.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous soumettez à notre approbation le choix du délégataire retenu pour la gestion de la crèche de la ZAC des Maisons-Neuves.

Cette décision appelle deux réflexions :

La première est de mesurer, dans le cas d'une crèche, les avantages et les inconvénients que procure une délégation de service public tant pour la collectivité que pour le public

La seconde réflexion est de savoir s'il y a lieu de généraliser ce mode de gestion des crèches.

Au préalable, je souhaiterais évoquer le contexte.

Depuis de nombreuses années, les communes sont confrontées de manière récurrente à des demandes croissantes de crèche de la part des parents. Les communes ont donc l'obligation de répondre à ce besoin et à moindre coût afin que cela ne pénalise pas le budget des familles.

Plusieurs modalités de gestion de crèches sont envisageables. Ainsi, parmi les rapports proposés à ce même Conseil Municipal, on trouve l'attribution de subventions à des associations ayant en charge des crèches parentales.

Cependant, c'est la première fois que vous optez pour une délégation de service public.

Tout d'abord, on note qu'on est loin d'un service public bradé puisque cette délégation est rigoureusement encadrée. La procédure de marché public offre de nombreuses garanties pour la commune :

- mise en concurrence, ce qui permet d'obtenir de nombreux candidats avec des profils différents ;
- transparence de la procédure et du choix ;
- assurance sur la qualité des prestations puisque c'est la collectivité qui formule ses exigences dans un cahier des charges, fixe les critères d'analyse des candidatures et des offres et, enfin, reste maîtresse de la délégation à travers un contrat passé avec le candidat retenu.

Mais l'avantage le plus important est que c'est un moyen d'assurer une mission de service public de qualité à un coût moindre pour la collectivité et donc le contribuable.

Comme il est mentionné, le coût annuel moyen pour la Ville est de 3 332 € par place. Au vu de cet exemple, on comprend donc que la DSP constitue un outil non négligeable pour faire des économies judicieuses pour une collectivité.

À présent, faut-il généraliser ce mode de la gestion ainsi que l'externalisation de certains services ?

C'est déjà une réalité dans de nombreux domaines et ce pour deux raisons :

La première étant l'exigence des collectivités mais aussi du public pour obtenir des services de qualité.

On assiste à une professionnalisation des métiers et la fonction publique n'est souvent plus à même d'y répondre avec efficacité.

La seconde, et pas des moindres, le coût pour les finances publiques.

Toutes les collectivités sont confrontées au problème du poids de la masse salariale et de l'obligation de la maîtriser. La délégation de service public constitue un moyen de répondre à ce problème dans certains domaines.

Dans le futur, compte tenu de la situation financière des collectivités mais aussi de cette révolte contre la pression fiscale, nous n'aurons pas d'autre choix que de déléguer ou d'externaliser certaines prestations.

Dans le cas des crèches, on voit bien que nous avons affaire à des prestataires qui offrent des prestations de qualité à moindre coût.

En conclusion, nous allons approuver ce choix de délégation car cela nous semble la solution la plus adaptée pour répondre à ce besoin.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Jean-Wilfried Martin pour le groupe Les Républicains ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous proposez ce soir de nous exprimer sur le choix du futur délégataire pour la gestion de la crèche de la ZAC des Maisons-Neuves.

Notre intervention sera certainement plus courte que celle de certains groupes, y compris ceux qui ont participé au choix, en commission d'appels d'offres, dudit délégataire.

Nous comprenons bien le choix d'un délégataire de service public.

Les marges de manœuvre d'une collectivité sont de plus en plus limitées de par le désengagement de l'État.

Lorsque l'on embauche ou que l'on crée des postes, ce sont des engagements pris sur l'intégralité d'une carrière qui sont faits.

Faire le choix d'un opérateur privé, respectant les mêmes normes d'accueil qu'une structure publique, assurant le même service rendu, n'est pas un choix au rabais. C'est un choix qui amène une certaine souplesse et qui permet, en cas de réduction

d'un besoin, de réaménager plus facilement une politique publique et les moyens alloués.

Le choix serait plus problématique si nous avions à nous exprimer sur une mission régaliennne de notre collectivité. Ce n'est pas le cas ici.

Lors du débat sur le budget primitif, nous avons entendu certaines voix se lamenter face à ce choix, prétextant qu'il aurait été plus légitime de confier cette mission à un organisme public.

Quelle tartuferie !

Ne confions-nous pas déjà cette politique à des structures associatives au travers de subventions ?

De notre côté, nous assumons ce choix et ne le renions pas en nous exprimant de manière favorable sur le choix du délégataire proposé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe des Radicaux, Génération Écologie et Citoyenne, M. Bocquet me dit qu'il s'associe aux propos du groupe socialiste qui seront tenus par Mme Balanche. C'est donc à M. Bravo que je donne la parole.

M. Mathieu SOARES.- Je me permets de prendre la parole pour commencer, M. Bravo complétera parce que c'est une question assez délicate, notamment pour nous qui sommes extrêmement attachés au service public et notamment au service public municipal, et particulièrement dans le domaine de la petite enfance.

Sur cette délibération, il est vrai que nous avons, au sein du groupe communiste, deux interprétations différentes du vote possible : certains élus de notre groupe s'abstiendront du fait du délégataire retenu, d'autres voteront pour du fait de la création de 42 places. Nous aurons une liberté de vote et je me permets une petite explication sur cette question.

La population dans notre commune évolue rapidement, on le voit avec les constructions nouvelles et l'arrivée de nouveaux habitants. Il s'agit parfois de couples qui prévoient de fonder une famille et il y a donc un besoin d'équipements publics en nombre, et, à ce titre, nous avons toujours salué cette démarche de profiter d'une opération d'aménagement pour y inclure un équipement de petite enfance ou un équipement scolaire.

Il y a un besoin d'équipements publics et, particulièrement sur ce domaine de la petite enfance, un besoin qui ne fait qu'augmenter, en sachant que nous héritons d'un passif assez lourd puisque nous avons subi des choix du Conseil départemental de Droite (Conseil général à l'époque) qui, en la matière, n'ont pas favorisé l'accueil collectif des jeunes enfants, particulièrement à Villeurbanne. Le département ne l'avait pas fait, la Métropole, mais j'entends M. Martin, ne rattrape pas le retard de l'héritage de l'ancien président du Conseil général.

Il nous reste donc à nous, commune, cette difficile équation à résoudre et savoir comment nous répondons à cette demande importante.

Il faut, en matière de petite enfance, et nous en débattons assez régulièrement, de la diversité de solutions, et les crèches sont une réponse appropriée pour inclure les enfants très tôt dans un parcours éducatif, et une réponse aujourd'hui dans notre territoire qui est en deçà de ce que l'on peut constater dans d'autres territoires, mais c'est aussi le fruit d'une histoire politique départementale.

Ceci étant dit, nous avons en même temps qu'une demande qui augmente, des moyens qui baissent, nous avons le débat budgétaire voici un instant, et ce depuis plus de dix ans pour les collectivités locales. D'abord, le gel des dotations de fonctionnement, puis la baisse de ces mêmes dotations, et maintenant cette contractualisation assez infantilissante sur laquelle nous avons eu l'occasion là aussi d'échanger.

À la proposition faite par Mme l'adjointe de la création d'une crèche en délégation de service public, et donc de l'ouverture d'une procédure de délégation de service public lors du Conseil Municipal dédié, nous avons voté contre. Ce débat, nous l'avons eu quant à savoir si cette procédure pouvait nous amener une gestion par un délégataire associatif ou mutualiste, par exemple, ce qui avait été plutôt l'hypothèse avancée par vous, monsieur le Maire.

Une fois la procédure lancée, dans le cadre de la commission de délégation de service public, à plusieurs reprises, nous avons poussé dans le cadre de ces règles pour justement rappeler qu'une organisation mutualiste était plus à même de répondre aux exigences que nous avons en matière de politique de petite enfance.

À l'issue des premières réunions de la commission, les deux associations ont jeté l'éponge. Au bout du bout, la Mutualité française était écartée. Personnellement et politiquement, j'en tire une leçon, c'est qu'au regard des règles de concurrence et de la procédure qui a été faite dans le respect des règles de la commande publique, qui a été menée en toute transparence, et bien menée au regard des exigences réglementaires, on peut constater malheureusement avec amertume qu'il n'est pas possible d'échapper à un opérateur privé à but lucratif.

Il faut que l'on mesure l'engrenage, et je suis un peu interpellé par nos collègues de Droite qui sont en train de sabrer le champagne avec cette délégation de service public. Mesurons cet engrenage lancé et l'étau dans lequel on a placé les collectivités locales qui sont aujourd'hui de plus en plus contraintes de privatiser de plus en plus de parts du service public.

Parce que l'objet, c'est l'ouverture d'un équipement, mais que cette ouverture d'un équipement va être gérée par le biais d'une délégation de service public avec une entreprise privée à but lucratif, qui va forcément faire du bénéfice, ce qui ne rentre pas forcément dans une vision que nous avons d'un service public municipal, nous aurons donc ces deux divergences d'appréciation mais, quoi qu'il en soit, nous aurons, comme le disait Mme l'adjointe, le rapport régulier qui sera présenté de l'action de ce délégataire.

Nous serons vigilants et j'espère bien qu'au bout de ces trois ans de délégation, nous aurons la capacité et la volonté politique de reprendre en régie publique cet équipement de petite enfance. Cela veut dire qu'à l'issue de ce vote, sur lequel nous

aurons des interprétations différentes, et sur lequel nous aurons des votes différents, nous aurons encore toute une politique et toute une bataille à mener, à être vigilants sur l'action de ce délégataire et avoir toujours dans la visée le fait de revenir en régie publique et de pousser à ce que ces délégations de service public ne fassent pas légion, parce qu'au regard de la procédure, on voit ce à quoi on aboutit à la fin, les entreprises privées à but lucratif sont forcément favorisées.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Excusez-moi, monsieur le Maire, mais je crois que nous avons une vraie divergence ce soir sur ce dossier. Pour ma part, je ne voudrais pas faire l'affront à mes camarades ou les culpabiliser de quelque sorte que ce soit mais si le communisme a pu vivre au moins pendant un siècle en tant que parti, je crois qu'il y a une force dans l'idéologie qui nous mène, c'est celle notamment de l'humain d'abord, qui ne passe pas par des intérêts particuliers et qui le met au-dessus de ces intérêts particuliers.

Je crois que la société est une SARL, soyons clairs, une SARL n'est pas une gestion associative à but non lucratif, elle est bien là pour dégager des bénéfices. Les différents articles que j'ai pu trouver sur Internet, notamment sur *La gazette des communes*, montrent que la fédération française des crèches aujourd'hui se frotte les mains parce que le nombre de DSP qui sont passées pour les crèches est en nette augmentation.

Lorsque je regarde le plan qui est joint à cet article, je vois que très majoritairement ce sont des mairies de Droite (oui monsieur Martin !) qui mettent en place des DSP depuis déjà de nombreuses années. Elles les passent très clairement avec des sociétés privées.

Oui, je m'oppose très clairement à cette DSP qui mettra un service public municipal aux mains d'une société privée qui est en l'occurrence une start-up. Elle a été créée en 2009. Et je continue dans cette idée parce que le gestionnaire ne gère pas moins de 20 entreprises. N'est-ce pas là encore le signe de quelqu'un qui ne cherche pas uniquement à satisfaire l'intérêt de l'enfant et des familles ? Certes, il y a un intérêt social dans cette entreprise, certes ils ont répondu à toutes les questions qui leur ont été posées, mais le but d'une SARL, c'est bien de dégager des bénéfices et, en cela, nous sommes contre. Nous défendons l'intérêt particulier lorsqu'il permet d'aller vers une société plus juste.

Or, aujourd'hui, s'il y a une grande colère en France, c'est parce que de plus en plus, comme le disait Olivier Gluck, il y a un glissement vers le libéralisme, ce que M. Morel défend ici d'ailleurs. On ne peut pas se tromper de combat. M. Morel est ici un libéral.

M. Hervé MOREL.- Je suis aussi un humaniste !

M. Hector BRAVO.- C'est un peu contradictoire mais c'est vous qui gérez vos contradictions.

M. LE MAIRE.- Laissez M. Bravo aller jusqu'au bout de cet intéressant débat.

Allez-y Hector !

M. Hector BRAVO.- Je suis entièrement d'accord avec l'analyse que fait M. Gluck concernant cette société mais les réalités financières de la mairie, et je l'ai dit lors du budget primitif, nous poussent à aller vers des DSP parce que c'est la volonté justement macroniste de dégager des finances publiques pour les entreprises privées. Et le moyen qu'ils ont trouvé est de pouvoir actionner la contrainte de l'évolution des budgets de fonctionnement en les passant sur le privé, et là nous sommes dans un cas concret.

Lorsqu'on est dans le combat, on ne peut pas se satisfaire de dire oui ou non. La question est beaucoup plus complexe, me semble-t-il, il faut peser le pour et le contre. Lorsqu'on dit oui, on dit oui à une forme de libéralisme. Or, je ne suis pas d'accord avec cela. Je ne suis pas d'accord non plus avec le fait qu'il n'y ait pas 42 places de crèche créées.

C'est pourquoi moi et peut-être d'autres de mes camarades, nous nous abstiendrons sur ce dossier parce que nous pensons qu'il peut y avoir d'autres moyens de gestion et de bien meilleurs.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Balanche ?

Mme Dominique BALANCHE.- Dans le cadre de cette délibération, il est demandé au Conseil Municipal de donner pouvoir à M. le Maire pour la création d'une délégation de service public dans le domaine de la gestion d'équipements d'accueil de la petite enfance dits communément crèches.

Ce choix de délégation de service public fait suite à une analyse de gestion très élaborée, en lien avec les besoins de l'augmentation démographique de notre ville, ses capacités économiques, la stratégie politique et la maîtrise des compétences en la matière et l'analyse des risques, et ce, sous le joug de ces nouvelles contraintes de contractualisation avec l'État sur l'engagement et le respect des dépenses budgétaires.

Dans le cadre d'une régie directe, nous aurions dû créer 28 postes supplémentaires, ce qui était impossible dans le cadre de ces nouvelles règles imposées par l'État. Ce choix ne fait en aucun cas apparaître une idéologie partisane. Si l'idéologie partisane pouvait être un facteur d'explication parmi d'autres, je rappelle que la collectivité a toujours eu recours, dans le cadre de ces créations, à la régie directe, comme la création de la cuisine centrale, alors que depuis de nombreuses années, les collectivités, en règle générale, avaient recours à d'autres formes d'externalisation sur ce même service.

C'est vrai que cette DSP est une première. Cette délégation de service public est un outil de poursuite et de développement d'une politique d'accueil de la petite enfance, car je rappelle que la Ville a fait un choix équilibré en orchestrant la multiplicité des offres soit en gestion directe, soit en partenariat avec des associations gestionnaires, soit en accompagnant des associations de type crèches parentales. Je n'oublie pas non plus le rôle majeur des assistantes maternelles en lien avec la politique des relais.

C'est ainsi que nous pourrions poursuivre activement l'accompagnement des familles à pouvoir s'appuyer sur leur Ville dans le cadre d'un soutien dans le rôle de parents par la mise à disposition d'une palette de propositions de mode d'accueil de leurs enfants en bas âge avant de pouvoir entrer à l'école.

Nous sommes relativement confiants car le choix du délégataire s'est fait avec beaucoup de sérieux et en toute transparence. Ce délégataire a de nombreux établissements, possède une réelle expertise et une vraie expérience. Nous conservons notre rôle de coordinateur entre les différents modes de garde, et une délégation est contractualisée pour une durée déterminée, en associant des clauses de qualité de service en lien avec les engagements de la Ville.

Voilà ce que nous souhaitons apporter à ce choix. Simplement, je voulais dire qu'en Suède, pour information, sur des données de l'OCDE, on a 138 fonctionnaires pour 1 000 habitants et en France 89 pour 1 000 habitants, ce qui est confirmé par *Le Monde*. C'était simplement une petite parenthèse.

Je remercie l'ensemble des services et de l'équipe de Sarah Sultan pour avoir fait ce travail de fond. Nous suivrons attentivement l'évolution et l'accomplissement de cette mission. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Je remercie tous les intervenants parce que c'est un débat intéressant, je comprends que cela puisse interroger. J'ai fait un choix que vous connaissez parce qu'on propose la délibération, qui n'est pas seulement le mien d'ailleurs, mais je pense que l'on peut partager des attendus ou des interrogations, que c'est bien ici d'avoir ce débat, où des arguments peuvent être exposés comme ils l'ont été. Madame Sultan ?

Mme Sarah SULTAN.- Merci, monsieur le Maire.

Effectivement, chaque fois qu'une commune décide de déléguer la gestion de l'un de ses établissements, des EAG surtout, il y a un écho négatif qui dénonce la privatisation de l'accueil de la petite enfance et qui génère des inquiétudes. C'est tout à fait normal. Néanmoins, aujourd'hui, nous serons pragmatiques.

Je ne vais pas vous faire des discours politiques parce que je ne sais pas faire. J'ai les mains dans le cambouis à la direction petite enfance, nous sommes dans la vraie vie. Deux équipements ouvrent en 2019, la ZAC Maisons-Neuves et le Terrain des Sœurs. Le Terrain des Sœurs ouvrira en janvier 2020 mais c'est la même période. Helen Keller sera en régie municipale et la ZAC Maisons-Neuves en délégation de service public.

Aujourd'hui, avec nos contraintes financières, nous ne pouvons pas créer deux équipements en régie. Nous aurions pu annuler la ZAC Maisons-Neuves. Beaucoup de mes collègues disent ne plus créer et s'occuper de ce qu'ils ont à gérer, nous n'avons pas fait ce choix. C'est un challenge. Ce n'est pas parce qu'on fait une délégation de service public que l'on n'est pas maître du jeu. Nous essayons et je ne vois pas des problèmes partout. Je me dis que tout problème a une solution. Il faut aussi avancer.

Vous me dites que nous vendons notre âme, vous n'avez pas le monopole du

service public ou de l'humain. Avec nos équipements, nous gérons le service public et le bien-être au travail tous les jours. Aujourd'hui, je remercie les 200 personnes qui travaillent à la direction petite enfance, qui, tous les jours, ont le sens du service public, s'occupent des familles de plus en plus précaires parce que nous avons décidé aussi d'être solidaires et d'avoir beaucoup de familles précaires avec des petits contrats.

Nous ne déléguons pas toutes nos crèches. Certains délèguent même le personnel mais c'est inimaginable. Nous déléguons un équipement parce que nous avons besoin de places et parce que des familles en ont besoin. Ce sont les femmes qui arrêtent de travailler, il faut se le dire ! Quand vous avez un petit contrat de 25 heures et que vous êtes aide auxiliaire de vie, si vous vous arrêtez deux ou trois ans pour éduquer votre enfant, vous ne retrouvez plus rien. C'est ce que je défends. Le service public, j'y crois. C'est très dur d'entendre que je ne crois pas au service public.

M. Hector BRAVO.- *(Intervention hors micro)*

Mme Sarah SULTAN.- J'y crois !

Nous avons des risques financiers minorés. D'ailleurs, monsieur Gluck, on va vous embaucher à la petite enfance, vous savez tout. On ne va pas tout passer en DSP, c'est inimaginable. Laissez-nous au moins ce choix et, si cela ne fonctionne pas au bout de trois ans, nous trouverons des solutions, mais la petite enfance, c'est tous les jours, chaque jour est un nouveau jour. On n'arrive pas en claquant des doigts.

Quand on nous dit que, dans le secteur des grands, il y a une fuite d'eau et plus de chauffage, on ne s'assoit pas à pleurer parce que cela ne fait pas avancer le schmilblick. En quatre heures, nous déplaçons les enfants, il y a de la solidarité, c'est cela la petite enfance. Nous ne sommes pas en train de vendre notre âme. Il y a eu 11 mois de travail, un travail d'orfèvre, chaque mot a été choisi.

Je voulais juste dire à Monsieur Soares qui est à la CDSP qu'effectivement il y avait la Mutualité française, nous les avons rappelés pour négocier, leur prix était à 5 889 €

Nous faisons tous ensemble un essai, j'y crois. Nous ne sommes ni la première ni la dernière ville, et il y a des villes de Gauche monsieur Bravo. Strasbourg a délégué quatre crèches avec le personnel, une ville de Gauche !

Je respecte vos positions, c'est juste pour vous expliquer que toutes les places passeront en commission. C'est la Ville qui gère, nous sommes maîtres du jeu.

Il n'y a pas de bénéfice. Aujourd'hui, il s'agit d'avoir 42 places pour les familles villeurbannaises, c'est-à-dire 200 à 250 familles que nous touchons avec l'occasionnel.

Il est vrai qu'il y a cette différence de coût entre 3 338 € et 8 000 €. Aujourd'hui, j'ai deux directrices de crèche infirmières PUER en arrêt, une en maternité et une en longue maladie. Dans la collectivité, nous payons la personne qui est en arrêt et nous sommes obligés d'embaucher une infirmière PUER, nous ne pouvons pas prendre une éducatrice de jeunes enfants parce que nous avons des contraintes

d'encadrement, toutes les contraintes de la CAF, de la PMI. Nous payons deux fois le salaire.

Monsieur Gluck, vous me disiez que cet écart avec les salaires n'était pas suffisant mais je pense qu'avec le fait d'être en DSP, nous identifierons nous-mêmes les leviers d'optimisation de la gestion des crèches en régie.

Sur la question de l'absentéisme, nous avons été transparents, c'est difficile. Quand une éducatrice de jeunes enfants est arrêtée, on met un CAP petite enfance qui prend sa place une semaine, les autres collègues travaillent un peu plus parce qu'elle ne connaît pas les familles, elle ne va pas faire l'accueil. Au bout d'un moment, celle qui a beaucoup plus travaillé s'arrête aussi. Il faut faire avec les gastros, etc. C'est la vraie vie.

Aujourd'hui, nous avons ces 42 places, je vous promets que nous serons vigilants. Nous ne sommes pas en train de vendre le service public. Il n'y aura jamais toutes les crèches en délégation de service public, je suis là jusqu'en mars 2020, je vous le promets. Voilà. Je ne sais pas quoi vous dire de plus, j'ai tellement préparé que cela fait beaucoup.

M. LE MAIRE.- Les arguments ont été échangés, je comprends que l'on puisse rester sur sa position même si l'échange est quand même destiné à faire évoluer les choses, et Mathieu Soares, à sa manière, avec toute la dialectique qui le caractérise, en étant présent aux commissions de la délégation de service public, a mesuré la complexité et les interrogations qui peuvent naître, le fait que nous ne sommes pas dans un débat trop manichéen.

Je crois aussi que nous pouvons accepter d'avoir un certain droit à l'expérimentation. Là, en l'occurrence, l'expérimentation passe par une délégation de service public que nous n'avons jamais eue dans ce secteur mais dont Sarah Sultan a rappelé qu'elle n'est pas née... Je ne vais pas voler au secours de Macron, vous me connaissez assez pour que je n'en sois pas suspect mais ce n'est pas avec lui que sont nées les délégations de service public. Cela existe depuis bien longtemps, cela existe dans des municipalités de Gauche, des municipalités communistes, des municipalités de Droite. À Grenoble, il y a des DSP, la municipalité ne les a pas remises en cause. Ce débat existe aussi.

Je ne vais pas citer à nouveau Nanterre dont on parlera pour le basket tout à l'heure, mais je crois que l'éclairage public est en DSP. On pourrait dire aussi que, pour l'éclairage public, ce n'est pas normal, il faut que ce soit des fonctionnaires.

Je pense qu'une certaine souplesse, un certain droit à l'expérimentation peut se concevoir, et qu'en tout état de cause, cela ne se fait pas contre le service public, nous le faisons autrement, dans un cadre qui est déterminé, sur lequel nous pouvons revenir. Nous ne sommes pas engagés dans un processus qui nous ligote.

À Hector Bravo, je dirai aussi que les gestions centralisées ou étatisées n'ont pas toujours montré toute leur pertinence non plus. Quelquefois, le bonheur du peuple n'a pas été totalement assuré parce qu'on était sur un système central. Cela a pu conduire à des situations qui n'étaient pas toujours les meilleures pour le service public d'une manière générale.

Je prends un exemple pour mettre peut-être un peu de différence dans le groupe Europe Écologie Les Verts - Front de Gauche : quand Mme Voynet était maire de Montreuil, elle a lancé les travaux d'une piscine en délégation de service public mais comme elle a été battue par un communiste aux dernières élections municipales, le maire communiste a remis en cause la DSP et l'équipement nautique est reparti sur une non-DSP.

Je vous le dis aussi parce qu'une maire écologiste pouvait choisir une délégation de service public pour un équipement. Tout cela montre qu'il ne faut pas être trop manichéen et quand même, monsieur Gluck, puisque c'est vous qui avez commencé, c'était Dr Jekyll et Mr. Hyde. Au début, vous avez cité beaucoup de choses qui étaient bien, l'expérimentation, la méthode Montessori, et vous avez terminé dans une vue manichéenne et un peu dogmatique des choses. Permettez-moi de vous le dire, pas en toute amitié mais en tout cas en toute camaraderie.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Madame Sultan veut ajouter un mot ?

Mme Sarah SULTAN.- Je ne prends pas souvent la parole, alors un petit mot.

Je voudrais remercier la direction de la petite enfance, la direction de la commande publique, les membres de la CDSP, la mission organisation et performance. C'est un beau travail collectif, il était important de le dire puisque nous avons travaillé ensemble pendant 11 mois. Je vous rappelle que nous nous retrouverons en Conseil Municipal parce qu'il faudra nommer cet équipement petite enfance. Ce sera au mois de février ou au mois de mars.

Quand nous nommons nos équipements, tous les intervenants que nous avons sur Villeurbanne sont toujours très heureux de voir que nos crèches ont des noms de personnalités. Ça aussi, c'est le sens du service public parce qu'on y croit.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. LE MAIRE.- Le souhait exprimé est que ce soit plutôt le nom d'un homme. Nous avons souvent le débat sur l'équilibre entre noms masculins et féminins, mais dans un équipement petite enfance, donner un nom féminin, d'une certaine manière, c'est renforcer une approche genrée.

Le choix n'est pas encore fait même si plusieurs propositions ont été avancées.

Au-delà du vote, je vais lire la fin de la délibération parce que le débat le justifie.

Je vous propose :

- d'approuver le choix de la société Léa et Léo domiciliée Espace Robert Schumann, 7, place de l'Europe, 14200 Hérouville-Saint-Clair, pour la gestion de la crèche dite aujourd'hui de la ZAC Maisons-Neuves à compter du 1^{er} juin 2019 et jusqu'au 31 juillet 2022 (ce qui est bien parce qu'il y a la notion de durée) ;
- d'approuver le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes ;
- de m'autoriser à signer le contrat de délégation de service public et à prendre

toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.
Voilà ce qui est soumis à votre vote.

- Adopté à la majorité (47 pour – 3 contre - 3 abstentions) –

21 – PÉRIMÈTRE SCOLAIRE GROUPE SCOLAIRE DÉFINITIF ROSA-PARKS – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention mais M. Berthilier souhaite faire une petite communication.

M. Damien BERTHILIER.- Merci monsieur le Maire.

Nous délibérons ce soir sur la création du périmètre scolaire de la future école. Nous avons délibéré, voici plusieurs années, sur la création de l'école élémentaire et là il nous revient de créer l'école maternelle. C'est donc l'objet de la présente délibération qui modifie à la marge le périmètre actuel de l'élémentaire et qui crée sur le même périmètre de l'élémentaire le périmètre de la maternelle.

Les modifications sont liées aux abords de la future école qui n'est pas située au même endroit que l'école préfiguratrice actuelle.

À cette occasion, je dois vous faire un état de l'actualité du chantier de Rosa-Parks car, voici quelques jours, nous avons eu un élément qui nous conduit à penser que les délais ne pourront pas être tenus tels qu'ils étaient initialement prévus voici quelques mois, quand nous avons lancé le chantier, mais je rappelle qu'au départ, le chantier a été largement avancé par rapport à la ZAC qui prévoyait une construction ou une ouverture de l'école à partir de l'année 2021.

Nous avons donc avancé la construction pour pouvoir donner de l'espace au centre-ville avant que la ZAC soit créée. Cette création nous permettra d'avoir un excédent d'une dizaine de classes et nous permettra donc d'envisager plus sereinement les prochaines années dans le centre-ville de Villeurbanne, et finalement dans toutes les écoles de Villeurbanne.

Un chantier contraint dans des temps qui le sont tout autant, c'est nécessairement risqué. On savait qu'un incident qui pouvait intervenir dans le déroulement du chantier pouvait nous décaler de quelques semaines ou de quelques mois.

Malgré le timing serré, jusqu'à maintenant, tous les engagements avaient été respectés pour la prise de possession du terrain, le début du chantier (vous avez pu voir que le gros œuvre est bien avancé), malgré tout, il reste encore de nombreux éléments de l'école, et le retard qui a été pris sur la fabrication des fenêtres, avec un problème de l'entreprise, ces fenêtres ayant une dimension extrêmement importante dans le projet, entraîne des retards sur tout le déroulement du chantier. Sans fenêtre, on ne peut pas fermer l'école et on ne peut pas intervenir sur l'intérieur.

Cela nous fait un décalage que nous ne pouvons pas aujourd'hui établir de manière extrêmement précise mais qui est de plusieurs mois, et qui fait que l'ouverture à la

rentrée de septembre, sachant que nous voulons garantir avant tout la sécurité des ouvriers du chantier et des enfants quand l'école ouvrira, doit être décalée.

C'est l'information que nous avons donnée très récemment à l'inspectrice de l'Éducation nationale, à l'inspecteur d'académie et au directeur d'école. Nous informons en ce moment les représentants de parents d'élèves des écoles concernées.

Nous sommes donc sur un décalage qui fera que nous ne prendrons pas possession des locaux avant janvier et que nous travaillons actuellement à des solutions pour la période transitoire. Sachant que pour l'école élémentaire, l'école existe déjà et il nous faudra trouver une solution pour la maternelle. Nous vous en dirons plus quand nous aurons avancé plus précisément sur ces problématiques. Nous sommes encore loin de l'ouverture, nous avons le temps aussi de prévoir les choses de la meilleure manière pour les adultes et les enfants qui fréquenteront cette école.

Ce qui ne change pas, c'est l'aspect assez exceptionnel de ce projet, une école d'un très haut niveau architectural, qui fait aussi qu'il y a des contraintes fortes et que, sur ce chantier qui est dans la ZAC Gratte-Ciel, nous avons fait le choix pour la première fois d'avoir une maîtrise d'ouvrage déléguée par la SERL qui est également l'aménageur.

Forcément, dans un chantier avec autant de complexité, il peut arriver qu'il y ait des décalages qui n'auront *in fine* que très peu de conséquences quand l'école sera ouverte mais qui nous amènent à nous adapter et à trouver des solutions temporaires pour les quelques mois entre la rentrée de septembre et l'entrée effective dans les locaux.

Si nous maintenons ce soir la délibération, c'est qu'il est bien prévu d'ouvrir l'ensemble du groupe scolaire au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Il me semblait qu'il était important, au moment où nous abordons cette délibération, de vous donner en toute transparence l'état de ce chantier pour que les uns les autres puissent avoir pleinement les informations au fur et à mesure que nous les avons, puisque nous en disposons depuis très peu de temps.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci de cette information qui montre que nous sommes transparents, y compris lorsque nous rencontrons des difficultés liées à la maîtrise d'œuvre et aux entreprises qui sont chargées de décliner les exigences de la maîtrise d'œuvre, en partie liées aussi à des exigences environnementales qui étaient fortes sur les isolations et la qualité des menuiseries si on peut dire.

C'est ce point qui a entraîné le retard. Nous n'étions pas très contents parce que nous l'avons appris tardivement. Nous pourrions anticiper et en même temps manifester un peu de mécontentement par rapport à la façon dont nous avons été informés de ce retard. M. Damien Berthilier, en particulier, n'était pas le moins mécontent.

Je mets ce rapport aux voix. Je rappelle que cela ne change rien au périmètre du groupe scolaire définitif Rosa-Parks.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 abstentions) –

**22 – ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DES CHANTIERS JEUNES –
M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

Madame Vessiller, vous votez pour ? Je voyais que vous vous concertiez...

Mme Béatrice VESSILLER.- Nous parlions d'autre chose, des écoles modulaires, des parkings, des cours.

M. LE MAIRE.- De très belles écoles que nous avons installées. Mais je vois bien que, dans le genre mauvais esprit, vous êtes toujours là.

Mme Béatrice VESSILLER.- Nous essayons d'anticiper pour que M. Berthilier soit moins mécontent !

**23 – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES À VILLEURBANNE
POUR L'ANNÉE 2019 – Mme Natalie PERRET**

M. LE MAIRE.- Nous avons quelques interventions pour ce rapport un peu marronnier maintenant, c'est la troisième ou quatrième fois que nous le proposons dans des termes qui sont identiques. Le groupe Europe Écologie Les Verts, le groupe Rassemblement National et le groupe Communiste souhaitent intervenir. Madame Perret ?

M. Natalie PERRET.- Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit de la quatrième année que nous sommes amenés à délibérer sur ce texte. La loi Macron prévoit que l'autorisation d'ouverture dominicale des magasins soit votée tous les ans par le Conseil Municipal. Il n'y a pas de changement pour 2019, nous adoptons la même position que les années précédentes, à savoir une autorisation d'ouverture pour les commerces de détail alimentaires de plus de 400 mètres carrés de 9 dimanches, pour les commerces de détail non alimentaires de 10 dimanches, et pour la branche automobile qui nous fait des demandes spécifiques de 5 dimanches.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Khelifi pour le groupe Europe Écologie Les Verts ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce sera une explication de vote rapide. Nous ne ferons pas un *quater repetita* sur le sujet, la position de notre groupe reste la même que les années précédentes et, comme chaque année, nous donnerons ce soir un avis défavorable à cette délibération.

Nous ajoutons simplement cette année que nous regrettons qu'aucun bilan économique global sur les précédentes années ne nous soit fourni pour étayer cette délibération. Nous souhaiterions, en effet, pour les prochaines fois, qu'un bilan avec des indicateurs de performance économique, des données sociales soit transmis à cette assemblée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi de vous répondre un peu à la volée. Vous voyez la difficulté de la chose, demander à un groupe comme Monoprix ou Carrefour (je prends les plus grands parce que c'est peut-être encore là le plus facile) de nous fournir un bilan économique, je ne veux pas faire comme Mme Sultan, être pragmatique, mais je pense que cela doit être un peu difficile.

Je rappelle que certains groupes ont des accords de branche, c'est le cas par exemple du groupe Carrefour. Ils ont mis une grande pancarte, ils sont ouverts le dimanche matin. Certains me l'ont fait remarquer, Marc Ambrogelly, je crois. Le groupe Carrefour nous avait prévenus parce qu'ils ont signé un accord de branche au niveau du groupe, c'est ce qui leur permet d'être ouverts le dimanche matin, ce qui n'était pas le cas avant.

Une fois que l'on a dit cela, aller un peu plus loin, cela me semble difficile.

Mme Zemorda KHELIFI.- Si je peux me permettre, monsieur le Maire, il n'est pas compliqué d'obtenir le chiffre d'affaires des dimanches concernés pour les enseignes locales. C'est public.

M. LE MAIRE.- Nous ne vivons pas dans une société étatisée où nous avons affaire au chiffre d'affaires d'un groupe privé. Vous pourriez le souhaiter mais nous ne sommes pas dans cette situation. Quel pouvoir coercitif avons-nous pour demander le chiffre d'affaires à un groupe comme Carrefour ou Monoprix ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Ne pas autoriser les dimanches !

M. LE MAIRE.- D'accord mais c'est autre chose.

Pour le groupe Rassemblement National, monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Pour répondre à ce qui vient d'être dit, j'ai eu pas mal de rapports, en fait, il s'avère que le dimanche, les commerces font un bon chiffre d'affaires et que cela devient même dans certaines zones le jour avec le samedi où il y a le plus gros chiffre d'affaires. C'est ainsi.

Jusqu'à présent, nous votions ce rapport, cette année, nous nous abstiendrons pour deux raisons, deux dangers que nous voyons poindre.

La première est que nous assistons depuis le mois d'août, de la part de députés macronistes, à une volonté clairement affichée d'aller plus loin dans les possibilités d'ouverture dominicale des commerces afin de redynamiser les centres-villes.

Ce qui sera proposé aux commerçants, c'est la liberté d'ouvrir ou non le dimanche, l'argument avancé étant qu'il s'agirait d'un enjeu sociétal qui correspondrait à l'aspiration des Français : être libres d'acheter, de se divertir, de travailler ou non

le dimanche. En réalité, ce gouvernement, dans sa logique libérale, souhaite faire disparaître le dimanche comme jour de repos.

La seconde raison, c'est qu'on risque d'aboutir à une ouverture 7 jours sur 7 avec un risque d'augmenter les charges du petit commerce et, au final, de le faire disparaître définitivement. De plus, les gens n'ont pas un porte-monnaie extensible et ce n'est pas parce que les magasins seront ouverts toute l'année qu'ils auront les moyens de consommer plus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe communiste, Mathieu Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Je dois vous dire d'abord que je suis assez interpellé par la contorsion du Rassemblement National sur ce sujet, on sent qu'il y a comme un mouvement social et des velléités de récupération, mais on n'est plus à une contradiction près de la part du Front National... Rassemblement National puisqu'il paraît que cela a changé, qui reste toujours sur les mêmes positions antisociales, avec notamment le refus de l'augmentation des salaires parce que, visiblement, les gilets jaunes manifestent pour une augmentation du SMIC mais Marine Le Pen reste toujours contre cette augmentation.

Ceci dit, pour revenir sur le sujet de la délibération, l'année dernière et l'année précédente, nous avons posé la question des retombées économiques en matière de chiffre d'affaires, de pouvoir d'achat et d'emploi, particulièrement pour les commerces et les petits commerces de notre commune.

J'aurais envie de la reposer cette année encore si, entre-temps, nous n'avions pas eu un gigantesque mouvement social qui s'emparait de notre pays. Un mouvement social qui, je le disais à l'instant, justement, parle du pouvoir d'achat.

Pourquoi parler des gilets jaunes alors que nous parlons simplement de l'ouverture des commerces à Villeurbanne ? Parce que cette possibilité est ouverte par une loi qui porte justement le nom de notre actuel président de la République, parce que cette loi représente cette idée qu'il ne doit pas y avoir de limite à l'alternative entre consommer ou produire qui est au cœur du mouvement social actuel, et enfin parce que cette loi va surtout bénéficier à la grande distribution qui réclame à cor et à cri de pouvoir ouvrir le dimanche parce que toujours plus.

Il ne faut pas s'y tromper, avec ce mouvement des gilets jaunes et la baisse du chiffre d'affaires des grands groupes, et notamment Carrefour qui est particulièrement ciblé, ces grands dirigeants de la grande distribution sont nombreux à réclamer d'ouvrir encore plus le dimanche pour compenser les effets de ce mouvement social.

Il s'agit là, franchement, avec cette ouverture du dimanche, pour nous en tout cas, aujourd'hui, de faire une fleur à des groupes comme Carrefour, Intermarché, Casino, ces grands groupes qui sont aujourd'hui sous le tir croisé à la fois des agriculteurs qui se serrent la ceinture parce qu'on leur achète leur production à trop bas prix, de la population qui met aujourd'hui le gilet jaune pour lutter contre la vie chère parce qu'on leur vend ces mêmes produits à des prix trop élevés, et des

salariés qui, au milieu de cela, ne voient pas la différence sur leur fiche de paie.

Enfin, si cela ne suffisait pas, ils ont même le droit à quelques ristournes, prenons l'exemple de Carrefour qui a reçu en cinq ans près de 2 Md€ d'aides publiques dont 750 M€ de crédit d'impôt compétitivité emploi et qui, dans le même temps, a versé 500 M€ à ses actionnaires. Dans le même temps toujours, parce que c'est un peu à ricochet, il y a eu 2 500 employés sur le carreau, ce qui a eu des conséquences y compris dans notre commune. Je ne parle pas des agriculteurs et de leur situation sociale.

Pourquoi parler de ces groupes et de Carrefour particulièrement ? Parce que ce sont eux qui ont le plus à gagner de ces ouvertures du dimanche et que l'on ne m'a toujours pas, alors que nous posons la question chaque année, démontré l'apport en emploi, en pouvoir d'achat, ni même en chiffre d'affaires pour les plus petits commerces.

J'en conclus là en vous demandant de mesurer ce que représente ce vote aujourd'hui, ce que cela représente pour les salariés qui demain se retrouveront pris dans l'étau de salaires qui n'augmentent pas, de prix qui eux augmentent, et du travail du dimanche comme seule option pour boucler sa fin de mois.

Je vous le dis franchement, autoriser le travail du dimanche au-delà des considérations sociales et politiques qui sont les nôtres et qui sont celles que défend notre groupe, c'est un choix de civilisation qui nous pose problème et qui va par réaction, en chaîne, maintenir ces bas salaires et ces prix hauts.

Je m'adresse particulièrement au banc de nos collègues républicains dont le leader régional et national à présent soutient les manifestations en remettant le gilet jaune, puis après le dément, parce que pour ma part, il ne s'agit pas de manifester en gilet jaune le samedi pour voter le lundi une mesure qui, mise bout à bout avec les autres, va à l'encontre totalement de ces mêmes revendications.

En cohérence avec notre soutien à ce mouvement mais aussi sans faits nouveaux par rapport aux années précédentes, nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Très bien. Madame Perret, vous souhaitez peut-être dire un mot ?

Mme Natalie PERRET.- Vraiment quelques mots puisque le débat est le même chaque année. Comme chaque année, la Ville a choisi une position pragmatique en fonction aussi des demandes des commerçants, puisque nous avons effectivement des demandes des commerçants. Nous sommes toujours dans la dynamique de favoriser l'attractivité du centre-ville.

Pour répondre à M. Soares, pour les grands groupes comme Carrefour, et comme l'a rappelé M. le Maire, nous sommes en dehors des dimanches autorisés par le maire, il ne faut pas confondre, ce sont deux choses différentes. Les grands groupes comme Carrefour ont leurs propres accords avec les organisations syndicales. Cela rentre en dehors du cadre des autorisations du maire.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (40 pour – 10 contre - 3 abstentions) –

24 – CONTRAT DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE SUR LE SECTEUR TOLSTOÏ : LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention de M. Poncet. Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Merci monsieur le Maire.

La délibération présentée aujourd'hui s'inscrit dans la stratégie globale de développement économique pour le cours Tolstoï. Je rappelle que suite aux conclusions de l'étude 2017 sur le projet économique Tolstoï, la Ville s'est engagée dans une démarche de maîtrise foncière de murs commerciaux stratégiques. Trois délibérations ont été votées dans ce sens fin 2007 et courant 2018. La Ville s'est ainsi portée acquéreur de trois locaux d'activité situés aux 27, 58 et 142 du cours.

Aujourd'hui, cette stratégie de maîtrise foncière vise à impulser une dynamique nouvelle capable d'attirer de nouveaux acteurs et porteurs de projet. Nous réfléchissons notamment à attirer des activités ou des structures d'économie sociale et solidaire en lien avec la délégation d'Agnès Thouvenot.

La Ville souhaite aujourd'hui aller plus loin dans cette démarche dans le cadre d'un contrat de revitalisation artisanal et commercial, contrat créé par la loi artisanat commerce du 18 juin 2014.

Ce contrat permet à une collectivité locale de revitaliser le commerce et l'artisanat en confiant à un opérateur de gestion patrimoniale un secteur identifié en difficulté. L'opérateur titulaire du contrat peut, en effet :

- acquérir les biens qui sont nécessaires à la mise en œuvre du contrat, y compris par voie de préemption, c'est-à-dire que la Ville peut conférer son droit de préemption à un opérateur ;
- procéder à la vente, à la location ou à la concession des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre d'intervention ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à l'exécution du contrat ainsi que les études et les missions concourant à son exécution.

L'élaboration du projet de contrat doit faire l'objet d'une double concertation. C'est tout d'abord une concertation avec la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat, la Métropole de Lyon. Enfin, c'est une concertation qui associe les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités de la concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions.

Aujourd'hui, il s'agit de délibérer sur les objectifs, le périmètre qui est présenté en annexe et les modalités de cette concertation préalable.

M. LE MAIRE.- Merci, c'est très clair. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Je serai synthétique.

Le secteur Tolstoï est un secteur un peu paradoxal et je vais prendre deux exemples

concrets.

Quand vous prenez le C3 et que vous passez du cours Lafayette à sa prolongation villeurbanaise que constitue le cours Tolstoï, vous avez l'impression de basculer dans un quartier périphérique.

Sensation identique quand vous comparez la place Ronde de Monchat avec ses commerces, son animation, et la place Grandclément qui est devenue déserte et blafarde.

Depuis des années, on note la dégradation de l'offre commerciale et une marginalisation du cours Tolstoï qui cumule les difficultés.

Cette situation doit obligatoirement évoluer afin d'accompagner les changements en cours : la construction du Médipôle, la restructuration de la rue Léon-Blum, les aménagements liés au C3 qui devront forcément impacter de façon positive le secteur Tolstoï.

La réflexion menée depuis 2014 est donc amplement justifiée.

Le projet et la stratégie économique arrêtés semblent cohérents.

La division du cours Tolstoï en trois secteurs est pertinente même si elle valide le fait que la partie allant du Totem à la place Grandclément aura une fonction économique mixte à dominante non commerciale.

C'est aussi un moyen pour atteindre un objectif clair : éviter la multiplication des commerces de restauration rapide et autres kebabs qui pullulent le long du cours Tolstoï et lui donner une image plus flatteuse. L'installation d'activités artisanales permettrait en partie d'y remédier.

(Bronhaha)

Oui, vous avez raison monsieur Bravo, j'ai oublié qu'il y avait le parti communiste, mais ce n'est pas flatteur pour le cours Tolstoï

M. LE MAIRE.- Ils pullulent moins, c'est vrai !

M. Stéphane PONCET.- Ils pullulent moins, c'est vrai. Ils sont même en voie d'extinction !

(Réactions hors micro)

Cette stratégie de développement économique se concrétise à présent dans le cadre d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale.

On ne peut qu'approuver la mise en place de ce nouvel outil et ce à plusieurs titres :

- il offre des moyens d'agir ;
- il est expérimental : ce qui permettra d'en mesurer les effets.

Cependant, il appelle aussi deux remarques :

- la première sur les moyens d'action mobilisables : il est évoqué de nouveau la préemption, or, comme vous l'indiquez dans le rapport, ce n'est pas un

moyen totalement efficace car trop coûteux ;

- la deuxième est que le développement économique du secteur est lié à son attractivité, ce qui implique de ne plus fermer les yeux sur les incivilités ambiantes et autres trafics.

Enfin, on peut s'interroger sur le fait de savoir si on ne doit pas mener la même réflexion sur d'autres quartiers qui connaissent une situation identique, à savoir un désert commercial.

En conclusion, nous allons approuver ce rapport car il est indispensable d'agir afin que ce secteur sorte enfin de sa torpeur et ne fasse plus partie de ces quartiers périphériques abandonnés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Monsieur Poncet, vous nous aviez déjà interpellés au Conseil Municipal du 28 mai 2018 pour connaître les mesures envisagées par la mairie pour l'avenir du cours. Aujourd'hui, je crois que vous avez un bel exemple puisque la Ville s'est engagée dans une démarche globale de redynamisation économique qui est capable de porter un changement d'image positif. C'est limiter les vacances, limiter la mono-activité, faire face aux dégradations des rez-de-chaussée commerciaux et avoir une offre de proximité.

Comme vous l'avez rappelé, il y a eu tout d'abord la requalification de l'espace public avec la mise en site propre du C3, le projet de réaménagement de la place Grandclément. Ce sont ensuite les opérations de préemption des murs qui ont été portées par la Ville. Effectivement, la volonté municipale est aujourd'hui d'aller beaucoup plus loin, d'utiliser tous les outils et les leviers possibles pour réenclencher une dynamique positive. La redynamisation nécessite des compétences particulières en gestion d'actifs et en animation commerciale, et le contrat qui est proposé aujourd'hui est un outil très intéressant qui permet de répondre à cet enjeu.

Pour expliquer un peu le mode de fonctionnement des contrats de revitalisation, c'est l'opérateur qui porte le coût d'achat des locaux et qui se rémunère sur les loyers. C'est lui qui assure les travaux de rénovation, les études et la commercialisation des locaux, ce qui permet d'agir plus largement que la Ville ne pourrait le faire parce que la Ville est limitée par son budget.

M. LE MAIRE.- Et avec plus de souplesse que la Ville.

Un mot quand même, même si, monsieur Poncet, vous votez le rapport, il y a quelques attendus qui méritent d'être repris. Sur le cours Tolstoï, bien malin qui sait quand on passe de Lyon à Villeurbanne. Vous avez rendu les choses caricaturales. Avant, le Totem, quand vous passez de l'un à l'autre, cela ne saute pas aux yeux. Vous n'habitez pas vraiment Villeurbanne, donc vous ne le savez pas. Je vais être un peu polémique : on n'est pas dans le 6^{ème} arrondissement, c'est vrai, et ce n'est pas non plus un quartier périphérique que le cours Tolstoï qui va de Totem à Grandclément.

Vous utilisez des images d'Épinal récurrentes qui ne correspondent pas à la réalité.
Je vais mettre aux voix ce rapport.

- Adopté à l'unanimité -

25 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE DU RHÔNE EN MATIÈRE DE DONS ALIMENTAIRES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 – CONVENTIONS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE - INTERVENTIONS EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) SCOLAIRES – M. Mohamed Ali AHAMADA

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Morel pour une minute. Monsieur Morel, soyez bref.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous n'avons pas d'observation sur la convention elle-même. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour rappeler que la réforme des rythmes scolaires a été une réforme bâclée et que l'éducation physique et sportive devrait, comme dans de nombreux pays, faire partie du périscolaire et ainsi laisser plus de temps à l'instruction des fondamentaux.

M. LE MAIRE.- M. Berthilier pourrait vous répondre, M. Ahamada aussi mais, dans les bilans et les comptes rendus qui ont été faits du périscolaire, la partie sportive est extrêmement importante. Certains le regrettent d'ailleurs. Elle représente plus de la moitié des activités périscolaires.

M. Hervé MOREL.- Je parle de la partie qui est faite dans l'Éducation nationale.

M. LE MAIRE.- Il y a la partie qui est faite dans l'Éducation nationale parce que quand on emmène les enfants à la piscine, on le fait pendant le temps scolaire, c'est pour cela qu'on y participe

M. Hervé MOREL.- Dans les autres pays, on ne fait pas ainsi.

M. LE MAIRE.- En Suède ou à Boston ? (*Brouhaha*)

Nous mettons ce rapport au vote.

- Adopté à l'unanimité -

27 – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS 2019-2021 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Il n’y a pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 contre) –

28 – CONVENTIONS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d’intervention de M. Bocquet. Madame Gachet, voulez-vous dire un mot ?

Mme Christelle GACHET.- Je vais attendre l'intervention.

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire,

Une explication de vote pour clarifier notre position suite à un malentendu ou à des sous-entendus fâcheux qui auraient pu être faits après notre dernière intervention sur le sujet, qui laisseraient supposer qu'une seule association serait visée par notre vigilance sur les critères d'attribution.

Notre position est universaliste, et il ne me semble pas que, dans la société actuelle, on pêche par excès d'universalisme, il ne me semble pas que ce soit le mal principal de notre société.

Sur la délibération du jour, on s’étonne d'une proposition de conventionnement avec une association incapable de remettre un rapport d'activité digne de ce nom et dont le montant nous paraît assez décalé avec le bilan présenté en termes d'activité. Il y a un contexte de contrainte budgétaire, une exigence sur les associations, et il nous paraît difficile de justifier cet écart, en plus de repasser à nouveau en convention.

Nous nous inquiétons de partenariats privilégiés aussi, trop privilégiés, qui nous emprisonnent dans le futur. Il y a des associations qui, pour revenir à un débat antérieur, pourraient bientôt devenir des régies directes.

La base, ce sont les mêmes règles pour tous, c’est la seule chose que nous demandons. Après, tout peut se concevoir si c'est bien expliqué, mais l’argument selon lequel c’était comme cela avant nous semble un peu court. Sommes-nous prisonniers des survivances d’une autre époque ? J’espère que non. Les mêmes règles pour tous quand d'autres villes entretiennent des clientèles.

Je pose donc deux questions très précises, très concrètes, qui permettraient de sortir de la polémique et donc de toujours devoir intervenir sur ces sujets et laisser quelques sous-entendus fâcheux : est-ce que le rapport d'activité des associations pourrait être soumis systématiquement au Conseil Municipal et être l’une des bases de discussion ? Oui, monsieur Morel, vous le proposez aussi et je trouve que c'est une très bonne idée.

Peut-on ouvrir au sein du Conseil un groupe de travail, comme vous l'aviez suggéré l'an dernier, monsieur le Maire, ainsi que Mme l'adjointe, Christelle Gachet, pour remettre à plat l'ensemble des subventions aux associations ?

M. LE MAIRE.- Madame Gachet, voulez-vous dire un mot ?

Mme Christelle GACHET.- Monsieur Bocquet, j'entends votre exigence et votre attention concernant le formalisme que représente un rapport d'activité et dont doivent faire preuve les associations en transmettant un rapport d'activité détaillé des actions et des projets qu'elles mettent en œuvre.

Comme je l'indiquais lors d'une des dernières séances du Conseil Municipal, la difficulté à rédiger un document structuré et étayé (je ne dirais pas qu'elles sont dans l'incapacité) ne signifie pas que les associations ne font pas ou qu'elles ne réalisent pas d'actions. Souvent, et ce n'est pas naïf de dire les choses de cette manière, leur implication dans le quotidien entraîne le fait qu'elles réussissent difficilement à prendre du recul sur leurs propres activités, c'est plus facile pour des associations plus récentes qui ne sont pas ancrées dans cet historique de prendre ce recul. Elles ont une autre méthode de travail, sans être négative ou péjorative avec les anciennes associations.

Pour la maison de la culture arménienne, je voudrais signaler qu'elle a fait la démarche de recruter une personne en service civique et, lors de sa rencontre avec l'association, la direction de la vie associative et des centres sociaux a pu insister sur la question du rapport d'activité et inciter la Maison à s'appuyer sur cette ressource pour travailler sur une trame de référence pour le rapport d'activité.

Je voudrais aussi signaler qu'il faut être attentif au fait que nous, élus, ne mettions pas en concurrence les associations. J'insiste aussi sur le fait qu'en tant qu'adjointe à la vie associative, il y a une sorte d'héritage historique, ce n'est pas le poids de l'histoire mais il y a un héritage associatif, il faut trouver la manière d'articuler les choses entre les nouvelles associations qui viennent taper à notre porte, les accueillir et aussi laisser la place aux anciennes qui ont l'héritage de la Ville et le travail avec la Ville. Mais j'entends la question du formalisme et nous y serons davantage attentifs pour la suite de la convention qui se renouvelle.

M. LE MAIRE.- On peut progresser, je suis d'accord, mais à trop vouloir prouver, quelquefois, Jonathan, je m'excuse, mais la Maison de la culture arménienne représente une histoire. Je ne vais pas expliquer pourquoi les Arméniens sont venus en France après le génocide, est-ce que dire cela, c'est attenter à l'universalité ? Ce n'était même pas un crime contre l'humanité mais un génocide. Bien sûr, cette histoire est ancienne, il n'y a pas qu'eux maintenant, des gens sont venus d'Arménie plus récemment mais ils sont là, ils sont dépositaires d'une culture aussi, cela n'empêche pas qu'ils soient complètement français.

Je ne pense pas qu'il y ait d'atteinte à l'universalité du fait de favoriser des gens qui sont venus d'ailleurs, qui se sont installés ici, qui font des cours de langue par rapport à leur pays d'origine, qui font des danses qui répondent à leur histoire. J'y vais assez souvent, c'est vrai qu'en tant que parlementaire, j'ai été confronté plus que d'autres à cette histoire, mais vas-y. Excuse-moi de te dire cela de cette façon,

mais tu verras que c'est un lieu qui accueille et qui n'accueille pas seulement des gens de la communauté arménienne parce qu'ils ont le souci de leur histoire, de la diffuser, de la raconter et de la montrer. Il n'y a pas une atteinte à l'universalité.

C'est vrai qu'il y a une histoire par rapport au montant de la subvention. Quand la Maison de la culture arménienne a été créée, elle était dans des lieux qui ne sont pas ceux d'aujourd'hui, elle a utilisé différents lieux à Villeurbanne. Cela s'est fait au début des années quatre-vingt, et la Ville avait choisi à l'époque, pour permettre à cette Maison d'exercer toutes ses activités, c'était une autre époque, de financer un poste directement par l'intermédiaire de la fédération Léo Lagrange. Il faut aussi que tu le saches même si je sais que tu connais cette histoire.

À un moment, on a souhaité mettre fin à un système qui n'était pas très clair et on a arrêté la subvention à la fédération Léo Lagrange, qui d'ailleurs souhaitait aussi s'arrêter. On a transformé ce poste en une subvention. Voilà pour l'essentiel. Ce poste correspondait à un montant qui est un peu plus proche aujourd'hui des 45 000 €. Cela a permis à l'association, plutôt que d'avoir un seul salarié dont elle n'était pas elle-même l'employeur, d'en avoir plusieurs et de mieux répondre aux activités. C'était aussi son souhait de fonctionner différemment.

Il y a cette histoire, je veux bien que l'on remette les choses à plat, qu'on les comprenne, qu'on les explique, mais on ne peut pas comparer non plus totalement les choses.

La Miete, dont Christelle Gachet s'est beaucoup occupée, et je lui en suis reconnaissant, fonctionne autrement, elle est dans des locaux fournis par la Ville, elle génère des activités, elle les fait payer mais pas de la même manière. Elle a un autre rôle. Si on compare simplement les 3 000 € de la Miete et les 40 000 € de la Maison de la culture arménienne, on manque un peu ce que doit être la comparaison parce qu'on ne la met pas dans une certaine épaisseur historique. Je le dis comme je le pense.

Je vois que M. Morel est toujours dubitatif.

Je mets ce rapport aux voix, sachant qu'il y a plusieurs subventions. D'ailleurs, il y a le CCO dont la subvention est beaucoup plus importante que celle d'autres associations mais on sait aussi pourquoi.

- Adopté à la majorité (50 pour – 3 abstentions)–

29 – CONVENTIONS AVEC LES CENTRES SOCIAUX VILLEURBANNAIS **– M. Marc AMBROGELLY**

M. LE MAIRE.- Monsieur Ambrogelly, un mot, et j'ai une demande d'intervention du groupe Europe Écologie les Verts.

Mme Zemorda KHELIFI.- Nous retirons notre demande d'intervention, monsieur le Maire

M. LE MAIRE.- D'accord mais M. Ambrogelly souhaitait en parler. Après, il va dire que c'est moi qui l'empêche de parler !

M. Marc AMBROGELLY.- Absolument, après je vais vous en vouloir pendant longtemps.

Il est important que l'on puisse présenter les centres sociaux dans leur existence et dans ce qu'ils font dans cette ville.

L'action sociale, culturelle et éducative de la Ville est fortement développée avec les centres sociaux qui nous intéressent dans cette délibération, mais également un tissu associatif dense.

Régulièrement, les structures déposent auprès de la CAF un projet social et un projet famille qui décline les obligations posées par la CAF en fonction des réalités de chaque territoire. Le projet social et familial tient compte de l'analyse du tissu social (quotients familiaux, structure des familles, niveau de pauvreté) et la connaissance de ces paramètres conduit aux actions proposées compte tenu du cadre posé par la CAF.

Les centres sociaux s'attachent à mettre en œuvre le pouvoir d'agir des habitants : organisation des débats, soutien aux initiatives concrètes des habitants, échange de services, appui à l'implication des habitants dans les instances (centre social, comités de quartier, conseil citoyen), mobilisation de collectifs autour de problématiques spécifiques locales.

Il ne s'agit surtout pas de multiplier des actions tous azimuts quelque peu brouillonnes mais de répondre strictement aux besoins des habitants dans le cadre du projet famille, en adéquation avec les objectifs de la Ville.

Mais les centres sociaux refusent fortement de devenir des ghettos pour public en difficulté, on y parle d'abord épanouissement, promotion, citoyenneté.

Par leur proximité au quotidien, les centres sociaux sont un des lieux où se construit une autre culture, cette dimension liée directement à la fonction d'animation globale est transversale à l'ensemble des actions. Inscrites dans la durée au sein d'un projet social pluriannuel, les démarches proposées construites avec les habitants s'enrichissent des dimensions interculturelles et intergénérationnelles constitutives du centre social.

Par les actions culturelles, il y a développement du plaisir de créer, apprentissage avec les artistes, de nouveaux modes d'expression, découverte de richesses personnelles et collectives, conscience de la capacité à agir sur le réel. Ces actions participent au processus de transformation sociale, marqueur de la vitalité d'un projet centre social.

Dans cette délibération, il y a d'abord les avenants récapitulatifs pour 2018 comme tous les ans, le montant des subventions perçues par les centres sociaux, contrats conformes au titre de plusieurs dispositifs pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Nous passerons aux nouvelles conventions-cadres entre la Ville, la CAF et les centres sociaux. Les conventions précédentes arrivant à échéance, un travail sur le renouvellement des conventions a été lancé dès début 2018. Il a associé pour la première fois la CAF du Rhône, autre financeur principal des centres sociaux.

L'innovation de la démarche mérite d'être soulignée, il ne s'agit pas de textes rédigés par les financeurs et plus ou moins imposés, c'est une démarche collective associant la CAF, la fédération des centres sociaux et les centres sociaux eux-mêmes au cours de l'année, permettant à chacun de s'exprimer.

Elle précise les objectifs partagés par tous, par tous les centres sociaux en matière d'offre de service et d'activité, d'accompagnement d'initiatives et de projets par où les habitants développent le pouvoir d'agir sur des questions de société (équipement, transport, questions environnementales). Elle indique également les axes de travail communs pendant la période de la convention.

Enfin, elle définit les modalités d'évaluation partagée entre les signataires.

La deuxième partie, c'est une convention locale entre la ville et la CAF et chacun des centres sociaux. Elle tient compte des objectifs propres à chacun des centres, conformément à son projet social.

Enfin, un avenant financier pour 2019, il précise les montants attribués par la Ville en 2019 à chacun des centres, il sera complété par un avenant récapitulatif en fin d'année.

Concernant la maison sociale de Croix-Luizet, que vous aviez évoquée, madame Vessiller, elle a perdu l'agrément de la CAF en juin 2018, ce qui a eu pour conséquence de faire que la maison sociale n'est plus un centre social mais un centre associatif. Pour autant, la Ville et la CAF ont convenu qu'il n'était pas possible d'arrêter purement et simplement l'activité car subsiste un centre de la petite enfance indispensable aux familles, un centre de loisirs pour les enfants et des activités en direction des adolescents.

Par ailleurs, la maison sociale de Croix-Luizet est inscrite dans le quotidien des habitants, point d'ancrage dans un quartier en pleine mutation.

Il était nécessaire d'établir une nouvelle convention entre la Ville et cette association. L'association a entamé un plan d'économies et une réorganisation qui prendra effet sur 2019 et 2020 pour tenir compte des pertes de subvention de la CAF et de la Ville résultant de la perte de l'agrément.

Les montants des subventions proposées dans le tableau qui a été joint à la délibération ont été établis pour permettre le maintien des activités petite enfance, enfance et jeunesse. La présente convention prévoit aussi une exonération du paiement des fluides pour 2019 ; il a été également convenu avec l'association qu'il ne serait pas procédé aux demandes de remboursement des fluides pour 2015 à 2018.

La maison de Croix-Luizet représente 30 berceaux et 78 places pour le centre de loisirs.

En ce qui concerne la question que vous aviez évoquée sur les travaux de la maison sociale de Croix-Luizet, l'étude est inscrite toujours à la PPI. Elle n'a jamais été enlevée mais nous avons des difficultés à trouver un interlocuteur à la maison de Croix-Luizet, d'abord pour savoir s'il y avait un projet, comment était ce projet et sur quelle base on apportait les modifications nécessaires à cet immeuble.

Dès début 2019, un travail sera entrepris avec les services techniques et ensuite avec l'équipe de la maison, Ces 1,04 M€ d'étude n'indiquent pas le montant des investissements. Vous voyez, nous sommes attentifs aussi à ce qui se passe dans ces locaux où est la maison sociale de Croix-Luizet et le potentiel que cela représente pour les habitants du quartier.

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Merci M. Ambrogelly, notamment pour la dernière partie de votre réponse qui, d'une certaine manière, même si elle n'a pas été formulée par Mme Khelifi, répondait à une question posée par Mme Vessiller au moment du budget.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 3 contre) –

30 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À LA MISSION LOCALE POUR L'ANNÉE 2018 ET D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2019 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- La précision que nous avons apportée tout à l'heure prend tout son sens sur les budgets.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 3 abstentions) –

31 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION (ADL) POUR L'ANNÉE 2019 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

32 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS DE PETITE ENFANCE – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de débat. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

33 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 - M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

34 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES CULTURELLES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

35 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE COORDINATION DE L'UNION SPORTIVE D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (USEP) DE VILLEURBANNE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

M. LE MAIRE.- Le sport à l'école !

Mme Sarah SULTAN.- (*Intervention hors micro*)

M. LE MAIRE.- Merci madame Sultan qui parle fort sans micro !

36 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC LA VILLE – M. Mohamed Ali AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE (SASP) ASVEL BASKET ET À L'ASVEL BASKET ASSOCIATION – M. Mohamed Ali AHAMADA

M. LE MAIRE.- Nous arrivons au dernier marronnier, ce n'est pas la 4^{ème} fois, c'est au moins la 15^e fois. M. Devinaz peut en témoigner : 17 fois !

Est-ce que M. Mohamed Ali AHAMADA veut dire un mot ?

M. Mohamed Ali AHAMADA.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Avant de parler de l'ASVEL, permettez-moi de parler des actions que nous menons en faveur des Villeurbannaises et Villeurbannais.

Parce que bouger est bénéfique pour le corps et l'esprit, la Ville encourage l'activité physique au quotidien pour chacun, selon ses capacités, ses envies et pour qu'il puisse y accéder : les enfants, les personnes âgées, les personnes éloignées de la pratique, patients atteints d'une maladie de longue durée.

Ce rôle de prévention passe par la création d'un environnement favorable et des actions développées en partenariat qui se déclinent et qui s'adaptent. L'accent est mis auprès des personnes les plus éloignées de la pratique physique, et des efforts sont menés pour lever les éventuels freins, que ce soit financiers, culturels, psychologiques ou géographiques.

Pour ce faire, nous avons déclenché cinq dispositifs que l'on appelle « En forme à Villeurbanne ».

- « En forme à l'école » pour les enfants ;
- « En forme à tout âge » pour les plus âgés ;
- « En forme sur ordonnance » pour les malades atteints d'une affection longue durée ;
- « En forme dans mon quartier » pour les personnes éloignées de la pratique ;
- « En forme au travail » pour les agents de la collectivité.

Bien sûr, toutes ces actions sont menées en partenariat avec les associations du territoire et avec le soutien des principaux partenaires institutionnels : l'ARS, la Métropole de Lyon, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Je voudrais remercier mes collègues Dany Montois et Agnès Thouvenot pour le travail qu'elles font auprès de moi pour ces actions, et surtout remercier Simon Movermann, directeur général adjoint, qui ne ménage pas ses efforts pour mobiliser les services pour arriver à avancer dans ce travail.

Et puis, puisqu'on parle des clubs sportifs, je voudrais aussi parler de l'ensemble des clubs villeurbannais. En décembre 2017, voici un an, nous avons souhaité valoriser les associations sportives villeurbannaises qui, par leur implication, leur engagement, dépassent les seuls enjeux sportifs. Cela peut se traduire par une attention portée à l'éducation, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'environnement et à l'accompagnement du handicap, à la solidarité.

J'en profite pour saluer une présidente d'une association parce que, quand on a créé le label Sport Engagé, j'ai eu le plaisir de trouver une présidente qui est dans cette assemblée, qui est Martine Maurice, que je salue parce qu'elle fait partie des 12 clubs qui ont été labellisés le 30 novembre dernier.

Pour revenir à la délibération et à l'ASVEL. l'ASVEL remplit pleinement la mission d'intérêt général par des actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale,

ainsi que la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité et de la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe EELV, madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, monsieur l'adjoint, chers collègues,

Nous souscrivons à la baisse de 4 % de la subvention de la SASP cette année encore, comme nous l'avons souligné dans le budget, mais nous la considérons trop importante. C'est pourquoi, cette année encore, nous nous abstenons pour la subvention à la SASP et nous voterons pour celle destinée à l'association.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe Rassemblement National, monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- J'ai lu le rapport, c'est très intéressant, mais on subventionne quand même, si je ne me trompe pas, un club professionnel.

M. LE MAIRE.- Vous découvrez la lune !

M. Stéphane PONCET.- Non, je ne découvre pas la lune, ce qui m'intéresse un peu, monsieur le Maire, c'est de parler de ce qui s'est passé récemment. On a bien compris que M. Tony Parker était le grand patron, que c'était lui qui dirigeait le club, que les Villeurbannais n'avaient plus vraiment leur mot à dire, et il faudra nous l'expliquer ici.

L'ASVEL a donc changé de nom, après avoir officialisé un contrat de naming avec un vendeur en ligne de produits high-tech. Cela veut dire que l'on abandonne le maillot historique, que l'on abandonne les couleurs, sans que personne ne soit consulté. C'est quand même toute l'histoire de l'ASVEL qui est bradée voire piétinée aux yeux de nombreux supporters. Ce changement est cautionné, M. Parker le dit, c'est tout simplement parce qu'il a fait le contrat du siècle avec un prestataire. Il espère d'ailleurs qu'il aura de grosses recettes, 8 % à 9 % du budget de l'équipe.

Avec de tels arguments, il n'a pas besoin de notre argent tout simplement, il se débrouille très bien, il est même parvenu à nous spolier le club.

Nous ne voterons pas ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe communiste, Hector Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Très rapidement, monsieur le Maire, je souscris totalement à l'intervention de Béatrice Vessiller. En fait, les arguments qu'elle prend sont les mêmes, je ne vais pas les répéter.

Je constate que depuis 2011, les subventions de l'ASVEL ont diminué, ce qui est plutôt une bonne chose. Aujourd'hui, elles sont à hauteur de 350 684 €. Je pense que cela va dans le bon sens, il faut poursuivre mais nous nous abstenons en attendant car le montant est toujours trop élevé comparé à d'autres choix budgétaires à faire, notamment pour les crèches.

M. LE MAIRE.- Monsieur Mohamed Ali Ahamada ?

M. Mohamed-Ali AHAMADA.- Ce qu'il faut retenir dans tout cela, c'est que la France sera à nouveau représentée au plus haut niveau européen dès la saison prochaine. Un retour au sein des plus grands clubs de basket européens comme le Bayern de Munich est également intégré.

Dernier club français à avoir disputé la finale de la compétition 1997, l'ASVEL revient en Euroleague dix ans après. Nous nous réjouissons bien sûr de ce retour parmi les plus grands clubs de basket européens.

Si le président de l'Euroleague a traversé toute la France pour venir à Villeurbanne voici un an, c'est que l'ASVEL a le potentiel d'un grand club de basket. Grâce au soutien que la Ville accorde à ce club depuis toujours, l'ASVEL va rayonner encore plus pour la fierté des Villeurbannais.

C'est pour moi le moment d'encourager encore plus le club à se maintenir dans cette compétition et concurrencer les plus grands. Cela a été dit pratiquement tous les ans, le gros problème de l'ASVEL dans cette métropole, c'est qu'il n'est aidé pratiquement que par la Ville de Villeurbanne alors que, curieusement, Lyon vient pour la photo. Ces derniers temps, chaque fois qu'il y avait une rencontre, Lyon venait pour la photo alors qu'il ne donne pas un centime à l'ASVEL.

Soit on se dit qu'on a un grand club qui doit rayonner au-delà de la ville et on lui donne les moyens, on l'accompagne, soit on n'en veut pas et on l'envoie ailleurs. Nous sommes tous d'accord pour dire que Villeurbanne est connue par rapport à l'ASVEL. Quand on va quelque part, on nous parle de l'ASVEL. Ce serait vraiment irresponsable de ne pas accompagner ce club qui évolue.

Je vous ai cité au début tous les moyens que nous mettons en place pour les autres clubs, nous n'enlevons pas à d'autres pour donner à l'ASVEL. Je vous rappelle aussi que, pendant que nous baissons les subventions de 2 % aux autres clubs, nous baissons du double pour l'ASVEL. Si ce n'est pas un effort pour vous, comptez les années pendant lesquelles nous avons baissé. Béatrice Vessiller s'en réjouissait au départ, si elle fait le total de toutes ces baisses, elle verra que nous avons enlevé beaucoup à l'ASVEL, deux fois plus qu'aux autres clubs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Le Rassemblement National est intervenu racontant l'histoire à sa manière. Je l'ai suivie de près, je suis intervenu sur les couleurs historiques pour dire que cela ne nous plaisait pas beaucoup. J'ai rencontré Tony Parker à ce sujet. D'abord, le club continue de s'appeler ASVEL même s'il s'est mis en naming avec un sponsoring dont on pense qu'il lui amène environ 1 M€ par an mais les chiffres ne sont pas tout à fait révélés. Ils ont un budget aujourd'hui qui tourne autour de 8 M€ par an et, pour jouer l'Euroleague, ils souhaitent obtenir un budget de 10 M€ an. J'espère qu'ils pourront l'obtenir, vous voyez ce que représente l'apport de la Ville pour la section professionnelle avec 355 000 €, même si on peut considérer que ce que l'on donne pour l'ASVEL basket et pour les catégories plus jeunes compte quand même aussi dans l'histoire du club, même si tous les joueurs qui

sont formés là-bas ne jouent pas après dans l'équipe professionnelle. C'est quand même un tout.

Après, il y a ceux qui comme Europe Écologie Les Verts sont contre le sport professionnel et préféreraient qu'il n'y ait pas de club de basket à Villeurbanne en professionnel.

Mme Béatrice VESSILLER.- Non, pas de financement public !

M. LE MAIRE.- Il n'y aurait pas eu de financement du club, il n'y aurait pas eu de club. C'est la réalité. Vous détestez le sport professionnel, dites-le plutôt que de tourner autour du pot. Nous, nous considérons qu'à Villeurbanne, l'ASVEL, qui est un club professionnel depuis de très nombreuses années, compte plutôt dans l'histoire et l'image de la ville. Si vous étiez ici à ma place, vous ne l'auriez d'abord peut-être pas supprimé, vous auriez sans doute changé d'avis confrontés à la réalité de gestion et à l'image d'une commune et à ce que cela représente.

Mme Béatrice VESSILLER.- J'aime beaucoup l'ASVEL, monsieur le Maire !

M. LE MAIRE.- Gilbert-Luc Devinaz rappelait souvent que parmi toutes les municipalités qui avaient des clubs, la Ville de Villeurbanne était une de celles qui, par rapport au budget, intervenait le moins. Nanterre investit davantage pour son club professionnel que Villeurbanne.

Mme Béatrice VESSILLER.- Ritournelle !

M. LE MAIRE.- Nous sommes plutôt dans les villes qui donnent le moins.

M. Hector BRAVO.- Oui, monsieur le Maire, mais Nanterre a un budget de 4,837 M€ alors que l'ASVEL a un budget de 9 M€.

M. LE MAIRE.- Et combien donne la ville de Nanterre ?

M. Hector BRAVO.- À peu près autant que Villeurbanne.

M. LE MAIRE.- Donc beaucoup plus que Villeurbanne.

M. Hector BRAVO.- Soit, mais le budget de Nanterre est plus bas.

M. LE MAIRE.- Alors elle donne beaucoup plus en proportion. On peut raconter l'histoire comme on veut. Elle donne davantage, en plus du Département.

M. Hector BRAVO.- Vous parlez de faire vivre les clubs sportifs !

M. LE MAIRE.- Forcément, c'est un club professionnel, et la section professionnelle de Nanterre a une subvention plus élevée que ce que nous donnons à Villeurbanne. On peut se réjouir qu'à Villeurbanne elle ait un budget supérieur mais ne retournez pas la logique : c'est parce qu'ils ont un petit budget que Nanterre donne plus. Il y a une autre réalité que Mohamed Ali Ahamada a soulignée : dans un certain nombre d'autres clubs, c'est le cas à Strasbourg, la Métropole ou le Département donne davantage. Des clubs ont des subventions publiques plus élevées que l'ASVEL. C'est une réalité.

Pour autant, la salle est à disposition dans le cadre d'une location, et nous accompagnons le plus possible l'ASVEL. Nous souhaitons, je le dis souvent, même

si c'est difficile, que l'aventure de l'ASVEL qui s'est écrite à Villeurbanne, qui est née ici, puisse continuer à s'écrire ici dans cette ville parce que nous considérons que c'est un atout et que c'est quelque chose qui compte dans l'histoire de cette ville.

Soit cette préoccupation vous est totalement étrangère, c'est ce que vous dites d'une certaine manière, parce qu'il ne faut pas tourner autour du pot, soit, au contraire, vous pensez que la collectivité a à faire quelque chose et, à ce moment-là, vous ne pouvez pas adopter l'attitude que vous avez. On ne peut pas être pingre ou pusillanime à ce point.

C'est pour cette raison que ce débat qui est un marronnier a été presque chaque année sur le même sujet, sauf quand M. Bouquet était dans le groupe des élus écologistes, il savait un peu mieux ce qu'étaient le sport et le sport professionnel. Depuis qu'il est parti, vous êtes revenus à vos péchés mignons. C'est une position dogmatique.

Mme Béatrice VESSILLER.- Mignons ou originels !

M. LE MAIRE.- C'est une position dogmatique par rapport au sport professionnel. C'est une réalité. Cela vous ennuie que je vous le dise mais je vous le dis.

Mme Béatrice VESSILLER.- C'est vous qui êtes ennuyé !

M. LE MAIRE.- Non, je ne suis pas ennuyé. M. Devinaz, sans qu'il soit le Père Noël...

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Il faut considérer l'ensemble des aides publiques et les autres clubs sont plus aidés par leur région, par l'intercommunalité voire par leur département que l'ASVEL. C'est bien l'ensemble de ces aides publiques qui font que les autres clubs sont mieux aidés, et si on bénéficiait de la même situation, la Ville de Villeurbanne ne serait pas obligée de faire l'effort qu'elle fait aujourd'hui, qu'elle fait depuis des années à l'égard de son club.

Dans une dialectique, il faut se féliciter d'abord d'une évolution des positions de vote puisque ce ne sont plus des votes contre pour les Verts et pour le parti communiste, ce sont des abstentions, je m'en félicite. Mais il faut faire attention, à force de demander moins d'aides publiques pour les clubs comme l'ASVEL, à ne pas pousser le président à prendre des paris assez risqués pour trouver des financements privés qui ne sont pas forcément certains.

Je ne veux pas lancer un débat sur l'Euroleague mais quand on prend l'ensemble des déficits des clubs qui aujourd'hui sont dans l'Euroleague, cela représente 200 M€.

Il faut aussi faire attention à ne pas pousser un président à prendre des paris que l'on n'est pas forcément obligé de gagner.

(Hors micro)

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (40 pour – 3 contre - 9 abstentions) –

**38 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU VILLEURBANNE
HANDBALL ASSOCIATION (VHA) – M. Mohamed Ali AHAMADA**

M. LE MAIRE.- Pour le VHA, il y a beaucoup plus de compassion et pourtant ils ont de la peine avec leur budget, je peux vous le dire.

Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets le rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS
SPORTIVES – M. Mohamed Ali AHAMADA**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

Merci chers collègues, bonne fin de soirée, à l'année prochaine.

(La séance est levée à 21 heures 13.)